



POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution (RAE) Année de réalisation 2013



*Organisme
coordinateur :*



*Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2013
réalisé par le groupement POLLEN Conseil – ADE*

(Version corrigée 1- novembre 2014)

Avertissement sur la présentation du RAE

Le Rapport Annuel d'Exécution du programme POSEI France 2013 est constitué de deux documents (fichiers) :

- Un document (fichier) « **tableaux** » regroupant l'ensemble des données chiffrées et indicateurs sous forme de tableaux synthétiques ;

- Un document (fichier) « **texte** » qui commente l'exécution du programme et les réalisations. Dans la marge des pages de ce document, il est fait référence aux tableaux par une codification correspondant à la numérotation des tableaux du document « tableaux ».

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE DU POSEI FRANCE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU RAE	11
1.1	Les objectifs du Rapport Annuel d'Exécution (RAE)	11
1.2	Le programme POSEI France.....	12
	1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire.....	12
	1.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	13
2	EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE 2013.....	16
2.1	Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM	16
2.2	Stabilisateurs financiers et complément national	18
2.3	Circonstances exceptionnelles.....	18
3	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, AGRICOLE ET CLIMATIQUE.....	19
3.1	Évolution de l'agriculture domienne entre 2000 et 2013.....	19
3.2	Contexte en 2013	22
	3.2.1 Guadeloupe.....	22
	3.2.2 Guyane.....	23
	3.2.3 Martinique	24
	3.2.4 La Réunion	25
4	BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES 2013 PAR MESURE	27
4.1	Mesure 1 : Actions transversales.....	28
	4.1.1 Assistance technique à la mise en œuvre du programme	28
	4.1.2 Les réseaux de références	30
4.2	Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane.....	33
	4.2.1 Rappel des objectifs.....	33
	4.2.2 Description de la mesure	33
	4.2.3 Les modifications du programme POSEI depuis 2007 concernant la mesure en faveur de la filière banane.....	34
	4.2.4 Exécution financière de la mesure	34
	4.2.5 Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane.....	35
	4.2.6 Bilan de la mesure	35
	4.2.7 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane	38
4.3	Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum.....	39
	4.3.1 Description de la mesure	39
	4.3.2 Rappel des objectifs.....	39
	4.3.3 Les modifications de la mesure Canne-Sucre-Rhum depuis 2007	40
	4.3.4 Exécution financière de la mesure Canne-Sucre-Rhum	40
	4.3.5 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum.....	40
4.4	Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification	46

4.4.1	Description de la mesure.....	46
4.4.2	Rappel des objectifs	46
4.4.3	Les modifications du programme POSEI pour la mesure diversification végétale	48
4.4.4	Bilan général de la mesure en faveur des productions végétales de diversification	51
4.4.5	Bilan de la mesure en faveur des productions végétales de diversification par DOM.....	52
4.5	Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales.....	58
4.5.1	Objectifs et actions.....	58
4.5.2	Exécution financière des actions en faveur des productions animales.....	59
4.5.3	Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur des productions animales	59
4.5.4	Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants	60
4.5.5	Structuration des élevages – Présentation générale	64
4.5.6	Action 2 – Structuration de l'élevage de Guadeloupe	66
4.5.7	Action 3 – Structuration de l'élevage de Guyane	72
4.5.8	Action 4 – Structuration de l'élevage de Martinique	76
4.5.9	Action 5 – Structuration de l'élevage de La Réunion	79
4.5.10	Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants	83
4.6	Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement.....	87
4.6.1	Description de la mesure.....	87
4.6.2	Rappel des objectifs	87
4.6.3	Les modifications du programme POSEI depuis 2006 concernant la mesure RSA	88
4.6.4	Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2013	89
4.6.5	Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM	93
5	ANNEXES.....	95
5.1	Les objectifs opérationnels du programme POSEI France.....	96
5.2	Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM.....	98
5.3	Bilan des contrôles du POSEI France	100
5.4	Les indicateurs communs aux États membres	101
5.4.1	Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement	101
5.4.2	Indicateurs 2 a et b : Comparaison des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits / groupes de produits couverts par le RSA par rapport aux prix dans les EM et comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport à l'indice similaire dans l'EM	101
5.4.3	Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés	102
5.4.4	Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM.....	103
5.4.5	Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM.....	103

5.4.6 Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP	104
5.4.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	104
5.4.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM.....	104
5.4.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP	104
5.4.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP	105
5.4.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	105
5.4.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP	105

Tableaux de données

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France	14
Tableau 2 – Allocations financières modifiées du POSEI France 2013, en millions d'€uros	16
Tableau 3 – Répartition des montants payés par mesure et par DOM pour 2013 (en €)	17
Tableau 4 – Application des stabilisateurs depuis 2008	18
Tableau 5 – Evolution de la SAU entre 2000, 2010 et 2013 dans les DOM	19
Tableau 6 – Evolution du nombre d'exploitations entre 2000, 2010 et 2013 dans les DOM	19
Tableau 7 - Evolution des SAU moyenne par exploitation entre 2000, 2010 et 2013 dans les DOM.....	20
Tableau 8 – Emploi total en UTAT par année dans les DOM pour la période 2007-2013.....	21
Tableau 9 – Le marché de la banane et la banane antillaise en Europe en 2012	38
Tableau 10 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Tous DOM	51
Tableau 11 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification par DOM.....	52
Tableau 12 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guadeloupe	52
Tableau 13 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guyane	54
Tableau 14 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Martinique.....	55
Tableau 15 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution, La Réunion.....	56
Tableau 16 – Montants (en €) des primes animales tous DOM en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012	61
Tableau 17 – Répartition par DOM et évolution des montants payés pour l'action « primes animales » en 2013	62
Tableau 18 – Montants (en €) de primes animales en Guadeloupe en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012	62
Tableau 19 – Montants (en €) des primes animales en Guyane en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012	63
Tableau 20 – Montants (en €) des primes animales en Martinique en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012	63
Tableau 21 – Montants (en €) des primes animales à La Réunion en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012	63
Tableau 22 – Répartition par DOM des paiements pour les actions de structuration des élevages en 2013	65
Tableau 23 – Répartition des montants payés par filières pour la structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2013 et évolution.....	67

Tableau 24 – Tonnage des abattages contrôlés par espèce en Guadeloupe, en 2013 et évolutions	67
Tableau 25 – Répartition des montants payés par filières pour la structuration de l'élevage de Guyane en 2013 et évolution	73
Tableau 26 – Répartition des montants payés par filières pour la structuration de l'élevage de Martinique en 2013 et évolution	77
Tableau 27 – Répartition des montants payés par filière pour la structuration de l'élevage de La Réunion en 2013 et évolutions.....	80
Tableau 28 – Répartition des montants payés pour les aides IAV par DOM, en 2013.....	85
Tableau 29 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France	96

Figures

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2013, budget communautaire, en euros	17
Figure 2 – Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 dans les 4 DOM.....	20
Figure 3 - Part des moyennes et grandes exploitations en 2010 dans les DOM	21
Figure 4– Exécution financière de l'assistance technique, de 2006 à 2013	28
Figure 5 – Exécution financière des Réseaux de références de 2006 à 2013.....	31
Figure 6 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2013, Guadeloupe et Martinique	34
Figure 7 - Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2013, tous DOM	40
Figure 8 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum sur 2006-2013	45
Figure 9– Répartition par DOM des productions de cannes, sucre, rhum agricole et rhum de sucrerie en 2013	45
Figure 10 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification de 2006 à 2013	51
Figure 11 – Réalisations des actions en faveur des productions animales en 2013, en euros.....	59
Figure 12 – Exécution financière de l'action Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2013	61
Figure 13 – Exécution financière de la structuration des élevages de 2006 à 2013	65
Figure 14 - Exécution financière des aides à l'importation d'animaux vivants, en euros, années de réalisation 2006 à 2013	84
Figure 15 - Exécution des bilans prévisionnels d'approvisionnement du RSA par année de réalisation, de 2006 à 2013, en euros	89
Figure 16 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2013 (en euros).....	91

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Association de coordination technique agricole
ADMCA	Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant
AGRESTE	Publications du service de la statistique et de la prospective agricole du ministère chargé de l'agriculture
AMIV	Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes
APIFEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières d'élevage de Guyane
APIFIVEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières végétales de Guyane
ARIBEV	Association réunionnaise interprofessionnelle du bétail, de la viande et du lait
ARIV	Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille
AROP-FL	Association réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes
ASP	Agence de services et de paiement (issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP)
BDNI	Base de données nationale de l'identification (identification des bovins)
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CALAO	Certificats aide en ligne pour l'approvisionnement outre-mer (RSA)
CE	Commission européenne
CEB	Commission d'études biologiques
CIOM	Comité interministériel de l'outre-mer
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CTCS	Centres techniques de la canne et du sucre
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service de l'Etat)
DEFI	Développement de l'élevage et des filières interprofessionnelles (La Réunion)
DFA	Département français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique)
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DOM	Département d'outre-mer
EM	État membre
FEADER	Fonds européen agricole et du développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
GMS	Grandes et moyennes surfaces (de commerce)
GPPR	Groupement de producteurs pré-reconnu
IAA	Industries agro-alimentaires
IAV	Importation d'animaux vivants
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFIP	Institut de la filière porcine
IGP	Indication géographique protégée

RAE POSEI France 2013 – SOMMAIRE

IGUAFHOR	Interprofession guadeloupéenne des fruits, légumes et horticulture
IGUAVIE	Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage
IKARE	Institut karibéen et amazonien de l'élevage
IMAFLHOR	Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et horticulture
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTERFIG	Interprofession des viandes en Guyane
IPAMPA	Indice des prix d'achat des moyens de production agricole
IT ²	Institut technique tropical
ITAVI	Institut technique de l'aviculture
ITBan	Institut technique de la banane
Lodeom	Loi pour le développement économique des Outre-mer
MAE	Mesure Agro-Environnementale du PDR
MFPA	Mesures en faveur des productions agricoles locales
OCM	Organisation commune de marché
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
OP	Organisation de producteurs
PAB	Prime à l'abattage
PAC	Politique agricole commune
PAPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PDO	Période de détention obligatoire
PDR	Programme de développement rural (FEADER)
PME	Petites et moyennes entreprises
POSEI France	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer
PPR	Prime aux petits ruminants
RAE	Rapport annuel d'exécution
RITA	Réseau d'innovation et de transfert agricole
RSA	Régime spécifique d'approvisionnement
RUP	Régions ultrapériphériques de l'Union européenne
SAA	Statistique Agricole Annuelle
SAU	Surfaces agricoles utiles
SICA	Société d'intérêt collectif agricole
SSP	Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne

UGPBAN	Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique
ZITA	Zone d'interdiction de traitement aérien

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km ²	Kilomètre carré
ETP	Equivalent temps plein
nb	Nombre
n-1, n, n+1	Année précédente, année en cours, année suivante
na	Non approprié
nd	Non disponible
ns	Non significatif
s	Secret statistique
SAU	Surface agricole utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

Note méthodologique : Calcul de l'évolution des données

Les tableaux de séries chronologiques présents dans le RAE POSEI France 2013 comportent deux calculs de l'évolution des données :

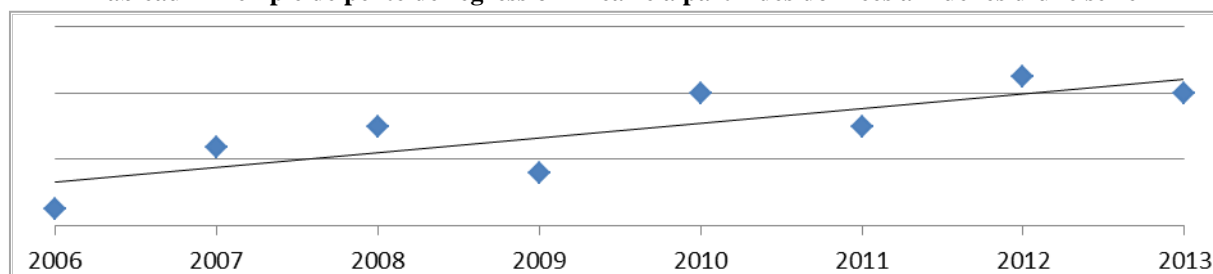
La colonne « **Evolution 2012-2013 (1 an)** » présente un calcul simple de l'évolution à court terme dont la formule est la suivante :

Evolution 2012-2013 en % = (Donnée 2013 / Donnée 2012)-1
--

La colonne « **Evolution tendancielle annuelle 2006-2013** » donne une indication de l'évolution à moyen terme. La méthode de calcul est la suivante :

1^{ère} étape : Calcul d'une évolution tendancielle annuelle en valeur absolue à partir d'une régression linéaire. La pente de régression linéaire permet d'obtenir une tendance générale d'évolution annuelle de la donnée en lissant les séries.

Tableau - Exemple de pente de régression linéaire à partir des données annuelles d'une série



2^e étape : Cette donnée est ensuite rapportée à la moyenne des données de la série afin d'obtenir une évolution en valeur relative (% annuel) qui soit comparable avec la donnée de court terme (évolution sur un an).

La formule relative à la colonne « Evolution tendancielle annuelle 2006-2013 » est donc la suivante :

Evolution tendancielle annuelle 2006-2013* = Pente de la série / Moyenne des données de la série

***L'évolution tendancielle annuelle n'est calculée que pour les séries présentant au moins trois données non nulles.**

Cette méthode de calcul de l'évolution à moyen terme proposée dans le présent RAE a l'avantage de lisser les séries de données afin de souligner une tendance globale sur la période considérée. Cette méthode présente également des limites, compte tenu notamment du faible nombre d'années des séries. Sur les petits nombres (ex : nombre de bénéficiaires) cette méthode est particulièrement limitée. Il convient donc de ne pas sur-interpréter cette donnée, mais elle fournit dans la plupart des cas une bonne indication des tendances de moyen terme.

1 Présentation générale du POSEI France et rappel des objectifs du RAE

1.1 Les objectifs du Rapport Annuel d'Exécution (RAE)

Dans le respect des règlements (UE) n° 228/2013 et n° 180/2014, le présent RAE a pour objectif de présenter à la CE la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures du programme POSEI France. Le R (UE) n° 180/2014, en son article 39, établit que ce rapport comporte notamment :

- a. Les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b. Une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c. L'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d. Une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e. Un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f. Pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :
 - des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour s'assurer que cette répercussion est intervenue conformément à l'article 6 du présent règlement ;
 - en tenant compte des autres aides existantes, une analyse de la proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;
- g. L'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- h. Les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;
- i. Les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;
- j. Les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k. Les données statistiques relatives aux contrôles effectuées par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l. Les commentaires de l'État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.
- m. Les données annuelles relatives aux indicateurs de performance visés à l'article 37 du Règlement.

Conformément à l'article 32 du R (UE) n° 228/2013, le RAE est présenté par les Etats Membres à la CE au plus tard le 30 septembre de chaque année.

1.2 Le programme POSEI France

1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire

1.2.1.1 La réglementation communautaire

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion, départements français d’Outre-mer (DOM), sont reconnues comme parties prenantes de l’Union européenne par l’article 349 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE) et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l’Union européenne.

A ce titre, ces 4 DOM bénéficient d’un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l’insularité et l’éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992, consacrées en 1997 par l’article 299-2 du Traité d’Amsterdam et reprises par l’article 349 du TFUE, textes qui constituent la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques portent notamment sur « les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l’agriculture et de la pêche, les conditions d’approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d’État et les conditions d’accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l’Union ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d’adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l’agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l’Union a été adopté. Il a défini le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l’adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s’est inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1^{er} pilier (FEAGA). Le R (CE) n° 247/2006 et son règlement d’application (R (CE) n°793/2006) ont été abrogés respectivement en 2013 et 2014. Les règlements en vigueur sont aujourd’hui le R (UE) n° 228/2013, complété par le règlement délégué (UE) n° 179/2014 et le règlement d’exécution (UE) n° 180/2014 établissant les modalités d’application.

1.2.1.2 Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux RUP françaises élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l’agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l’Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date de son entrée en vigueur. Il a ensuite fait l’objet de modifications annuelles approuvées par les services de la Commission.

Des circulaires nationales définissent les modalités d’application et d’exécution des mesures du POSEI France.

1.2.1.3 Circonstances exceptionnelles

Au titre de circonstances exceptionnelles, un dispositif particulier peut être activé pour modifier les échéances de remise des demandes d’aide ou les modalités de calcul des aides du POSEI, en se référant à l’article 29 du R (UE) n° 180/2014 (précédemment, article 37 du R (CE) n° 793/2006).

1.2.1.4 Stabilisateurs financiers et budget national complémentaire

Le principe de la fongibilité financière, dans une limite de + ou - 20 %, s'appliquait entre les mesures en faveur des productions agricoles locales jusqu'à l'entrée en vigueur du R(UE) n° 180/2014 qui élargit cette possibilité de fongibilité au RSA, dans la limite des plafonds financiers prévus à l'article 30 du R (UE) n° 228/2013. Si la fongibilité ne suffit pas, dans le cas où le montant des demandes des bénéficiaires réellement éligibles dépasse l'allocation budgétaire d'une mesure, des stabilisateurs financiers sont définis pour les aides de cette mesure. Les taux unitaires indiqués dans le programme doivent donc être compris comme des taux maximum.

Depuis 2010, compte tenu de la demande croissante de financement des filières de diversification dans un objectif d'amélioration des taux de couverture des besoins de consommation par les productions locales, l'État français a décidé d'un financement national complémentaire aux crédits FEAGA, afin de limiter l'application de stabilisateurs financiers. Ce complément national s'inscrit dans le cadre du dispositif initié par le Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 ; il a été notifié à la CE et contribue au financement du développement endogène des filières de diversification animale et végétale.

1.2.2 Cadre de mise en œuvre

1.2.2.1 Objectifs du programme POSEI France

Telle que définie dans le programme, la stratégie se fonde sur l'objectif central de promotion d'une agriculture durable dans les DOM. Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire, et d'autre part le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux.

Dans ces conditions, cette stratégie pour un développement agricole durable dans ces régions se définit selon les priorités suivantes :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local, pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- S'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels :

- L'amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import de substitution (produits végétaux et animaux) ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine » ;

- La consolidation et la pérennisation du développement, de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- La création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;

Ces objectifs pourront être complétés par la mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs (produits pays, labels, logo RUP et indications géographiques protégées) en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison (melons).

1.2.2.2 Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 6 mesures distinctes :

- Le premier volet est composé de 5 mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) consistant en des aides à la production, à la structuration, à la commercialisation, à la transformation et à l'exportation :
 - Mesure n°1 : Actions transversales (réseaux de références et assistance technique)
 - Mesure n°2 : Actions en faveur de la filière banane
 - Mesure n°3 : Actions en faveur de la filière canne - sucre - rhum
 - Mesure n°4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz de Guyane)
 - Mesure n°5 : Actions en faveur des productions animales (primes animales, structuration de l'élevage et importation d'animaux vivants)
- Le deuxième volet est constitué d'une seule mesure (Mesure n°6), le régime spécifique d'approvisionnement (RSA), dont le principe consiste en un soutien à l'approvisionnement en certains produits. Par ordre de priorité, le RSA du POSEI France soutient les matières 1^{ères} destinées à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires locales et à l'alimentation humaine.

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France

Régime	Mesures	Actions / groupes d'aides	Aides
MFPA	Mesure n°1 Actions transversales	Assistance technique à la mise en œuvre du programme	
		Réseaux de références :	<ul style="list-style-type: none"> - Productions animales - Productions végétales
	Mesure n°2 Filière banane (*)		
	Mesure n°3 Filière canne, sucre et rhum	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'activité sucrière - Transport de la canne(*) - Transformation de la canne en rhum agricole 	
	Mesure n°4 Productions	Aide à la structuration des filières	

	végétales de diversification (dont riz de Guyane)	Aides à la mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation locale - Transformation - Commercialisation hors région de production
		Aides d'accompagnement des filières	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte, livraison, transport - Conditionnement - Mise en place des politiques de qualité - Production de semences
		Aides aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> - Production de vanille verte - Production de plantes à parfum et médicinales (géranium et vétiver) - Fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire - Fabrication de produits élaborés à partir de PAPAM
		Aides spécifiques à la filière riz irrigué de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> - Production de riz irrigué (*) - Commercialisation du riz hors Guyane
	Mesure n°5 Productions animales	Primes animales aux éleveurs de ruminants (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) - Prime à l'abattage (PAB) - Primes aux petits ruminants (PPR)
		Structuration de l'élevage de Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux éleveurs - Aides aux structures d'élevage
		Structuration de l'élevage de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> - Aides à la sécurisation des élevages ovins-caprins - Aides communes aux filières d'élevage
		Structuration de l'élevage de Martinique	<ul style="list-style-type: none"> - Aides en faveur des productions animales - Aides à la mise en marché
		Structuration de l'élevage de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Aides horizontales entre filières - Aides communes à toutes filières interprofessionnelles d'élevage - Aide à la filière viande bovine - Aides à la filière lait - Aides à la filière porc - Aide à la filière volailles - Aides à la filière cunicole - Aides à la filière ovins-caprins - Aides à la filière apicole
		Aide à l'importation d'animaux vivants	Subvention à l'importation d'animaux reproducteurs vivants ou d'œufs à couver en provenance de l'UE
RSA	Mesure n°6 Régime spécifique d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE - Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers 	Bilan d'approvisionnement par DOM, par groupe de produits et par origine (UE / pays tiers)

Source : ODEADOM

(*) Aides directe

2 Exécution financière globale du POSEI France 2013

2.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM

Conformément aux dispositions de l'article 40, paragraphe 3, point b) du R (UE) n°180/2014 de la Commission, les allocations financières provisoires par mesure figurant dans le programme POSEI 2013 ont été modifiées. **EF 1**

En outre, l'allocation de certaines mesures a été répartie, au niveau national, entre différentes actions de la mesure concernée.

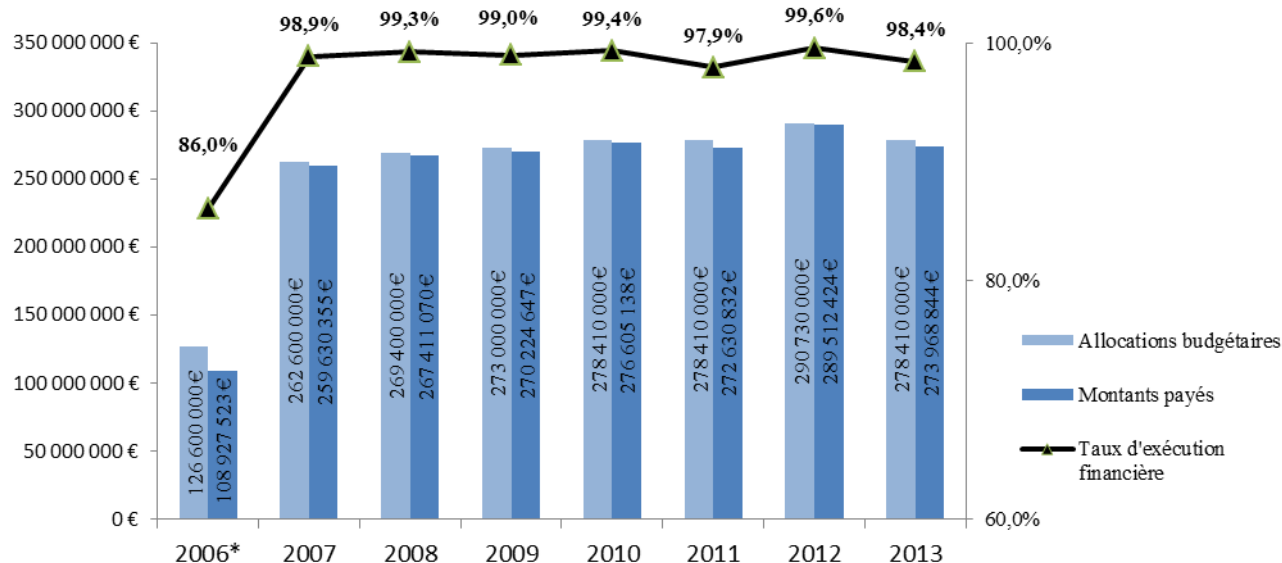
Les plafonds respectés pour l'année de réalisation 2013 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 – Allocations financières modifiées du POSEI France 2013, en millions d'€uros

Mesures n°	Intitulés des mesures	Budget UE	Budget national	Budget total
N° 1	MFPA - Actions transversales	1,32	-	1,32
	- assistance technique	0,63		
	- réseaux de références	0,69		
N° 2	MFPA – Actions en faveur de la filière banane	129,1	-	129,1
N° 3	MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74,9	-	74,9
N° 4	MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane)	15,96	7	22,96
N° 5	MFPA – Actions en faveur des productions animales	30,63	28	58,63
	- primes animales	13		
	- structuration de l'élevage	16,16		
	- importation d'animaux vivants	1,47		
	Sous-total MFPA	251,91	35	286,91
N° 6	RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26,5	-	26,5
	Total POSEI France	278,41	35	313,41

Source : ODEADOM

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2013, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP

*En 2006, la filière banane n'est pas incluse dans les aides POSEI France

Le taux d'exécution financière globale du programme POSEI France 2013 est un peu moindre que la moyenne des années précédentes, notamment du fait de l'application de la discipline financière. Il reste cependant très satisfaisant : 98,4% pour 2013. **EF 2**

Le montant total payé au titre du POSEI France 2013 atteint 302 045 797 € dont 273 968 844 € sur crédits FEAGA et 28 076 953 € sur crédits nationaux.

EF 3

Tableau 3 – Répartition des montants payés par mesure et par DOM pour 2013 (en €)

Montants en Euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Tous DOM
Mesure Réseaux de références					687 336
Mesure Programme d'assistance technique					313 472
Mesure en faveur de la filière banane	31 293 945		94 667 515		125 961 460
Mesure Canne-Sucre-Rhum	17 890 006	99 360	5 679 282	51 039 995	74 708 643
Mesure Productions végétales de diversification	4 897 210	136 744	3 851 039	8 521 900	17 406 893
Mesure Primes aux éleveurs de ruminants	5 251 427	2 701 269	3 124 088	4 673 805	15 750 590
Mesure Structuration de l'élevage	4 890 698	1 878 226	9 877 494	22 192 142	38 838 561
Mesures Importation d'animaux vivants	187 523	117 839	723 579	879 975	1 908 916
Total MFPA	64 410 809	4 933 438	117 922 997	87 307 817	275 575 871
Mesure RSA	4 414 922	1 999 867	4 082 917	15 972 220	26 469 926
Total POSEI 2013	68 825 731	6 933 305	122 005 914	103 280 037	302 045 797
% de chaque DOM*	22,8%	2,3%	40,4%	34,2%	100,0%

Source : ODEADOM

* % calculé sur le total POSEI 2013 hors actions transversales (réseaux de références et assistance technique)

2.2 Stabilisateurs financiers et complément national

Des stabilisateurs financiers ont dû être utilisés en 2008 et 2009.

Tableau 4 – Application des stabilisateurs depuis 2008

Année de réalisation	Mesures avec stabilisateur financier
2008	Primes animales aux éleveurs de ruminants (ADMCA : complément veau, PAB : complément par tranche de poids) Aide à l'importation d'animaux vivants Diversification des productions végétales (hors PAPAM)
2009	Primes animales aux éleveurs de ruminants (ADMCA et PAB)

Depuis l'année de réalisation 2010, le complément national a permis d'éviter l'application de stabilisateur financier sur les crédits FEAGA.

En 2013, le complément national a été mobilisé à hauteur de 28 076 953 €:

- 3 359 471 € pour les mesures primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- 546 133 € pour les mesures importation d'animaux vivants ;
- 22 724 456 € pour la mesure structuration des élevages ;
- 1 446 893 € pour les mesures productions végétales de diversification.

2.3 Circonstances exceptionnelles

Les conséquences désastreuses du cyclone Dean, survenu en août 2007, sur la filière banane de Guadeloupe et de Martinique ont été reconnues comme circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la mesure « Banane » du POSEI France. Un ajustement des objectifs de production des campagnes de commercialisation 2007, 2008 et 2009 a ainsi été effectué.

Concernant la campagne agricole 2010, une succession de phénomènes naturels a affecté les productions végétales de diversification et les bananeraies guadeloupéennes (retombées de cendres volcaniques de Monserrat, sécheresse puis succession de pluies diluviennes). Ces aléas ont entraîné des pertes de récolte majeures. Ainsi, les circonstances exceptionnelles ont été activées pour la Guadeloupe.

Depuis 2011, il est possible de faire une demande de circonstances exceptionnelles pour les pertes de production de banane liées aux effets de la cercosporiose noire et/ou aux mesures de lutte mises en œuvre pour la première fois dans des exploitations de Guadeloupe et de Martinique. Cela a notamment été le cas pour la campagne 2012.

En 2012, le dispositif des circonstances exceptionnelles a également été activé en Guadeloupe suite au cyclone Rafael, pour la filière banane ainsi que pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification, permettant de verser un complément à l'aide à la commercialisation.

Concernant la campagne 2013, les circonstances exceptionnelles ont été reconnues et prises en compte :

- en Martinique pour la filière banane et la commercialisation des productions végétales de diversification de ce département, suite à la tempête tropicale Chantal ;
- en Guadeloupe, pour la commercialisation des productions végétales de diversification du fait de la maladie Huanglongbing (dénommée « citrus greening ») ;
- à La Réunion, pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, suite au cyclone Dumile.

3 Contexte socio-économique, agricole et climatique

3.1 Évolution de l'agriculture domienne entre 2000 et 2013

Le recensement agricole permet d'obtenir une photographie précise et exhaustive de l'agriculture (toutes les exploitations agricoles étant concernées) et d'en mesurer les évolutions sur le long terme. Il s'effectue tous les dix ans, notamment en 2000 et en 2010. Les périodes intermédiaires sont couvertes par une enquête structure sur un échantillon d'exploitations agricoles.

Quelques tendances fortes se dégagent pour les deux périodes considérées 2000-2010 et 2010-2013 et sont présentées ci-après.

1/ Sous la pression foncière mais aussi la déprise agricole, les surfaces agricoles utiles diminuent fortement dans les 2 DOM Antillais : respectivement -25% et -22% pour la Guadeloupe et la Martinique entre 2000 et 2010, et -8% et -7% entre 2010 et 2013. En revanche, la SAU de Guyane augmente sensiblement (+9% sur la période 2000-2010 et +3% entre 2010 et 2013), sous l'impact du développement de l'activité vivrière. A La Réunion, la situation est relativement stabilisée (-2% sur 2000-2010 et -1% sur 2010-2013).

Tableau 5 – Evolution de la SAU entre 2000, 2010 et 2013 dans les DOM

Territoire	SAU 2010 (ha)	Évolution 2010/2000	SAU 2013 (ha)	Évolution 2013/2010
Guadeloupe	31 401	-25%	28 847	-8%
Martinique	24 982	-22%	23 185	-7%
Guyane	25 345	9%	26 034	3%
La Réunion	42 814	-2%	42 554	-1%
France métropolitaine	26 963 252	-3%	26 708 310	-1%

Source : Agreste : RA 2000, RA 2010 et enquête 2013

2/ A l'instar de la métropole, le nombre d'exploitations baisse partout, sauf en Guyane.

En Guyane, l'augmentation du nombre des exploitations correspond au développement de l'agriculture vivrière, concentrée à l'intérieur du département et le long des fleuves Maroni et Oyapok, conjointement à la croissance démographique.

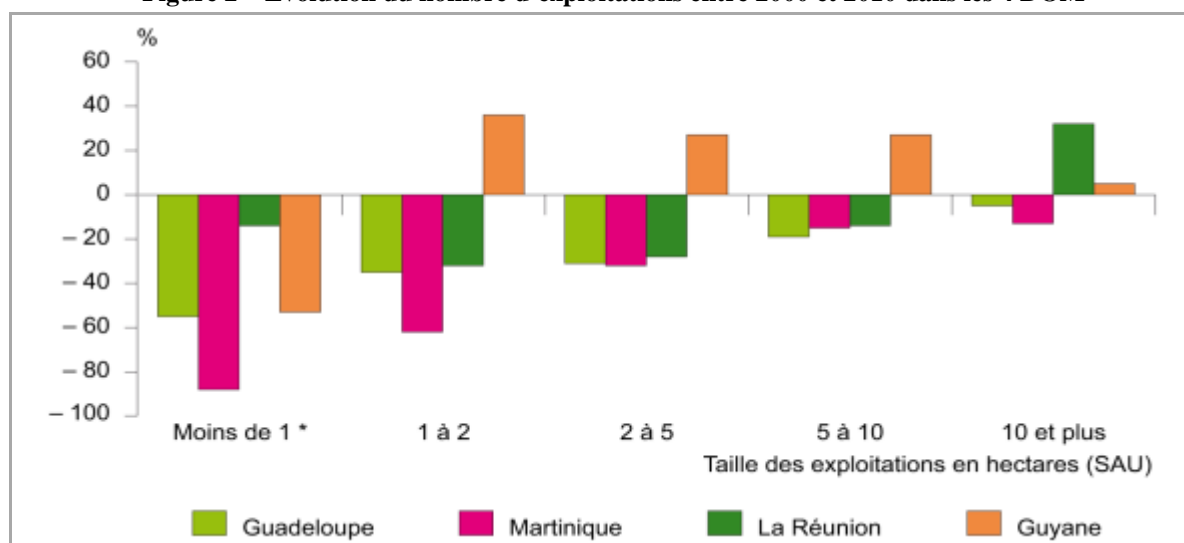
Tableau 6 – Evolution du nombre d'exploitations entre 2000, 2010 et 2013 dans les DOM

Territoire	Nombre d'exploitations en 2010	Évolution 2010/2000	Nombre d'exploitations en 2013	Évolution 2013/2010
Guadeloupe	7 852	-35%	6 897	-12%
Martinique	3 307	-59%	2 533	-23%
Guyane	5 983	13%	6 199	4%
La Réunion	7 623	-18%	7 190	-6%
France métropolitaine*	489 977	-26%	447 327	-9%

* dont 312 moyennes et grandes exploitations (-19%)

Source : Agreste : RA 2000, RA 2010 et enquête 2013

Figure 2 – Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 dans les 4 DOM



* Y compris les exploitations sans SAU
 Source : Agreste : RA 2000 et 2010

La figure ci-avant illustre l'évolution du nombre d'exploitations selon leur taille. Ces données ne sont disponibles que pour la période 2000-2010 pour tous les DOM. La diminution du nombre d'exploitations concerne surtout les très petites exploitations (<1ha), en particulier en Martinique. La situation est plus nuancée à La Réunion, où les exploitations de 10 ha et plus se développent. En Guyane, le nombre d'exploitations diminue uniquement pour celles de moins de 1 ha mais augmente pour les autres catégories de taille.

3/ La taille moyenne des exploitations augmente, sauf en Guyane.

Aux Antilles mais aussi à La Réunion, la forte diminution du nombre d'exploitations concerne pour l'essentiel les très petites exploitations ; ainsi la SAU moyenne des exploitations augmente sur la période. Cette évolution est très marquée en Martinique où la SAU moyenne atteint 9,2 ha en 2013. En Guyane, le développement de l'agriculture vivrière se traduit par une baisse de la taille moyenne des exploitations de 2000-2010, suivie d'une stabilisation durant la période 2010-2013.

Tableau 7 - Evolution des SAU moyenne par exploitation entre 2000, 2010 et 2013 dans les DOM

Territoire	Surface moyenne par exploitation en 2010 (ha)	Évolution 2010/2000	Surface moyenne par exploitation en 2013 (ha)	Évolution 2013/2010
Guadeloupe	4	17%	4,2	5%
Martinique	7,6	89%	9,2	20%
Guyane	4,2	-4%	4,2	0%
La Réunion	5,6	19%	5,9	6%
France métropolitaine*	55	31%	59,7	9%

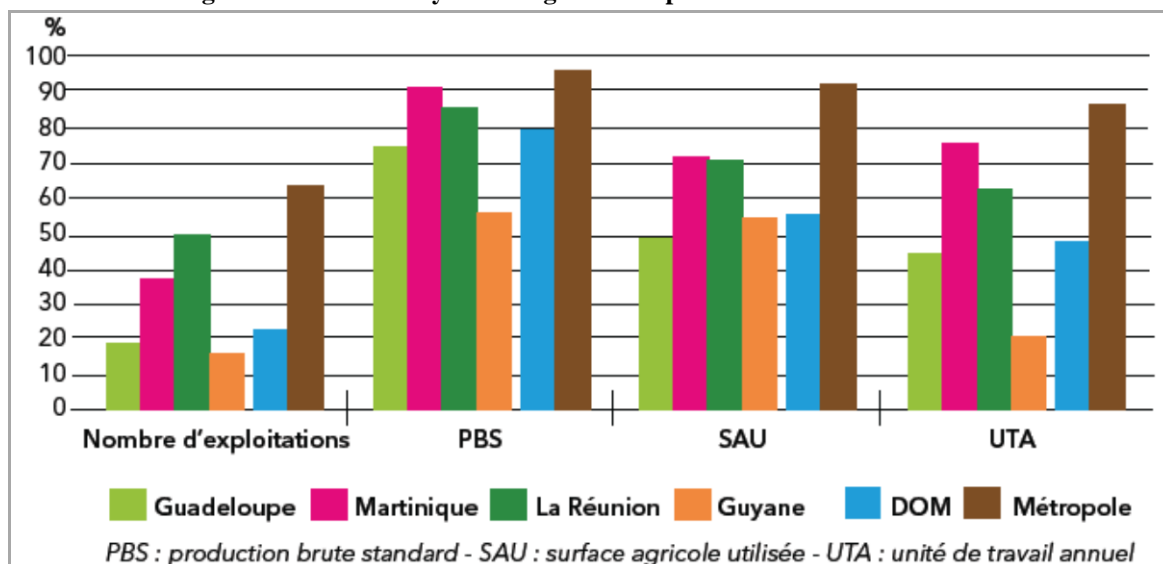
*Les moyennes et grandes exploitations utilisent 93% de la SAU métropolitaine avec une moyenne de 80 ha par exploitation (+22%).

Source : Agreste : RA 2000, RA 2010 et enquête 2013

4/ Le potentiel économique se concentre dans les moyennes et grandes exploitations.

Aux Antilles et à La Réunion, les moyennes et grandes exploitations¹ concentrent un peu moins des 9/10^e du potentiel économique global de l'ensemble des exploitations de ces départements ; elles mettent en valeur les 2/3 des surfaces cultivées et occupent les 3/5^e de la force de travail. Cependant, en Guadeloupe, la part de ces moyennes et grandes exploitations est plus modeste (19 % du nombre des exploitations) qu'à La Réunion (50 %) ou qu'en Martinique (37 %).

Figure 3 - Part des moyennes et grandes exploitations en 2010 dans les DOM



Source : Agreste : RA 2000 et 2010

5/ L'emploi agricole (en unités de travail annuel total) diminue fortement dans les Antilles (-21,7% en Guadeloupe et -20,3% en Martinique entre 2007 et 2013). Cette diminution est environ deux fois plus importante que celle en Métropole (-10,4% sur la période 2007-2013). En revanche, l'emploi agricole s'accroît en Guyane (+12,3%), notamment avec la création de nouvelles exploitations. L'emploi agricole reste relativement stable sur la même période à La Réunion (-0,2%).

Tableau 8 – Emploi total en UTAT par année dans les DOM pour la période 2007-2013

Territoire	Emploi total en unités de travail annuel total (UTAT) par année							Evolution tendancielle annuelle 2007-2013
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Guadeloupe	8 462	8 102	7 927	7 642	7 287	6 950	6 629	-4,0%
Martinique	8 345	7 756	7 730	7 747	7 362	6 998	6 653	-3,3%
Guyane	6 517	6 662	6 830	6 883	7 025	7 171	7 321	1,9%
La Réunion	11 538	11 906	11 665	11 657	11 611	11 564	11 518	-0,2%
France métropolitaine	808 019	788 675	769 794	751 365	742 012	731 398	723 920	-1,9%

Source : SSP-Agreste, recensement agricole et bilan annuel de l'emploi agricole

¹Moyennes et grandes exploitations : exploitations dont la production brute standard est supérieure ou égale à 25 000 €.

3.2 Contexte en 2013

Selon les prévisions les plus récentes du FMI, la croissance mondiale s'est située en 2013 aux alentours de +3,0%, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2%). Le raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, le rebond des exportations dans les pays émergents, et la demande intérieure plus dynamique en Chine ont contribué à un renforcement au second semestre de l'année.

Sur le plan climatique, les saisons cycloniques auxquelles sont soumises les RUP françaises se sont avérées assez calmes. Aucun cyclone n'a traversé les Petites Antilles, bien que la Martinique ait été touchée par la tempête tropicale Chantal en juillet 2013.

Côté océan Indien, après 6 années sans alerte cyclonique, la saison des pluies 2012-2013 a été marquée par trois cyclones tropicaux (Anaïs en décembre et Dumile et Felleng en janvier) et suivis de périodes de fortes précipitations en mars puis en fin d'année. Ainsi, les débits médians des cours d'eau se retrouvent en hausse par rapport à la saison des pluies 2011-2012. Toutefois, les cumuls de pluies enregistrés n'ont pas réussi à reconstituer les stocks d'eau après une saison sèche très marquée.

3.2.1 Guadeloupe

L'année 2013 montre de timides signes de redressement amorcé au cours du deuxième semestre après l'essoufflement de l'activité économique en 2012. L'indicateur du climat des affaires (ICA)² a atteint, au deuxième trimestre 2013, son plus bas niveau depuis 2009. Il s'est redressé au troisième trimestre 2013 pour retrouver en fin d'année sa moyenne de longue période. Cette remontée (de près de 20 points) permet à l'ICA d'effacer cinq trimestres de baisses consécutives, en cours depuis mi-2012.

Par contre, la consommation des ménages est plus prudente en 2013 : les importations de produits agroalimentaires s'inscrivent en repli de 4,8% par rapport à 2012 et les importations de biens de consommation de 3,6%. La prudence des ménages est également attestée par l'évolution des encours de crédits à la consommation qui stagnent (-0,1%).

Dans ce contexte, le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître en 2013, mais à un rythme moins soutenu que durant les années précédentes : il s'élève à 60 393 en fin d'année (+1,4% sur un an). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est de 26,2%, tandis que la part du chômage de longue durée s'élève à 79,5% en Guadeloupe.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) se solde en 2013, selon les professionnels du secteur, par une baisse globale de l'activité. La baisse des effectifs salariés (-704 emplois) se poursuit et les ventes de ciment sur le marché local reculent de -5,5%, se rapprochant des plus bas niveaux observés en 2011 et durant la crise sociale de 2009. Le manque de projets structurants se fait toujours ressentir.

Après le léger retrait en 2012, l'activité touristique progresse en 2013 avec un trafic de passagers hors transit de +2,0 % sur un an, un nombre de croisiéristes stable (+0,04%) et une fréquentation hôtelière stable. Par contre, le nombre de nuitées diminue de -0,6%, mais le taux d'occupation moyen des chambres gagne +0,9 point pour atteindre 57,4%. La hausse du trafic de passagers compense la baisse du nombre de nuitées.

² L'IEDOM a élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composante principale, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture.

Focus sur le secteur agricole

En 2013, l'activité du secteur primaire est contrastée. La campagne cannière n'a pas donné des résultats satisfaisants, malgré un bon démarrage et une richesse saccharine en hausse. Elle s'est arrêtée de manière précoce du fait des conditions climatiques défavorables (le climat très sec, de novembre 2012 à février 2013 et les conditions pluvieuses des récoltes de 2010 à 2012 provoquant un tassement des sols) ont donné lieu à une importante baisse de la production en 2013. De surcroît, la dégradation des souches ainsi que le faible taux du renouvellement de la sole cannière des dernières années renforce la baisse de la productivité. L'interprofession s'est mobilisée pour mettre en place un programme de replantation afin d'enrayer le manque d'entretien.

La production de banane a atteint en 2013 le niveau le plus haut depuis 2007 grâce à une extension de la surface cultivée et une forte progression du rendement. Cette progression qui fait suite à des années de conditions climatiques défavorables, est maintenant menacé par l'arrivée de la cercosporiose noire.

Les productions de légumes et de fruits (hors banane) continuent de diminuer. La filière du melon qui bénéficie de l'IGP indication géographique protégée depuis 2012, reprend vigueur avec une production de 4 772 tonnes en 2013. La filière s'emploie à retrouver son niveau de production d'avant 2010 (7 950 tonnes en 2009) marquée par l'épisode des cendres du volcan de Montserrat mais doit lutter contre la concurrence croissante des producteurs marocains et sénégalais. En 2013, l'arboriculture notamment les agrumes, a été affectée par la maladie de Huanglombing dénommée « citrus greening ».

Concernant l'élevage, la production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés est plutôt stable, voire en augmentation, mais reste loin de couvrir l'ensemble des besoins de la population.

3.2.2 Guyane

Après une conjoncture en demi-teinte en 2012, l'économie guyanaise n'a montré des signes de reprise qu'à partir du 3^e trimestre 2013, avec un redémarrage de l'investissement des entreprises (essentiellement du secteur de la construction et de l'activité spatiale) et une consommation des ménages en hausse. En effet, sur un an, les importations de biens de consommation augmentent de 9,3% et les crédits à la consommation repartent à la hausse (+3,7%).

Dans ce contexte, en combinaison avec les caractéristiques du marché du travail en Guyane (faible taux d'activité, poids important de l'informel, inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi), la situation sur le marché du travail s'est dégradée à nouveau en 2013. Selon le BIT, le taux de chômage s'élève à 21,3% en juin 2013. Les femmes, les jeunes et les personnes non diplômées sont les premières catégories concernées par le chômage.

Sur le plan sectoriel, les performances sont contrastées. Le secteur de la construction stagne avec un recul des ventes de ciment de -9,3% sur 2013 et un nombre de logements sociaux mis en chantier en recul. Les filières aurifère et bois sont également en recul avec des exportations d'or et de bois qui régressent respectivement de -21,9% et -19,9% sur un an. L'activité spatiale en Guyane reste importante pour l'économie guyanaise. En effet, avec sept lancements effectués au cours de l'année 2013, le Centre spatial guyanais est le 3^e site de lancement au niveau mondial.

Le secteur touristique conforte sa bonne orientation avec un nombre de passagers enregistrés en hausse de +1,5% sur 2013 et une augmentation de l'offre d'hébergement. Cependant, des efforts restent à fournir quant aux coûts des prestations et à la diversification de l'offre touristique, points de faiblesse qui tendraient à expliquer le ralentissement de la fréquentation touristique en général.

Focus sur le secteur agricole et la pêche

Contrairement à ce qui s'est produit en 2012, les abattages de bovins-bubalins et de porcins progressent et les importations de bétail régressent. L'autosuffisance alimentaire assurée par les filières bovine et porcine se renforce et progresse en moyenne de +2,4 points. Parallèlement les exportations de produits agroalimentaires augmentent de +2% et le tonnage à l'export croît de +7,4%.

La filière rizicole, en difficulté depuis plusieurs années notamment à cause du phénomène d'érosion marine, n'affiche pas de signes de redressement.

Selon le recensement agricole 2010, le nombre d'exploitations agricoles a augmenté à un rythme élevé en dix ans (+13% entre 2000 et 2010). Il existe trois principaux pôles d'exploitation :

- les exploitations traditionnelles localisées le long des fleuves du Maroni et de l'Oyapock : elles reposent sur la pratique de l'abattis brûlis et leur production est majoritairement vivrière (culture de tubercules, de légumes et de plantations fruitières semi permanentes) ;
- les exploitations dans la savane littorale orientées vers l'élevage de bovins ;
- et les exploitations maraîchères de Cacao et Javouhey.

L'enjeu principal pour les agriculteurs reste l'accès au foncier, 90% du territoire relevant du domaine privé de l'État. Les procédures d'attribution foncière sont relativement longues.

Le secteur de la pêche affiche en revanche, une activité bien orientée, malgré les contraintes du secteur (l'obsolescence des navires, la fragilité du tissu entrepreneurial et le désintérêt de la main d'œuvre pour la profession). En outre, l'année 2013 a été marquée par une recrudescence de la pêche illégale. Néanmoins, la pêche représente le premier poste d'exportations du secteur primaire de la Guyane : en 2013, les exportations de poissons atteignent 1 535 tonnes, soit une légère augmentation de +1,9 % sur un an. Elles représentent en valeur 7,9 M€ contre 7,5 M€ en 2012 (+5,1%). Ces exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux à destination de la Martinique. Les exportations de crevettes atteignent 423 tonnes en volume sur l'année, soit une augmentation de +7,4% par rapport à 2012.

3.2.3 Martinique

Malgré l'amélioration de l'indicateur du climat des affaires tout au long de l'année 2013, la situation économique reste fragile et l'économie martiniquaise n'a pas retrouvé en 2013 le dynamisme qui permettrait d'enrayer la progression du chômage et de retrouver les niveaux d'avant la crise de 2009.

La consommation des ménages reste faible. Les importations de biens de consommation enregistrent une croissance modeste (+1,2%), alors que les importations de biens d'équipement électriques et ménagers sont en repli (-14,4%), de même que les immatriculations de véhicules particuliers neufs (-3,8%) et l'encours des crédits à la consommation des ménages (-2,7%).

En 2013, la population active est stable ; par contre, le taux de chômage au sens du BIT a continué d'augmenter et représente 22,8% (contre 21,0% en 2012). Les emplois créés par le passé n'ont pas permis d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail ni de faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi. L'âge jeune et le faible niveau de formation constituent des freins à l'accès à l'emploi.

L'activité est morose dans la plupart des secteurs. Dans le secteur secondaire, la situation reste difficile dans le BTP, faute de mises en chantier en nombre suffisant. Les ventes de ciment sont de nouveau en recul (-7,6%), alors que le niveau des quatre précédentes années était déjà inférieur au

niveau d'avant la crise de 2009. Les attestations de conformité électrique sont également en baisse (-8,8%).

Le manque de vigueur de la consommation des ménages pèse sur l'activité commerciale. Ainsi, les ventes de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires sont de nouveau en recul (-4,1%) et, dans le secteur de la grande distribution, le chiffre d'affaires des hypermarchés enregistre une croissance réduite (+2,5% contre +5,4% en 2012).

Par contre, l'activité touristique connaît un regain de dynamisme avec une nouvelle progression du nombre de touristes (+1,7%), de la fréquentation hôtelière (+2,9%) et du nombre de croisiéristes (+12,7%).

Focus sur le secteur agricole

En 2013, un carême court et un début de saison cyclonique précoce ont limité les potentiels des cultures maraîchères et vivrières. Par ailleurs, la tempête Chantal a impacté l'ensemble des productions végétales et particulièrement celles en cours de récolte ou sur le point d'être récoltées. Malgré tout, et après le net recul de 2012, la production locale organisée de fruits et légumes frais a sensiblement augmenté en 2013 (+20%), sur le marché local et aussi à l'exportation. Le niveau des exportations reste faible. Les importations sont aussi en hausse (+3,9%) et supérieures au volume de la production locale. La consommation des fruits et légumes s'inscrit en hausse (+10,0%) et le taux de couverture par la production locale augmente à 41,7% (+3,4 points). Néanmoins, l'offre légumière et fruitière se limite à une dizaine de catégories de produits et la diversité de l'offre s'est sensiblement réduite au cours du temps.

Les exportations de banane reculent fortement en 2013 (-15,0%), partiellement imputable à la tempête tropicale Chantal qui a touché la Martinique en juillet 2013. La filière est également confrontée à une baisse des rendements depuis dix ans et à la concurrence sur le marché européen de la banane latino-américaine. Cependant, le secteur a bénéficié d'une légère progression des prix en 2013 (+1,4%, à 0,71 €/kg).

En ce qui concerne la filière canne, les surfaces en canne et le nombre des exploitations cannières affichent une évolution tendancielle à la baisse. La campagne 2013 a été marquée par des conditions météorologiques (pluies précoces et intenses) qui ont dégradé la qualité des cannes. Néanmoins, 177 922 tonnes de cannes ont été broyées – ce qui représente une augmentation de +1,5% sur un an grâce à l'accroissement des rendements. Par contre, les productions de rhums et de sucre sont en baisse (respectivement -5,8% et -25,1%).

Les abattages tous animaux confondus sont en hausse (+5,6%). La production locale de viande blanche (porcins et volailles), qui représente 68% des abattages en 2013, contribue le plus à cette augmentation (+4,4 points). Parallèlement, les importations de viande augmentent de +1,1%, tirées par les importations de volailles. La mise à consommation locale (somme des abattages et des importations de viande) augmente en 2013 (+1,8%). La production locale de viande ne couvre que 15,9 % de la demande en 2013 (+0,6 point). La consommation locale demeure fortement dépendante des importations.

3.2.4 La Réunion

Depuis la crise de 2009, La Réunion tarde à renouer avec la croissance mais 2013 apporte néanmoins des signes d'amélioration. Les entrepreneurs réunionnais, interrogés sur leur activité dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, se montrent progressivement plus confiants, et l'ICA affiche

une progression soutenue tout au long de l'année 2013, approchant sa moyenne de longue période, sans l'atteindre complètement.

Pourtant, la consommation courante des ménages reste mitigée. Les importations de produits courants reculent de -1,3%. Celles de biens d'équipement du foyer baissent également, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2012. Les importations de produits des industries agroalimentaires progressent pour leur part de +2,8%.

Le marché du travail, qui s'était encore fortement détérioré l'année précédente, connaît une moindre dégradation en 2013. L'emploi salarié marchand progresse (+1,1% en 2013), porté essentiellement par les secteurs des services et de l'industrie. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est modérée par rapport aux périodes précédentes : +1,3 % sur un an contre +7,8% en 2012 et +5,1% en 2011. Le taux de chômage reste très largement supérieur au taux de la France métropolitaine (29,0% au deuxième trimestre 2013, contre 9,9 % au niveau métropolitain).

L'évolution de l'activité des différents secteurs est toujours contrastée. Malgré un sursaut en cours d'année, les entrepreneurs du secteur primaire et des industries agroalimentaires restent pessimistes. Par contre, le BTP est mieux orienté, soutenu par une bonne tenue de la construction de logements sociaux et par la signature des premiers appels d'offre pour le chantier de la nouvelle route du littoral. Les entrepreneurs du secteur du tourisme jugent leur courant d'affaires en baisse en 2013. Le taux d'occupation des hôtels classés se stabilise, de même que le nombre de passagers entre La Réunion et la métropole. En revanche, la fréquentation hôtelière recule une nouvelle fois (-3,3%).

Focus sur le secteur agricole et la pêche

La canne reste le pilier de l'agriculture réunionnaise (54% de la SAU). La campagne cannière 2013 s'inscrit en baisse par rapport à celle de 2012, en raison de la sécheresse qui sévit dans le département depuis plus de trois ans. Les volumes de cannes manipulées diminuent ainsi de -6,4% par rapport à 2012 et sont également inférieurs de -5,7% à la moyenne décennale.

La production de légumes se concentre principalement dans la production de légumes frais (85% de la production totale). La tomate est le fruit-légume le plus produit dans l'île. En 2012, les importations de légumes frais baissent de -1,4% et ne représentent plus que 28,4% du marché local.

Les cultures fruitières sont restées bien orientées durant la dernière décennie. La production est estimée à près de 40 800 tonnes en 2012 (stable par rapport à l'année précédente), dont 1/3 d'ananas. Parallèlement, La Réunion a importé près de 18 400 tonnes de fruits frais (+7,3% par rapport à 2011).

Par contre, la consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) recule de -1,6% en 2013, après avoir progressé de +5,6% en 2012. La production locale subit plus fortement cette diminution de la consommation locale que les importations, qui restent quasiment stables.

L'activité de la filière pêche est contrastée. La pêche industrielle pratiquée dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) continue à enregistrer de bons résultats, alors que la pêche palangrière locale continue de fléchir.

4 Bilan de mise en œuvre des aides 2013 par mesure

ACTIONS TRANSVERSALES

4.1 Mesure 1 – Actions transversales

4.1.1 Assistance technique à la mise en œuvre du programme

4.1.2 Réseaux de références

– Productions animales

– Productions végétales

PRODUCTIONS VEGETALES

4.2 Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

4.3 Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

4.4 Mesure 4 - Actions en faveur des productions végétales de diversification

PRODUCTIONS ANIMALES

4.5 Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

4.5.4 Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants

4.5.6 Action 2 – Structuration de l'élevage de Guadeloupe

4.5.7 Action 3 – Structuration de l'élevage de Guyane

4.5.8 Action 4 – Structuration de l'élevage de Martinique

4.5.9 Action 5 – Structuration de l'élevage de La Réunion

4.5.10 Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants

REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT

4.6 Mesure 6 – Régime Spécifique d'Approvisionnement

4.1 Mesure 1 : Actions transversales

4.1.1 Assistance technique à la mise en œuvre du programme

4.1.1.1 Description de la mesure et rappel des objectifs

L'Assistance technique à la mise en œuvre du programme est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France. Les projets financés dans le cadre de cette action sont généralement des prestations contractualisées avec l'organisme payeur, suite à un avis d'appel public à concurrence publié après expression et analyse d'un besoin par les autorités gestionnaires du POSEI France. Les dépenses d'assistance technique sont payées au fil de l'eau.

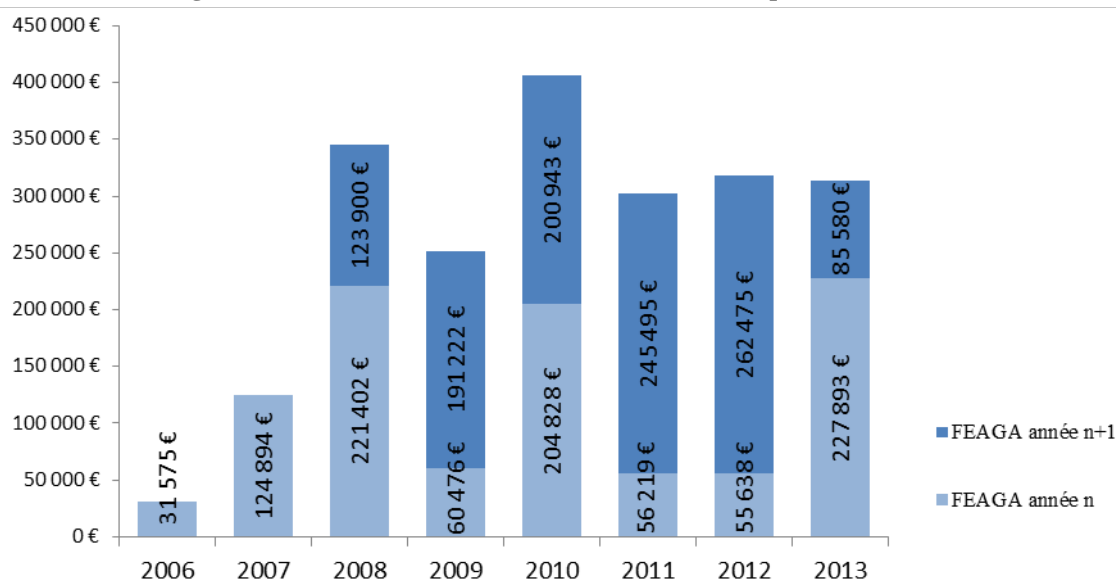
L'assistance technique s'organise autour de quatre axes :

- Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau ;
- Assurer la communication et la promotion autour du programme ;
- Réaliser des études de secteurs ou de filières.

4.1.1.2 Exécution financière de l'assistance technique

AT1

Figure 4– Exécution financière de l'assistance technique, de 2006 à 2013



Source : ODEADOM

Les actions financées dans le cadre de l'année de réalisation 2013 ont consommé 313 472 €, soit un montant inférieur de -1,5% à celui de 2012. Cependant, considérant la spécificité de cette action dont l'utilisation fluctue d'une année sur l'autre en fonction des études et projets qui se révèlent intéressants en cours de programmation et qui sont mis en œuvre, la consommation budgétaire n'est pas représentative.

4.1.1.3 Bilan de l'assistance technique à la mise en œuvre du programme

AT2

En 2013, l'assistance technique a permis de financer :

- L'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques ;
- L'élaboration du rapport annuel d'exécution du POSEI France pour l'année de réalisation 2012 ;
- La réunion annuelle des comités sectoriels de concertation (canne, banane, productions animales, diversification végétale) ;
- La réalisation d'une campagne d'information, aux Antilles et en Guyane, sur les primes animales du POSEI France ;
- Le lancement d'une étude évaluative de la filière canne-sucre.

L'assistance technique permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du POSEI France et de favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau. Elle finance des actions devenues récurrentes comme le rapport annuel d'exécution du POSEI France, l'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques relatifs au programme ainsi que les comités sectoriels de concertation. A cela viennent s'ajouter d'autres projets plus ponctuels.

4.1.2 Les réseaux de références

4.1.2.1 Contexte

Deux faits ont été constatés :

- le taux de spécialisation des exploitations reste globalement faible dans tous les départements et dans toutes leurs filières ;
- la pluriactivité y est traditionnellement développée, et il convient d'apprécier la contribution de cette catégorie à l'activité globale selon les cas.

De ces constatations découle la nécessité d'une approche systèmes reposant sur des typologies d'exploitations par spécialisation et combinaison de spécialisation.

4.1.2.2 Objectifs

Les objectifs des réseaux de références sont principalement :

- l'élaboration et la collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions ;
- le suivi-évaluation des filières ;
- l'appui au développement des filières de diversification ;
- l'appui spécifique à la politique communautaire en faveur des RUP (justifier les surcoûts spécifiques aux productions locales).

4.1.2.3 Descriptif

Les réseaux de références ont d'abord été mis en place dans le secteur des productions animales. Dans le cadre des modifications du POSEI France pour l'année de réalisation 2011, le dispositif a été étendu aux filières de diversification végétale.

De manière générale, la mission d'appui comporte deux volets :

- volet A : micro économique, reposant principalement sur la mise en place du dispositif de suivi de fermes de références ;
- volet B : macro-économique, reposant sur l'agrégation et l'analyse des données des exploitations des réseaux et des bases de données statistiques pour constituer un tableau de bord d'indicateurs de l'évolution des filières de chaque DOM.

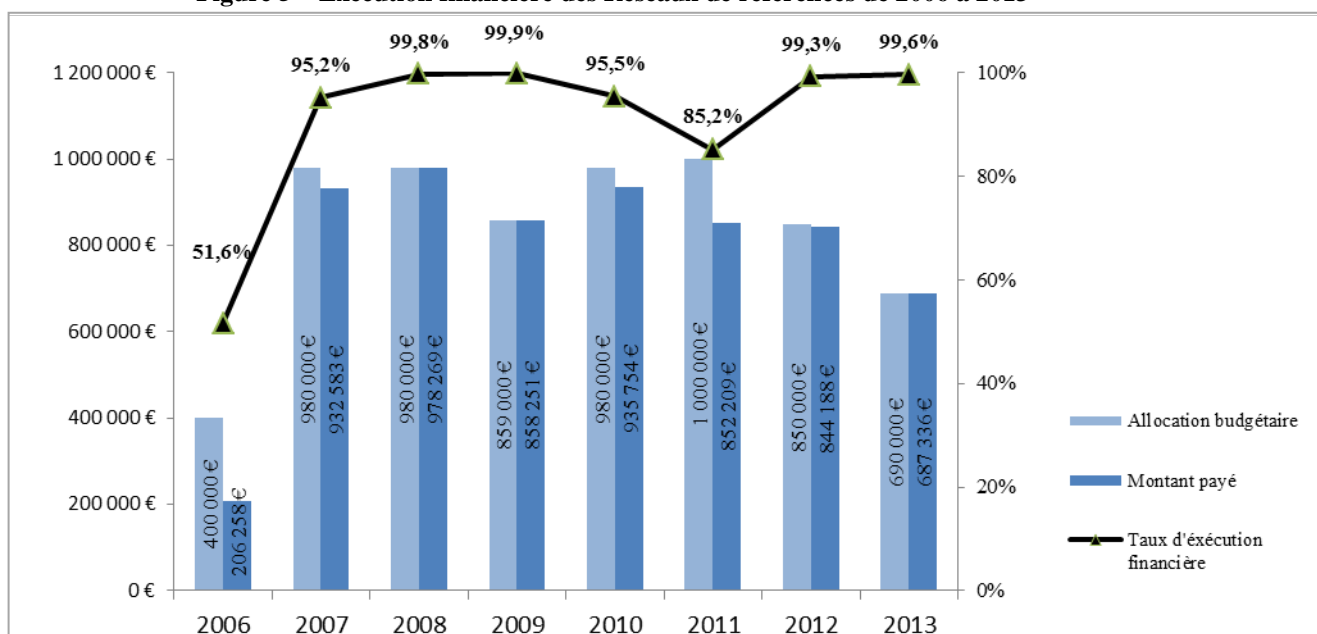
Pour les filières animales, le dispositif repose sur :

- des éleveurs volontaires pour le suivi de leurs exploitations ;
- des conseillers des maîtres d'œuvre locaux (chambres d'agriculture, groupements de producteurs...) en charge de ces suivis technico-économiques ;
- un encadrement et une assistance technique des instituts techniques nationaux des productions animales (Institut de l'élevage, Institut de la filière porcine et Institut de l'aviculture), avec un appui à distance depuis la métropole, des missions d'experts et un ingénieur de l'Institut de l'élevage basé en Guadeloupe.

Pour les filières végétales de diversifications, la mise en place du dispositif de suivi d'exploitations de référence, s'inspire du réseau développé dans le cadre des filières animales avec des objectifs poursuivis identiques.

4.1.2.4 Exécution financière des réseaux de référence

Figure 5 – Exécution financière des Réseaux de références de 2006 à 2013



Source : ODEADOM

Après modification de la fiche financière FEAGA 2014 (actions 2013), conformément aux dispositions de l'article 38 du R(UE) n°180/2014, l'allocation financière de la mesure 1 « Actions transversales » pour l'exercice FEAGA 2014 est de 1,32 M€ Au sein de cette allocation, une décision prise à l'échelon national a affecté une enveloppe de 690 000 € aux dépenses des réseaux de références, après estimation des besoins finaux. 687 336 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 0 € pour la partie végétale.

RR1

RR2

4.1.2.5 Bilan des réseaux de référence des productions animales

En 2013, sur l'ensemble des 4 DOM, le **nombre d'exploitations suivies** est en légère baisse (- 3,5%) par rapport à 2012. Les 169 exploitations suivies sont réparties à 33% à La Réunion, 27% en Guadeloupe, 26% en Martinique et 14% en Guyane. Les données collectées sont de qualité très satisfaisante, 94% des suivis ayant été validés pour l'ensemble des départements.

Le suivi des exploitations fournit des données technico-économiques dont la valorisation continue d'alimenter des réflexions et actions sur les filières animales dans les quatre départements.

RR3

En 2013, les équipes locales des Réseaux de références ont bénéficié de **18 missions** d'animation et d'expertise de l'Institut de l'Élevage, de l'ITAVI et de l'IFIP. Ces missions ont contribué à renforcer l'appropriation locale du projet et l'élaboration d'actions de valorisation des données disponibles auprès des éleveurs.

Les actions menées en 2013 traduisent la poursuite de la montée en puissance du dispositif depuis son lancement opérationnel en 2006 :

- Une appropriation locale croissante du projet ;
- Un transfert de connaissances et une formation accrues des acteurs locaux ;
- Une contribution à la vulgarisation de pratiques innovantes ;

- Des pistes d'amélioration technique confirmées constituant un levier important pour le développement des productions locales et la professionnalisation des exploitations avec élevage des DOM.

4.1.2.6 Bilan des réseaux de référence des productions végétales

Dans le programme POSEI France 2011, les réseaux de référence ont été ouverts aux filières de diversification végétale. Une étude a été lancée au second trimestre 2012, dans le cadre d'un marché public, afin d'en préciser les conditions de mise en œuvre. Cette étude de faisabilité a été réalisée par le groupement ACTA-Astredhor-Institut de l'élevage, qui a présenté ses conclusions en 2013.

L'étude a permis de proposer des schémas organisationnels et fonctionnels possibles pour la mise en œuvre de ce réseau dans son ensemble, ainsi que pour son pilotage et sa gouvernance. Elle a également permis de définir le dimensionnement du dispositif.

Les principales propositions de mise en œuvre sont les suivantes :

- suivi de 5 types de systèmes d'exploitation en moyenne par DOM ;
- 3 ou 4 cultures en suivi prioritaire pour chaque système ;
- organisation partenariale appuyée par une coordination locale et nationale.

En 2013, un projet de convention cadre a été préparé entre l'ODEADOM et l'ACTA (maître d'œuvre national) pour la période 2014-2020. Parallèlement, les acteurs (Réseau d'innovation technique agricole, institut technique, chambre d'agriculture, organisations professionnelles,...) ont été réunis localement afin de définir le maître d'œuvre local en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. Enfin, un comité de pilotage local a été mis en place, afin de choisir collégialement les cultures et les types d'exploitations que le réseau de référence végétal local devra suivre en priorité.

Cette phase d'organisation explique l'absence de dépenses relatives aux réseaux de référence des productions végétales concernant l'année de réalisation 2013, dans la mesure où ils ne sont pas encore opérationnels.

4.2 Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

4.2.1 Rappel des objectifs

Les objectifs opérationnels de la mesure « banane » sont les suivants :

- Garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- Maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer le développement et la gestion de l'espace rural ;
- Favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

La mesure est constituée d'une aide directe aux producteurs qui doit permettre le maintien de la filière en assurant :

- une production de qualité et suffisante en volume pour garantir la rentabilité de la filière ;
- un revenu suffisant aux producteurs face à l'ouverture du marché européen et au renforcement de la concurrence internationale ;
- des méthodes culturales raisonnées (jachères et rotations culturales et limitant l'utilisation des intrants).

L'aide a pour objet de maintenir une filière essentielle à l'économie des Antilles en termes de distribution de revenus, d'emplois et de maintien d'un trafic maritime régulier vers l'Europe continentale (chargement des bateaux dans le sens Antilles vers Métropole, permettant d'abaisser les tarifs du fret et de maintenir des lignes dédiées).

Concernant directement la filière, des améliorations sont attendues en termes de recettes des producteurs, de stabilisation du nombre d'exploitations bananières et d'amélioration de la qualité.

En matière environnementale, le programme POSEI devrait favoriser :

- la gestion et la protection de sols fragiles et de terrains en pente ;
- le maintien de la surface agricole utile (SAU) par la stabilisation des surfaces en culture bananière ;
- l'optimisation de l'utilisation de la SAU par la généralisation des jachères et des rotations culturales ;
- une politique volontariste de limitation des intrants en liaison avec le CIRAD.

4.2.2 Description de la mesure

La mesure d'aide en faveur de la filière banane des Antilles (Guadeloupe et Martinique) a été mise en œuvre au sein du programme POSEI France en 2007, année de transition avec le régime d'aide précédent instauré en 1993 (OCM Bananes).

Les bénéficiaires de l'aide sont les exploitations de banane en activité, adhérentes au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle l'aide est demandée à une OP reconnue. En cas de reprise d'exploitation ou de nouveaux installés, l'adhésion à l'OP reconnue peut intervenir au cours de la même année.

Chaque département est doté d'un nombre de références individuelles qui lui est attribué en propre et qui constitue sa référence départementale. Elle correspond au nombre maximal de références individuelles (RI) qu'il est possible d'attribuer aux planteurs du département (soit 77 877 tonnes en Guadeloupe et 241 207 tonnes en Martinique). La différence entre la somme des RI des planteurs et la référence départementale constitue la réserve départementale.

L'aide versée aux planteurs via leur OP est calculée en fonction de la production qu'ils ont commercialisée via leur OP et de leur référence individuelle.

Le fait générateur de l'aide est la production commercialisée au cours de la campagne précédente. Ainsi, concernant la filière banane, le présent RAE traite de l'aide POSEI payée en 2013, sur l'exercice FEAGA 2014, relative à la production commercialisée de la campagne 2012 et selon les modalités de la mesure en faveur de la filière banane du programme POSEI 2012.

4.2.3 Les modifications du programme POSEI depuis 2007 concernant la mesure en faveur de la filière banane

La modulation mise en place pour prendre en compte les effets catastrophiques du cyclone Dean de 2007 a pris fin en 2010.

A partir de 2011, la part non mobilisée des droits individuels à aide est répartie tout d'abord aux producteurs qui ont dépassé 100% de leur référence individuelle. Le reliquat est ensuite attribué aux nouveaux planteurs sans référence individuelle. Enfin, le solde est réparti entre les producteurs dont la production commercialisée se situe entre 80 et 100% de leur référence individuelle.

4.2.4 Exécution financière de la mesure

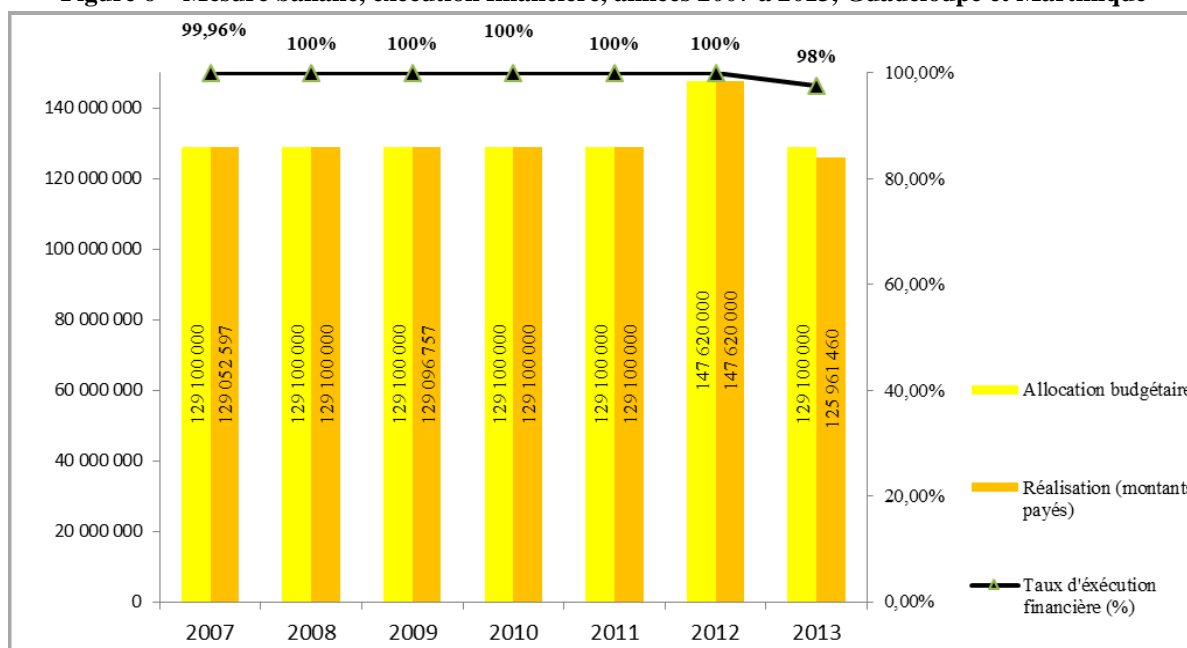
Depuis le début du programme, l'allocation budgétaire de la mesure banane a été fixée à 129,1 M€ par an pour l'ensemble de la filière banane de Guadeloupe et de Martinique.

B1

A titre exceptionnel, l'UE a accordé un financement complémentaire au secteur de la banane des RUP pour l'exercice FEAGA 2013, en compensation de l'impact des accords commerciaux baissant les tarifs douaniers des bananes des pays latino-américains. Pour la France, cette allocation ponctuelle abondait de 18,52 M€ l'allocation de la mesure.

Concernant l'aide POSEI payée en 2013 sur l'exercice FEAGA 2014, l'allocation budgétaire a retrouvé son niveau de 129,1 M€ Cependant, le taux d'exécution financière de l'aide payée en 2013 n'a pas été de 100% du fait de l'application de la discipline financière relative à l'année civile 2013, conformément aux règlements (UE) n°73/2009 et 1181/2013.

Figure 6 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2013, Guadeloupe et Martinique



Source : ODEADOM

4.2.5 Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane

Dans le cadre de l'aide payée en 2013, les pertes dues à la cercosporiose noire et aux pratiques de lutte mises en œuvre ont été gérées par le biais des circonstances exceptionnelles. Les planteurs ayant déposé une demande de circonstances exceptionnelles, ont ainsi bénéficié d'une reconstitution de tonnage pour le calcul du montant de leur aide 2013, après expertise des pertes par le CIRAD. 318 demandes de circonstances exceptionnelles ont été déposées en Martinique et 33 en Guadeloupe. En outre, 9 demandes de circonstances exceptionnelles liées à la tempête tropicale Rafael ont été prises en compte.

Ainsi, la production prise en compte pour le calcul de l'aide payée en 2013 est de 267 021 tonnes, en augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente.

En Guadeloupe, la production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide payée en 2013 a augmenté pour atteindre 67 427 t (+6,1% par rapport à 2012), dans la même dynamique que la croissance de production constatée depuis 2007. La cercosporiose noire détectée en 2012 en Guadeloupe a encore peu d'impact.

En Martinique, par contre, la cercosporiose a impacté la production à la baisse. Cependant, la reconstitution de tonnage pour le calcul de l'aide payée en 2013 au titre des circonstances exceptionnelles a permis de maintenir la production prise en compte pour le calcul de l'aide à 199 594 t, en léger repli (-0,9%) par rapport à 2012. Du fait des pertes de rendement dues à la cercosporiose, seulement 80% des planteurs bénéficient de 100% de l'aide.

4.2.6 Bilan de la mesure

4.2.6.1 Une filière structurée et regroupée inter-DOM

La filière banane a achevé sa structuration en 2012, en fédérant les planteurs au sein d'une OP par DOM :

- En Guadeloupe : la SICA LPG « Les producteurs de Guadeloupe », créée en 2006 ;
- En Martinique : la SICA Banamart, créée en 2004, qui a intégré en son sein, à compter du 1^{er} janvier 2012, la SICA Banalliance, créée en 1997.

La commercialisation de la production est assurée par l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN), qui fédère depuis 2003 les organisations de producteurs de bananes des Antilles françaises.

4.2.6.2 Le nombre d'exploitations bananières diminue, essentiellement en Martinique.

Considérant l'aide payée en 2013, le nombre de planteurs bénéficiaires (ayant commercialisé en 2012) poursuit sa baisse tendancielle depuis 2007 en Martinique. En Guadeloupe, le nombre de planteurs baisse également en 2012 alors que la tendance était au maintien.

La réduction du nombre d'exploitation est à mettre en lien avec l'augmentation de la taille moyenne des exploitations et la nécessité de gagner en rentabilité.

4.2.6.3 La SAU dédiée à la banane dépasse son niveau de 2007.

Globalement, la SAU des Antilles consacrée à culture de la banane est revenue dès 2011 au niveau de 2007, et a même encore augmentée de +1,2% en 2012 par rapport à 2011 pour atteindre 10 281 ha dont 1 940 ha de jachère.

Depuis 10 ans, la surface moyenne des exploitations n'a cessé d'augmenter, en lien avec la diminution du nombre d'exploitations.

En prenant en compte la jachère et considérant que le nombre de bénéficiaires correspond à la campagne précédente, et donc les surfaces plantées de l'année précédente, on obtient une surface moyenne de 17,2 ha pour les bénéficiaires de 2013 (surfaces de 2012). L'évolution tendancielle de la surface moyenne est fortement à la hausse de +2,4% par an.

En Guadeloupe, la superficie en banane a encore assez fortement augmenté en 2013 (+2,9% par rapport à 2012), l'évolution tendancielle depuis 2007 étant à un niveau élevé de +3,7% par an.

En Martinique, la sole plantée en banane en 2013 a très légèrement augmenté par rapport à 2012, après avoir un peu diminué par rapport à 2011, année où elle atteignait un pic. Les craintes sur les difficultés rencontrées par les planteurs avec la propagation de la cercosporiose noire et les contraintes réglementaires dans la lutte phytosanitaire, semblent s'atténuer. L'évolution tendancielle des surfaces en banane depuis 2007 est bien orientée à la hausse de +1,9% par an.

4.2.6.4 Les rendements continuent d'augmenter.

Les efforts réalisés par la profession en matière de recherche et de développement ont permis une augmentation sensible des rendements moyens par exploitation antillaise entre 2007 et 2012, mais avec un décrochage de la Martinique à partir de 2012, due au développement de la cercosporiose. Toutefois, globalement sur les Antilles, le rendement moyen de 26 t/ha retenu dans le programme est ainsi dépassé depuis 2009 ; il a atteint 30,2 t/ha planté (hors jachère) en 2013, même 32,4 t/ha en Guadeloupe, ce qui correspond au meilleur rendement enregistré en Martinique avant l'apparition de la cercosporiose noire. La Guadeloupe est encore peu affectée par cette maladie mais un effet dans les années à venir est à craindre.

En Martinique, la production a été affectée en 2013, par la cercosporiose, mais aussi par les effets de la tempête tropicale Chantal de mi-juillet 2013.

4.2.6.5 La situation de la cercosporiose noire

La cercosporiose noire (ou Maladie des Raies Noires, MRN) a été détectée en septembre 2010 en Martinique puis en janvier 2012 en Guadeloupe.

En Martinique, la maladie s'est très rapidement installée. Les visites de terrain effectuées dans le cadre de l'enquête menée par le CIRAD en mai 2013 sur les circonstances exceptionnelles ont permis de cartographier l'avancée de la maladie chez 172 planteurs (soit 43% des planteurs). La MRN n'a pas été observée dans 11% de ces plantations ; la cercosporiose jaune était encore dominante dans 47% des plantations ; le potentiel de dégâts a été estimé comme étant élevé dans seulement 4 exploitations.

En Guadeloupe, le dispositif de surveillance mis en place a permis une détection très précoce de la maladie. Des mesures de contrôle ont rapidement été mises en œuvre et ont permis d'en ralentir la progression. Même si la maladie a maintenant été détectée sur une grande partie du territoire, les densités de symptômes sont faibles du fait de l'absence de foyers très contaminants.

La lutte contre la MRN est contrainte par le faible nombre de matières actives homologuées au niveau européen (en comparaison avec les autres zones de production de bananes) et par l'interdiction du traitement aérien.

L'arrêt du traitement aérien a en outre fait éclater l'organisation de la lutte collective qu'il est important de réorganiser dans un contexte de traitements terrestres ; la lutte collective réduit en effet le risque de développement de résistances aux fongicides en cas de mauvaise gestion de ces produits au niveau individuel des planteurs.

Plusieurs travaux de recherche sont actuellement menés, notamment en partenariat avec les organisations de producteurs, pour trouver des alternatives au traitement aérien ainsi qu'à la lutte

chimique : traitements à l'aisselle des feuilles, traitement mécanisé par voie terrestre Optiban, évaluation en Martinique d'un prototype de lutte non chimique étudié en République dominicaine dans le cadre du projet Interreg BDC, d'un système de plantation mixte papayer-bananier et des effets d'éliciteurs (activateurs) de défense naturelle.

4.2.6.6 La production commercialisée augmente, sans retrouver son niveau historique

Le tonnage historique (319 084 t pour les Antilles) n'a jamais pu être retrouvé. Cependant, l'évolution tendancielle annuelle 2007-2013 du tonnage commercialisé est positive (+8,2%). La production a peu augmenté en 2012 du fait des attaques de la cercosporiose qui touche principalement la Martinique, et dans une moindre mesure, des effets de la tempête tropicale Rafael en Guadeloupe (13 et 14 octobre 2012). Elle a fortement baissé en 2013 du fait de la cercosporiose mais aussi de la tempête Chantal de mi-juillet 2013.

L'évolution tendancielle 2007-2013 de la production commercialisée fortement à la hausse, en dépit des aléas de ces dernières années, est imputable à l'augmentation des surfaces plantées (+2,3% par an) mais surtout du rendement (+5,95%).

B2

4.2.6.7 Une banane durable

Le cahier des charges de production de banane durable CCPBD a été mis en place et est devenu une condition d'éligibilité pour l'accès à l'aide POSEI à partir de la campagne 2013, aide qui sera payée en 2014. Pour cette campagne, le CCPBD s'est concentré sur des engagements d'ordre sanitaire relatifs à la lutte contre la cercosporiose noire considérant les difficultés rencontrées dans la gestion de la crise sanitaire causée par l'extension de cette maladie fongique. Son objectif sur cette campagne a été de garantir une diffusion homogène de bonnes pratiques au sein des plantations.

Le CCPBD distingue les méthodes de lutte mises en œuvre tant dans les Zones d'Interdiction de Traitement Aérien (ZITA) et les Zones de Non Traitement Aérien Spécifiques (ZNTAS), qu'en dehors de celles-ci.

Pour la suite, et en particulier dans le contexte à venir du lancement du Plan Banane Durable n°2 (2014-2020), le CCPBD a vocation à intégrer une dimension plus globale.

4.2.6.8 Une commercialisation tournée vers la métropole et les autres marchés de l'UE

A l'instar des années précédentes, l'export représente 99% de la production de banane de Guadeloupe et de Martinique commercialisée en 2012.

Les principaux marchés de la banane des Antilles demeurent la métropole (75,0 % des volumes³) et les autres pays européens, en particulier l'Allemagne, gros consommateur dont le marché est très concurrencé.

Sur la base du suivi du marché de la banane effectué par le CIRAD, le marché français (approvisionnement net⁴) était de 507 000 t en 2012, en baisse de 8% par rapport à 2011. La production antillaise représentait 1/3 de l'approvisionnement brut⁵ de ce marché. Au niveau de l'Union européenne, la banane antillaise représentait 38,8% (-0,8% par rapport à 2011) de l'approvisionnement brut en bananes communautaires et 4,9% (+0,3% par rapport à 2011) de l'approvisionnement brut

³ Source CIRAD, données reprise dans le rapport annuel 2012 de l'IEDOM pour la Martinique

⁴ Approvisionnement net = importations et introductions toutes origines – exportations

⁵ Approvisionnement brut = importations et introductions toutes origines

toutes origines confondues. Le marché européen (approvisionnement net) était de 5,1 millions de tonnes (-1,5% par rapport à 2011).

Tableau 9 – Le marché de la banane et la banane antillaise en Europe en 2012

	Volume	Evolution 2011-12	Commentaires
Marché européen	5.136.971 t	-1,5%	
Marché français	507.000 t	-8%	
Approvisionnement de l'UE en banane antillaise	251.733 t	+4%	1/3 du marché français
Approvisionnement de l'UE en banane communautaire (RUP)	648.459 t	+6%	39% vient des Antilles
Part de marché de la production antillaise dans l'UE	4,9%	+0,3%	
Prix moyen de la banane antillaise sur le marché UE	0,71 €/kg	+11%	

Source : CIRAD

La faible production de pommes et de poires en Europe a limité la pression des produits concurrents. Par ailleurs, la survenue d'un typhon aux Philippines a conduit à l'approvisionnement du marché asiatique en banane-dollar et par conséquent à un relâchement de la concurrence sur le marché européen. Le déclenchement d'une épidémie de cercosporiose en Équateur a également permis une réduction de la pression concurrentielle envers la banane antillaise. Le maintien de la demande, parallèlement à la baisse de l'offre de banane-dollar sur le marché européen a entraîné une hausse des prix de la banane antillaise de 11 % en 2012 qui atteignait 0,71 €/kg en moyenne.

4.2.7 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane

B1

Le développement de la cercosporiose noire impacte le niveau de production de la banane surtout en Martinique. Cette tendance se poursuit sur la campagne 2013 pour laquelle le tonnage de banane commercialisé par la Martinique chute de 14% par rapport à 2012 pour redescendre à 159 015 t.

En Guadeloupe, la progression du rendement a permis d'atteindre le niveau de production le plus haut depuis 2007 et cette tendance se poursuit également sur la campagne 2013.

Globalement, la production antillaise commercialisée affiche une hausse de 3,8% entre les campagnes 2011 et 2012, suivie d'une baisse de -8,4% entre les campagnes 2012 et 2013 ; l'évolution tendancielle annuelle 2007/2013 reste positive (+8,2%).

La démarche de production d'une banane durable est fortement contrariée par le développement de la cercosporiose noire, alors que les contraintes imposées limitent dangereusement l'efficacité de la lutte phytosanitaire (interdiction du traitement aérien, peu de matières actives homologuées).

L'incertitude sur l'efficacité de lutte contre cette épidémie, à laquelle s'ajoutent les sinistres climatiques (les tempêtes Rafael (2012) et Chantal (2013) pour les dernières campagnes) laissent craindre la poursuite de la diminution du nombre de planteurs, et peut-être même de la sole bananière, même si la baisse des surfaces plantées n'est pas encore sensible.

4.3 Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

4.3.1 Description de la mesure

La mesure Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI France se décline en trois actions ciblant les principaux secteurs de la filière :

- Action 1 pour l'industrie sucrière : aide au maintien de l'activité sucrière ;
- Action 2 pour les planteurs de canne à sucre : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- Action 3 pour les distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

4.3.2 Rappel des objectifs

La stratégie globale de la mesure est le maintien de la filière dans un environnement délicat où :

- le différentiel de compétitivité s'est accru entre les industries sucrières continentales et celles des DOM ;
- le contexte est incertain pour les distilleries (concurrence des pays tiers, définition des spiritueux).

Le soutien à la production de sucre sous-tend le maintien de l'ensemble de la filière, particulièrement à La Réunion et en Guadeloupe : c'est le principal débouché de la canne pour l'essentiel des surfaces.

L'économie des intrants, des entreprises de coupe et de nombreux autres auxiliaires de production dépend de la poursuite de la production de canne, quelle que soit par ailleurs sa destination finale (sucre/rhum de sucrerie ou rhum agricole).

Le soutien à la production de rhum agricole est essentiel au maintien d'emplois dans les départements des Antilles et en Guyane. Aux Antilles, ce soutien participe à l'équilibre d'ensemble de la filière canne-sucre-rhum.

Le soutien au transport de la canne est transversal, il s'applique à tous les tonnages de canne saine, loyale et marchande, qu'elle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique, fourrage).

Dans les DOM, l'objectif est le maintien de la production, contrairement à la métropole où le régime d'aide à la filière sucre est découplé.

Les objectifs spécifiques à chacune des actions de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont les suivants :

- **Action 1 - Aide au maintien de l'activité sucrière** : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. In fine, l'aide doit permettre au minimum de maintenir la filière sucre des DOM qui constitue un pilier de l'agriculture locale.
- **Action 2 - Aide au transport de la canne entre les bords de champs et la balance de pesée la plus proche** : soutenir les agriculteurs pour la livraison des cannes aux transformateurs. L'accès à un grand nombre de parcelles est souvent difficile, du fait de l'éloignement, de la pente et de la mauvaise qualité des voiries dans le parcellaire de cannes. L'aide répond à l'objectif de soutien logistique dans un contexte de concurrence faible sur le marché du transport et d'envolée des prix

des carburants, des pneus et d'amortissement nécessairement court du matériel roulant en situations insulaire et tropicale (corrosion, voiries difficiles...).

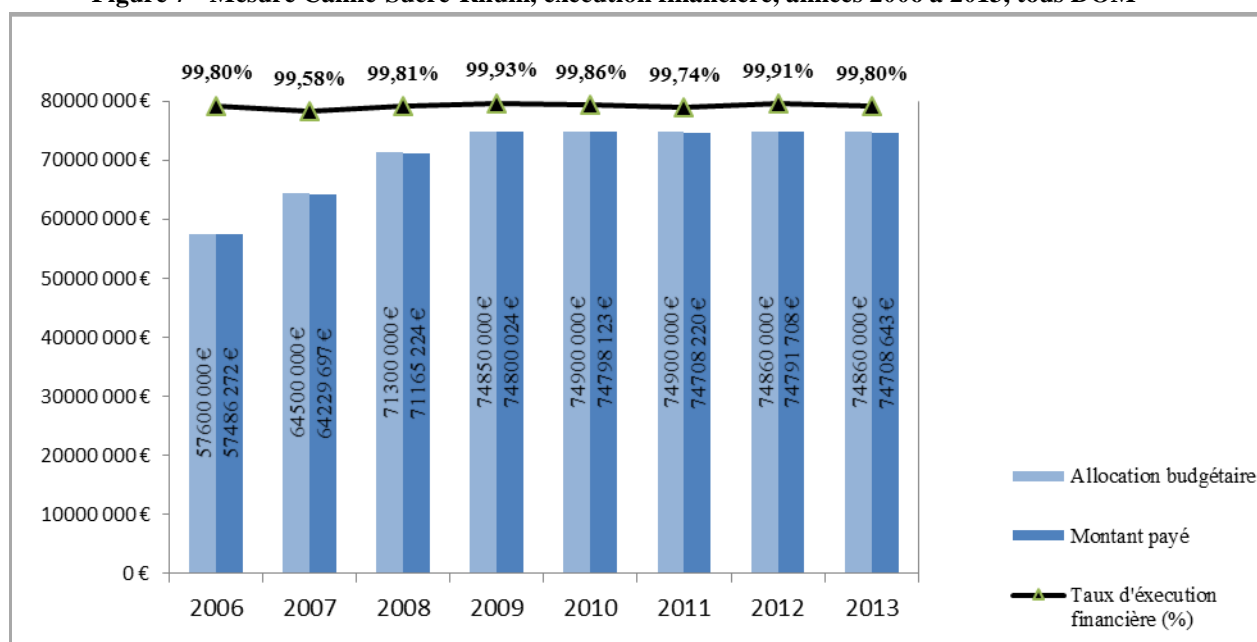
- **Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole** : soutenir les distilleries de rhum agricole des DOM, qui font face à des coûts très importants (matière première, salaires, dépollution...), tout en ayant à supporter la concurrence de distilleries des pays ACP et tiers. L'aide vise à compenser l'écart de compétitivité entre distilleries des DOM et distilleries de pays tiers dans des limites acceptables.

4.3.3 Les modifications de la mesure Canne-Sucre-Rhum depuis 2007

Les modifications faites sur cette mesure visaient à harmoniser la forme, sans impact sur la mise en œuvre.

4.3.4 Exécution financière de la mesure Canne-Sucre-Rhum

Figure 7 - Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2013, tous DOM



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum a progressé de 30% sur la période 2006-2009 ; elle est stabilisée depuis à 74 860 000 €

CSR1

Seule la Guyane présente des évolutions annuelles de réalisation conséquentes ; elles sont liées au faible nombre de producteurs de canne. Cependant, la filière canne guyanaise représente un poids relatif très faible vis-à-vis des 3 autres DOM pour lesquels les montants de l'aide sont stables depuis 2009.

4.3.5 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum

4.3.5.1 Aide au maintien de l'activité sucrière

Sur l'ensemble des DOM, le volume de canne livré aux usines sucrières, 2 208 559 tonnes, affiche une forte baisse en 2013 par rapport à 2012 (-10,5%), confirmant la baisse depuis 2011, et qui s'inscrit dans une évolution tendancielle annuelle à la baisse (-1,0%) entre 2006 et 2013.

CSR1

La production de sucre est de 243 134 tonnes équivalent sucre blanc en 2013. La richesse saccharimétrique des cannes de 2012 avait permis de maintenir la production de sucre, mais si elle a encore progressé en 2013, cela n'a pas suffi pour enrayer la baisse de la production de sucre (-8,3%), confirmant la tendance à la baisse de la production depuis 2006 (-0,6%).

En **Guadeloupe**, la production de sucre est assurée par l'usine de Gardel au Moule, qui est couplée à une centrale électrique thermique bagasse-charbon, et par l'usine sucrière basée à Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante.

CSR2

En 2013, du fait de mauvaises conditions climatiques, la récolte qui s'annonçait prometteuse avec une bonne richesse en sucre des cannes livrées, s'est arrêtée précocement, 6 semaines plus tôt qu'en 2012. La production de sucre est en forte baisse (-15,2%) par rapport à l'année précédente avec 45 366 tonnes équivalent sucre blanc. La baisse tendancielle annuelle entre 2006 et 2013 est ainsi confirmée à -6,1%.

En **Guyane**, aucune unité de production sucrière n'est implantée ; la canne à sucre est exclusivement destinée à la production de rhum agricole.

En **Martinique**, une seule usine sucrière est en activité, l'usine du Galion à La Trinité. La surface cannière diminue ainsi que la production de cannes et les apports sont préservés pour les distilleries au détriment de la sucrerie. Aussi les livraisons de canne à la sucrerie sont en forte baisse (-9,5%) en 2013 par rapport à 2012, atteignant 42 872 tonnes. En outre, du fait des conditions climatiques pluvieuses, le taux de sucre a diminué, ce qui conduit à une production de sucre particulièrement basse, 2 188 tonnes équivalent sucre blanc, soit une baisse de -25,1% par rapport à 2012, confirmant la baisse tendancielle annuelle de -9,0% depuis 2006.

CSR4

À **La Réunion**, les 2 usines de Bois Rouge et du Gol, couplées à des centrales électriques thermiques bagasse-charbon, assurent la production sucrière qui représente l'essentiel du débouché de la production de canne à sucre.

CSR5

En 2013, la production de 195 580 tonnes équivalent sucre blanc, baisse de -6,3% au même rythme que les livraisons de cannes aux sucreries qui atteignent 1 717 665 tonnes (-6,43%), la richesse saccharimétrique s'étant maintenue au niveau élevé de 2012. Cette baisse ne reflète pas l'évolution tendancielle à la hausse depuis 2006 (+0,4% pour la production de canne, et +1,2% pour la production de sucre, la richesse saccharimétrique ayant tendanciellement également augmenté). On peut imputer en partie, cette relative contreperformance à la sécheresse qui sévit depuis plus de trois ans, l'usine du Gol étant d'ailleurs plus affectée que l'usine de Bois rouge. L'objectif de consolider le niveau de production pour atteindre le cap de 2.000.000 de tonnes de cannes livrées demeure, avec l'implantation d'une nouvelle variété de canne, la R586, adaptée aux zones sèches et le développement de la mécanisation de la coupe.

Il est à noter que cette baisse de production se conjugue avec une chute des prix du sucre sur les marchés internationaux, après une forte hausse en 2012.

4.3.5.2 Aide au transport de la canne

Le nombre de 5 878 bénéficiaires sur tous les DOM est en baisse (-4,1%) par rapport à 2012, confirmant l'évolution tendancielle depuis 2006 à la baisse (-2,8% par an), ce qui correspond au rythme tendanciel de la diminution du nombre de planteurs sur la période.

CSR5

Dans la mesure où la quasi-totalité du tonnage de canne produit bénéficie de l'aide au transport (94% en 2006 à plus de 97% depuis 2011), l'évolution du tonnage aidé suit celle de la production de la

canne. Ainsi la diminution du tonnage produit en 2013 par rapport à 2012 (-10,2%) se répercute sur le tonnage aidé en 2013 (-10,5%).

Le montant global des aides versées, 9 818 003 € en 2013, n'évolue que légèrement à la baisse (-1,1%) par rapport à 2012 ; l'aide rapportée à la tonne transportée s'élève de +10%.

En Guadeloupe, la diminution du tonnage produit se répercute sur le tonnage aidé pour le transport de façon parallèle : respectivement -23,1% et -22,7% entre 2012 et 2013 et respectivement -3,9% et -3,6% en évolution tendancielle annuelle 2006-2013.

CSR2

Le nombre de 2 751 bénéficiaires est en baisse (-7,2%) après une embellie temporaire en 2012, s'inscrivant dans l'évolution tendancielle de -3,7% par an depuis 2006.

Le montant de l'aide versée pour le transport est stable à 2 451 440 € le montant de l'aide à la tonne augmentant substantiellement de +29,4%, atteignant 5,07 € la tonne.

En Guyane, le volume de canne livrée à la distillerie est en forte baisse, mais le volume de canne aidée, 1 579 tonnes, diminue plus modérément (-15,6%). Parallèlement, le montant global de l'aide diminue de près de 16%. Le nombre de bénéficiaires de l'aide au transport reste très faible et continue sa lente progression, passant à 7 en 2013. Peu de producteurs sont suffisamment organisés pour déposer un dossier de demande d'aide au transport. Les planteurs ont souvent de petites surfaces, avec des rendements très faibles dus au manque de moyens.

CSR3

En Martinique, la production de cannes (177 922 tonnes) s'est légèrement améliorée en 2013 (+1,5%) mais le tonnage aidé pour le transport (166 363 tonnes) diminue légèrement (-3,2%) par rapport à 2012. L'évolution tendancielle annualisée sur la période 2006-2013 de tonnage aidé pour le transport est en hausse modérée (+0,8%), du fait de la baisse enregistrée en 2013.

CSR4

Le montant total des aides versées pour le transport (481 661 €) diminue (-6,3%), notamment du fait de l'application de la discipline financière qui touche davantage ce DOM considérant la structure de sa production de canne.

Le nombre de bénéficiaires continue de se réduire, à 143 planteurs (-0,7% par rapport à 2012 et -3,1% en évolution tendancielle annuelle 2006-2013), en lien avec la baisse du nombre d'exploitations cultivant la canne à sucre.

A La Réunion, les tonnages de canne produits et aidés pour le transport poursuivent leur baisse parallèle entamée en 2011 (respectivement -6,4% et -6,2% par rapport à 2012), en décrochage par rapport aux évolutions tendancielle entre 2006 et 2013 qui sont à la hausse (respectivement +0,1% et +0,8% par an).

CSR5

Le nombre de 2 977 bénéficiaires de l'aide au transport est également en léger recul (-1,3% par rapport à 2012) confirmant l'évolution tendancielle annuelle de -2,0% depuis 2006.

Le montant des aides versées, 6 876 995 € en 2013, est en légère baisse, avec un montant moyen d'aide à la tonne en hausse modérée (+5,5%).

4.3.5.3 Aide à la transformation de canne en rhum agricole

La quantité de canne livrée aux distilleries de rhum sur l'ensemble des DOM atteint 194 795 tonnes en 2013, en diminution (-6,4%) par rapport à 2012, mais avec une évolution tendancielle annuelle depuis 2006 toujours à la hausse (+1,3%).

CSR1

Les distilleries de rhum agricole sont au nombre de 17. Elles diffèrent des distilleries industrielles liées aux usines sucrières qui distillent la mélasse, co-produit de la transformation de la canne en sucre. La

totalité du rhum produit atteint 261 966 HAP (hectolitre d'alcool pur), dont 101 242 HAP de rhum agricole. Cette production de rhum agricole est en forte diminution (-10,1%) par rapport à 2012, alors que la production totale régresse plus modérément (-2,1%). Cette évolution est contraire à l'évolution tendancielle depuis 2006 qui reste en légère hausse : +0,6% par an pour le rhum agricole et +0,4% par an pour l'ensemble des rhums.

La régression plus forte de la production du rhum agricole fait que sa part dans le volume de production totale de rhum français, diminue à 38,7%, sachant que le plus gros volume de rhum est produit par La Réunion, en rhum industriel (à base de mélasse). La proportion diminue aussi en Guadeloupe pour atteindre 36,7% et progresse en revanche en Martinique à 89,5%, la production de rhum agricole de Martinique ayant légèrement augmenté.

En tant que principales productrices de rhum agricole, les distilleries martiniquaises sont les principales bénéficiaires de l'aide à la transformation, devant la Guadeloupe et loin devant la Guyane. La faible quantité de rhum agricole réunionnais n'est pas éligible à l'aide à la transformation, du fait de son processus de fabrication.

En **Guadeloupe**, le rhum agricole est produit par 9 distilleries, dont 3 sont implantées à Marie-Galante. Ces 9 distilleries sont bénéficiaires de l'aide chaque année. En 2013, la distillerie Longueueu n'a pas présenté de demande d'aide car suite à des travaux de modernisation entrepris dans la distillerie, elle n'a pas pu broyer de canne durant toute la campagne

CSR2

2013 est une contreperformance pour la production de rhum, avec une production totale de rhum en forte baisse (-9,7%) pour atteindre 73 938 HAP et surtout une production de rhum agricole en très forte baisse (-27,0%) pour atteindre 27 148 HAP, au même niveau que les années les plus mauvaises 2006 et 2010. L'évolution tendancielle de la production de rhum demeure à la hausse (rhum agricole +1,5% par an et ensemble des rhums +2,7%).

La diminution de la production de rhums a correspondu à une forte diminution des ventes à l'exportation, alors que les ventes sur le marché local augmentent légèrement. Ce marché local représente 31% de la commercialisation annuelle totale de rhum, et constitue le débouché principal de la production de rhum agricole qui occupe plus de 95% de ce marché (*source IEDOM*).

Le montant de l'aide versée aux distilleries est de 1 467 567 € en 2013, en légère augmentation par rapport 2012, alors que l'évolution tendancielle reste encore à la baisse de -0,4% par an. Le montant de l'aide rapportée à la tonne de canne livrée est en forte hausse, du fait des moindres livraisons.

En **Guyane**, la production de rhum agricole se limite à une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. La distillerie a terminé en 2013 d'importants travaux de modernisation débutés en octobre 2012 dans un objectif de développement quantitatif et qualitatif de sa production. Les travaux ayant été achevés tardivement, les livraisons de canne à la distillerie diminuent fortement par rapport à 2012, à 2 931 tonnes (-61,2%). Cependant, l'amélioration de l'appareil de production, a permis une production de rhum de 1 424 HAP, avec une moindre baisse de production (-44,0%) par rapport à 2012.

CSR3

Les investissements au niveau de la presse, de la chauffe et du chaix, laissent envisager des résultats dans les années à venir nettement améliorés : une production prévisionnelle de 3 000 HAP, un meilleur rendement et une gamme améliorée, notamment en rhum vieux.

En **Martinique**, la production de rhum agricole est assurée par 7 distilleries réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Elles sont toutes bénéficiaires de l'aide.

CSR4

La production de rhum agricole a bénéficié d'un bon report des livraisons de cannes (+5,6%) au détriment des livraisons à la sucrerie. En dépit d'une teneur saccharimétrique moindre, la production de rhum a pu ainsi légèrement progresser (+0,3%) pour atteindre 72 567 HAP. La production de rhum

industriel à partir de la mélasse (sucrierie) baisse fortement à 8 497 HAP (-38%). La proportion de rhum agricole passe alors de 84,1% à 89,5% de la production totale de rhum.

La commercialisation est globalement stable, tant sur le marché local qu'à l'exportation. L'exportation de rhum agricole progresse (+2,8%), confirmant le doublement des expéditions vers l'Europe entre 2010 et 2013 (*source IEDOM*).

A **La Réunion**, la production de rhum de 105 540 HAP est très importante et en progression (+8,6%) par rapport à 2012, compensant en grande partie la baisse de l'an passé.

La quantité de rhum agricole est marginale (103 HAP) et ne fait pas l'objet d'un soutien spécifique dans le cadre du POSEI France.

4.3.5.4 Bilan global de la mesure Canne-Sucre-Rhum

Globalement sur les 4 DOM, la production de canne a baissé de -10,2% en 2013, accentuant la baisse de -5,7% déjà constatée en 2012, pour atteindre le niveau de production le plus bas de la période depuis 2006. Aussi, l'évolution tendancielle est dorénavant en légère baisse (-1,0% par an), à l'instar de la surface plantée en canne (-0,7% par an). L'évolution tendancielle de la surface en canne correspond à celle de la SAU totale. On peut néanmoins invoquer la conjoncture climatique pour expliquer la baisse de la production depuis 2011, aux Antilles comme à La Réunion.

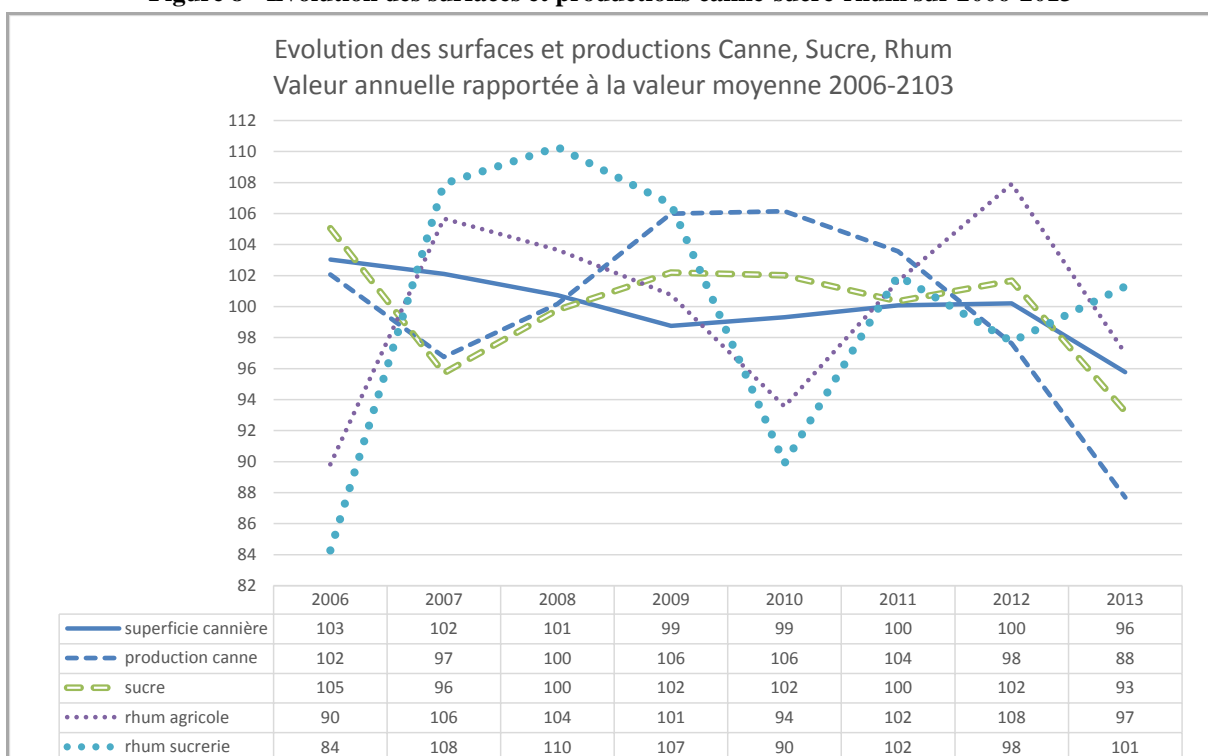
La production globale de sucre, principalement basée à La Réunion, atteint le niveau le plus bas depuis 2006, avec une baisse de -8,3% par rapport à 2012.

La production de rhum agricole est globalement en baisse (-10,1% par rapport à 2012), principalement due à la contreperformance de la production guadeloupéenne.

Les évolutions tendancielle annuelles indiquent nettement l'évolution de la filière canne-sucre-rhum sur la période 2006-2013:

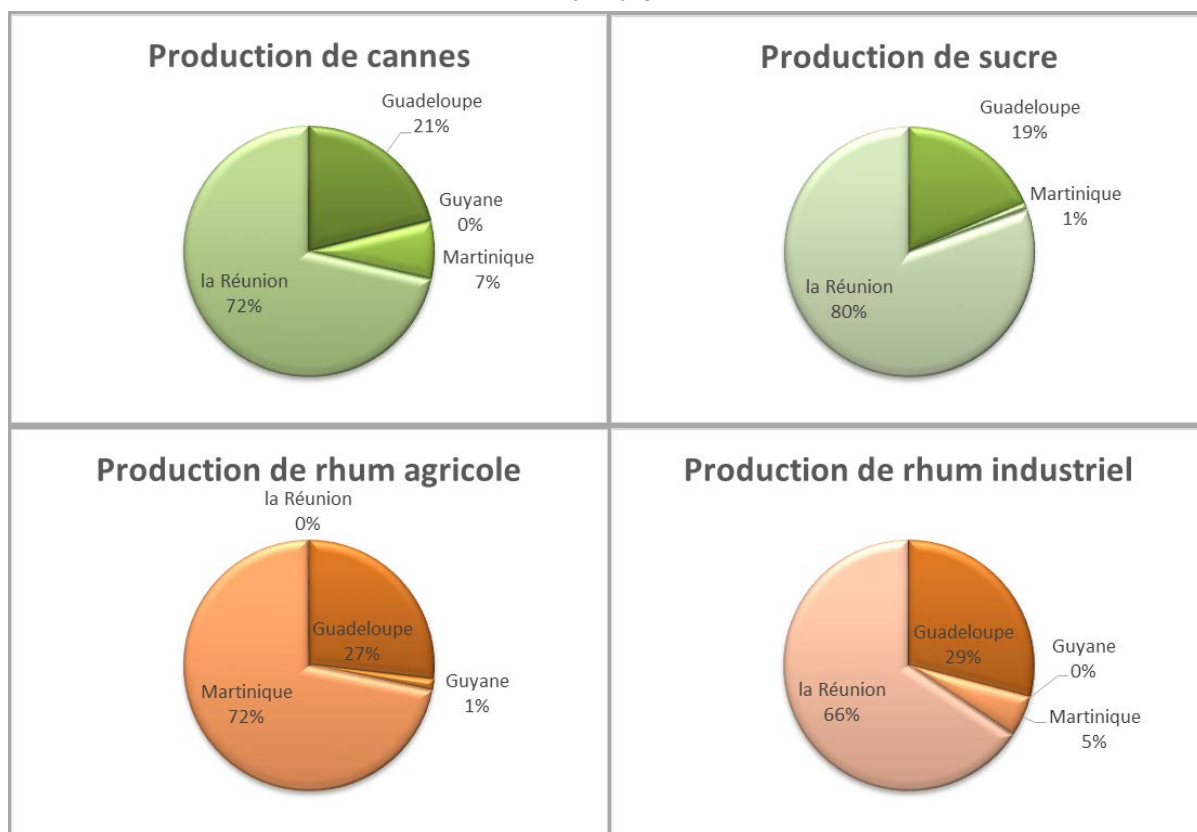
- une production de canne globalement en très légère baisse (-1,0% par an), notamment due à la contreperformance de la Guadeloupe en 2013 ;
- une surface en canne en léger recul dans tous les DOM (globalement -0,7% par an) ;
- une augmentation tendancielle des rendements, masquée par la contreperformance de la récolte en Guadeloupe en 2013 ;
- une transformation en sucre légèrement à la baisse (tendance -0,6% par an), alors qu'elle était globalement stable jusqu'en 2012, la forte baisse de la production aux Antilles étant compensée par une augmentation à La Réunion (+1,2% par an) ;
- une production de rhum en légère hausse (+0,4% par an), tant pour le rhum agricole (+0,6% annuel) que pour le rhum industriel, en dépit de la contreperformance de la production guadeloupéenne de rhum en 2013.

Figure 8 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum sur 2006-2013



Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF, traitement POLLEN Conseil – ADE

Figure 9– Répartition par DOM des productions de cannes, sucre, rhum agricole et rhum de sucrerie en 2013



Source : ODEADOM, DAAF, Agreste / SAA , Syndicat des fabricants de rhum de La Réunion

4.4 Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification

4.4.1 Description de la mesure

La mesure en faveur des productions végétales de diversification est dédiée aux productions végétales hors banane antillaise et canne à sucre. En 2013, elle comprend cinq volets :

1 - Structuration des filières de diversification végétale :

L'aide à la structuration des filières de diversification est octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs des actions collectives éligibles suivantes :

- Aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ;
- Aide à la mise en place d'un système d'information « bourse aux fruits et légumes » ;
- Aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ;
- Aide au stockage réfrigéré collectif des produits ;
- Aide à la promotion de la consommation de produits de diversification végétale locaux.

2 – Aides à la mise en marché (fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs) :

- Aide à la commercialisation locale des productions locales ;
- Aide à la transformation ;
- Aide à la commercialisation hors région de production.

3 – Aides d'accompagnement des filières (fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs) :

- Aide au transport ;
- Aide au conditionnement ;
- Aide à la mise en place des politiques de qualité ;
- Aide à la production de semences à La Réunion.

4 – Aides spécifiques à la filière des plantes aromatiques, à parfum et médicinales (PAPAM) :

- Aide à la production de vanille verte ;
- Aide à la production de plantes à parfum et médicinales ;
- Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe ;
- Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de PAPAM.

5 – Aides spécifiques à la filière rizicole irriguée guyanaise :

- Aide à la production de riz irrigué ;
- Aide à la commercialisation du riz hors de la Guyane.

4.4.2 Rappel des objectifs

Pour l'ensemble des filières de diversification végétale, l'objectif consiste à :

- Satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, des collectivités et des transformateurs locaux, tout en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- Augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés ;

- Améliorer la structuration des filières, en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement), ainsi que des regroupements de producteurs ;
- Étendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- Mettre en place des pratiques culturales respectueuses de l'environnement ;
- Accroître la qualité de la production ;
- Faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;
- Mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasites spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- Élargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés tels la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, les grossistes et la restauration hors foyer ;
- Concourir à l'entretien des espaces ;
- Développer l'emploi direct et induit.

Le regroupement des producteurs en organisations de producteurs reconnues concerne l'ensemble des productions éligibles du programme.

Les objectifs prioritaires sont déclinés au niveau de chacun des DOM :

- Guadeloupe
 - Satisfaire la demande locale ;
 - Organiser la filière maraîchère: collecte – livraison – mise en marché ;
 - Pour la filière ananas : développer la production en offrant de nouvelles variétés et élargir les débouchés (exportation – transformation) ;
 - Pour la filière fruitière : augmenter la production fruitière pour satisfaire les besoins locaux, notamment de la transformation ;
 - Pour la filière igname : planifier la production et en améliorer la qualité. Diversification variétale concentrée sur des cultivars à forte valeur ajoutée.
- Guyane
 - Organiser les filières (notamment collecte – livraison) ;
 - Améliorer la qualité des produits ;
 - Mettre en place des structures de mise en marché capables de répondre à la demande (GMS et collectivités) ;
 - Développer des niches à l'exportation pour les agrumes et les ramboutans.
- Martinique
 - Organiser la filière igname ;
 - Relancer la production des tomates ;
 - Améliorer la qualité des productions ;
 - Développer l'horticulture ;
 - Créer une interprofession ;
 - Appui à la collecte et aux livraisons.
- La Réunion
 - Relancer la production de carottes et d'oignons, de pommes de terre et d'agrumes ;
 - Développer l'organisation des producteurs ;
 - Appui à la collecte et aux livraisons.

4.4.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure diversification végétale

2013	<p>Des harmonisations de forme et modifications dans la rédaction des objectifs et du descriptif des aides pour plus de clarté, sans incidence sur les modalités de mise en œuvre.</p> <p>Concernant l'ensemble du descriptif de la mesure, la dénomination « horticole » est remplacée par « floricole ».</p> <p>L'aide à la production de riz irrigué est intégrée à la mesure en faveur des productions végétales de diversification. Elle faisait jusqu'à présent partie d'une mesure distincte (« céréales et oléo protéagineux en Guyane) qui n'existe plus en tant que tel dans le programme POSEI France 2013.</p> <p>Le soutien à la production rizicole est scindé en deux aides attribuées sur des bases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première aide liée à un niveau de rendement minimal (production par unité de surface) à atteindre par les producteurs de riz irrigué ; - une seconde aide liée à la surface en culture du riz irrigué, mené dans des conditions normales de culture, sans contrainte de résultat en termes de rendement minimal. <p>Par ailleurs, l'aide initiale est assouplie en termes de résultat au champ, du fait de la faible disponibilité de produits de traitement des cultures.</p>
2012	<p>Des modifications dans la rédaction des objectifs et du descriptif des aides pour plus de clarté, sans incidence sur les modalités de mise en œuvre.</p> <p>L' « aide à la commercialisation sur le marché local des produits de diversification végétale » est étendue aux produits destinés à la transformation.</p> <p>L' « aide forfaitaire de soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités » est dorénavant un complément forfaitaire de 250 €/tonne intégré à l' « aide à la commercialisation ».</p> <p>L' « aide à la transformation » concerne tous les produits de la diversification végétale, la liste des produits éligibles étant établie par département. L'obligation d'un prix d'achat de référence est supprimée.</p> <p>L' « aide à la collecte des fruits et légumes et produits horticoles » devient « aide à la collecte des produits de diversification végétale ». Une modulation du montant de l'aide est introduite en Guyane en fonction de la distance parcourue, pour tenir compte de la taille importante du territoire.</p> <p>L' « aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP au distributeur final » devient « aide à la livraison des produits de diversification végétale au client local ». Les produits de l'horticulture sont dorénavant éligibles.</p> <p>L' « aide au transport inter-départements français d'Amérique (DFA) » devient « aide au transport régional des productions végétales de diversification ». L'éligibilité est étendue au transport aérien, et aux échanges des Antilles vers Saint-Martin, de Marie-Galante vers la Guadeloupe continentale, et entre la Guyane et les Antilles françaises. Le coût plus élevé du fret aérien est pris en compte dans un montant d'aide de 500 €/tonne au lieu de 100 €/tonne pour la voie maritime. Les produits éligibles sont tous les produits végétaux de diversification, frais et transformés.</p> <p>L' « aide à la production de semences à La Réunion » est versée dorénavant à la ferme semencière qui reverse aux producteurs avec lesquels elle a contractualisé. Les montants de l'aide ne sont plus liés au rendement mais à la tonne produite.</p> <p>L' « aide au conditionnement des produits de diversification végétale » est éligible dorénavant à l'ensemble des produits de la diversification végétale. La destination hors région de production est précisée vers l'Union Européenne continentale.</p> <p>L' « aide à la fabrication de produits élaborés à base de vanille noire » est étendue aux</p>

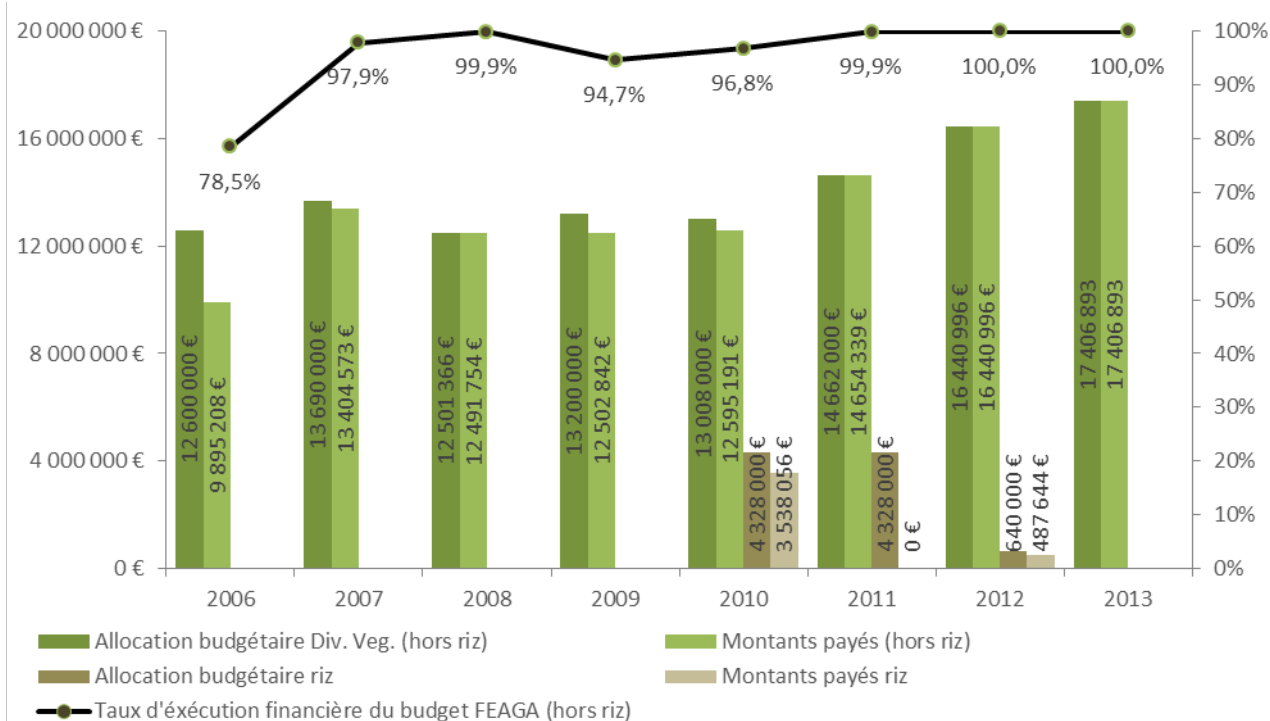
	<p>transformateurs, aux coopérative et aux préparateurs, et pas seulement aux groupements de producteurs.</p> <p>L' « aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques » est explicitement ouverte aux plantes à parfum, médicinales et aromatiques. Il est également indiqué que les plantes doivent avoir été récoltées dans le DOM où siège le transformateur.</p> <p>La mesure en faveur de la structuration de filières concerne l'ensemble des filières de diversification végétale.</p>
<p>2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales <ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'une catégorie supplémentaire (D) pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. - Revalorisation des montants d'aide de chaque catégorie pour les fruits et légumes ▪ Aide à la transformation. Pour la Guyane : précision de l'éligibilité des structure agréées par la DAAF et d'une seule catégorie, la catégorie B, jusqu'en 2012 compris ▪ Actions d'accompagnement des filières <ul style="list-style-type: none"> - Extension de l'aide à la collecte aux filières horticoles. - Introduction d'une aide forfaitaire à la tonne pour le transport maritime entre DFA des F&L frais, épluchés ou congelés - Revalorisation du soutien à la consommation des F&L locaux par les collectivités et extension de l'aide au profit des F&L locaux transformés - Modification du mode de calcul de l'aide à la mise en place des politiques qualités pour mieux prendre en compte les différents coûts selon les démarches - Introduction d'une aide pour le conditionnement des F&L produits localement et destinés soit au marché local soit au marché de l'UE continentale. ▪ Suppression des actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion à l'exportation ▪ Majoration de l'aide au maintien des surfaces plantées à La Réunion et en Guadeloupe (vanille) ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe. ▪ Aide à la culture de géranium et de vétiver : introduction du critère de rendement dans le calcul de l'aide et majoration de 1000 €/ha dans le cas d'une culture certifiée agriculture biologique ou en cours de conversion ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques, versée aux transformateurs de plantes aromatiques et médicinales agréés et partiellement reversée aux producteurs. ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la structuration des filières de diversification végétale à destination des interprofessions, ou structures collectives à caractère interprofessionnel, octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs actions collectives éligibles.
<p>2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales : seuls sont éligibles les producteurs adhérant à une structure agréée. Les producteurs individuels de fruits et légumes de Guyane ne sont plus éligibles à l'aide à partir de la campagne 2010. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : <ul style="list-style-type: none"> - aide au maintien des surfaces plantées en vanille: extension de l'aide à la Guadeloupe, en sus de La Réunion. - aide à la production de géranium et de vétiver: suppression de l'obligation de conclure les contrats avant la date du 31 décembre de l'année (n-1), date limite qui n'est pas adaptée aux périodes de production agricole.

2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, le périmètre éligible (inclusion de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), les bénéficiaires, les conditions d'éligibilité, les modalités des contrats de fournitures, les conditions d'agrément des opérateurs, les modalités d'application et de contrôle et le calendrier de mise en œuvre ; ▪ Aide à la transformation : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires, les contrats de fourniture, les conditions d'éligibilité et les indicateurs pour le suivi et l'évaluation ; ▪ Aide à la commercialisation hors région de production : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires et les conditions d'éligibilité ; ▪ Actions d'accompagnement des filières : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la collecte : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP, au distributeur final : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Soutien à la consommation des fruits et légumes par les collectivités : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide à la mise en place des politiques de qualité : précision apportée sur l'objectif de l'aide, les démarches éligibles et la nature des bénéficiaires. ▪ Introduction de deux actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion pour l'expédition vers l'Union européenne: <ul style="list-style-type: none"> - aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ; - aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : <ul style="list-style-type: none"> - aide à la production de vanille verte : adaptation de la date des contrats ; - aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : modification de l'objectif de l'action et du calendrier de mise en œuvre.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides à la commercialisation des productions locales : Introduction de la possibilité de dépôt de demandes semestrielles. ▪ Aides à la culture de géranium et de vétiver : l'aide est de 3 000 €/ha au cours des trois premières années (au lieu des deux premières années dans la version précédente) puis décroît de 20% par an pendant les deux années suivantes. ▪ Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : Cette aide est prolongée au moins pendant l'année 2008.

4.4.4 Bilan général de la mesure en faveur des productions végétales de diversification

Figure 10 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification de 2006 à 2013

DV1



Source : ODEADOM, ASP

A partir de l'année de réalisation 2013 la mesure en faveur des productions végétales de diversification intègre l'aide à la production de riz irrigué en Guyane qui faisait partie d'une mesure distincte depuis sa création en 2010.

Les réalisations, en termes budgétaires, sont en augmentation entre 2012 et 2013 (+5,9%, hors aide à la production de riz irrigué de Guyane), en continuité avec l'évolution depuis 2010, qui a été permise par la mobilisation d'un complément national au titre du CIOM. Ce complément a été consommé en 2013 à hauteur de 1 446 893 €

Hormis les aides à la commercialisation, les aides relatives aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales et l'aide à la production de riz irrigué en Guyane, les aides de la mesure en faveur des productions végétales de diversification sont en augmentation. La récente aide à la structuration des filières qui peinait à démarrer en 2012 connaît une très importante croissance en 2013.

Tableau 10 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Tous DOM

TOUS DOM	Montant payé	Répartition par aides	Évolution 2012-2013
Aide à la commercialisation locale des productions locales	10 001 449	57%	6,9%
Aide à la transformation	1 423 119	8%	11,9%
Aide à la commercialisation hors région de production	2 067 471	12%	-6,0%
Actions d'accompagnement des filières	3 026 583	17%	5,7%
Structuration de la filière	346 758	2%	145,4%
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	541 513	3%	-11,9%
Riz irrigué	0	0%	na
TOTAL	17 406 893	100%	5,9% (hors riz)

Sources : ODEADOM, ASP

L'aide à la commercialisation qui est reversée aux producteurs constitue 57% du montant total de l'aide.

Les aides à la commercialisation (hors région de production) et à la transformation, qui sont versées aux opérateurs (importateurs et transformateurs), représentent 20% du total et permettent d'augmenter sensiblement les débouchés de quelques productions locales.

Les aides d'accompagnement des filières, complétées des aides à la structuration, comptent pour 19% du montant total.

Les aides en faveur des productions des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, initialement destinées à La Réunion, ouvertes depuis 2011 à la Guadeloupe, représentent 3% du total. Enfin, l'aide à la production de riz irrigué de Guyane, intégrée depuis 2013 à la mesure Productions végétales de diversification, n'est pas sollicitée cette même année.

Tableau 11 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification par DOM

TOUS DOM	Montant payé (€)	Répartition par DOM	Evolution 2012-2013
Guadeloupe	4 897 210	28%	-0,2%
Guyane	136 744	1%	312,0%
Martinique	3 851 039	22%	17,2%
La Réunion	8 521 901	49%	3,8%
Total	17 406 893	100%	5,9%

Sources : ODEADOM, ASP

Le montant total des aides payées est en hausse à l'exception de la Guadeloupe : -0,2% en Guadeloupe, +312% en Guyane, +17,2% en Martinique, +6,0% à La Réunion.

4.4.5 Bilan de la mesure en faveur des productions végétales de diversification par DOM

4.4.5.1 Bilan de la mesure en faveur des productions végétales de diversification pour la Guadeloupe

Tableau 12 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guadeloupe

GADELOUPE	Montant payé	Répartition par aides	Évolution 2012-2013
Aide à la commercialisation locale des productions locales	2 959 096	60%	5,5%
Aide à la transformation	78 222	2%	45,6%
Aide à la commercialisation hors région de production	630 209	13%	-16,2%
Actions d'accompagnement des filières	1 071 606	22%	-7,8%
Structuration de la filière	99 623	35%	34,9%
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	58 453	1%	-5,0%
TOTAL	4 897 210	100%	-0,2%

Sources : ODEADOM, ASP

En 2013, la baisse de la production de fruits et légumes se poursuit en Guadeloupe. La production de légume s'élève à 25 678 tonnes alors qu'elle était de 52 700 tonnes en 2009. Exposée à la pollution par le chlordécone, la production de tubercules, racines et bulbes poursuit son déclin pour s'établir à 3 657 tonnes. La production de fruits (hors banane) atteint 5 771 tonnes en 2013, contre 12 626 tonnes en 2012. (Source IEDOM)

La réduction de la production semble impacter principalement la petite agriculture non organisée dans la mesure où le tonnage aidé, correspondant à de la production organisée, est relativement stable, voire même croissant (Source : ODEADOM). Ainsi, le tonnage aidé au travers de l'aide à la commercialisation locale augmente de +9,2% entre 2012 et 2013 pour atteindre 8 596 tonnes et la production organisée est confortée.

La Guadeloupe compte 4 structures organisées en 2013 :

DV 2

DV 3

- 1 GPPR, la SICA Caribéenne de Fruits et Légumes SICACFEL (Saint-François), reconnue organisation de producteurs au 1^{er} janvier 2014,
- et 3 OP : Caraïbes Melonniers (Le Moule), la SICAPAG (Petit-Bourg), et depuis fin 2012, la SICA des Alizés (Basse-Terre).

Le tonnage aidé destiné à la transformation, bien qu'en augmentation de 43,6%, reste marginal par rapport au niveau du tonnage de 2007 ; il ne reste d'ailleurs qu'un seul transformateur.

Après une forte progression en 2012, le tonnage aidé dans le cadre de la commercialisation hors région de production est à nouveau en baisse (-9,9%), tout en restant supérieur à celui de 2010 et 2011, mais sans pour autant revenir au niveau des expéditions des années 2007 à 2009. Ici, en revanche, la production impactée négativement est la production organisée.

Les actions d'accompagnement des filières (aides à la collecte, au transport, au soutien à la consommation dans le cadre de la restauration hors foyer (collectivités), au conditionnement et à la mise en place de politiques de qualité) sont en baisse entre 2012 et 2013. L'aide au conditionnement, qui existe depuis 2011, est la principale action d'accompagnement de la filière. Cette aide au conditionnement concerne à la fois les produits destinées au marché local et ceux qui sont destinés à la commercialisation hors région de production (marché de l'Union européenne continentale), bénéficiant d'un montant d'aide supérieur. Les aides à la collecte sont en hausse (+6,4% entre 2012 et 2013 et +3,6% d'évolution tendancielle annuelle 2006-2013). Par contre, l'aide au transport est en nette régression entre 2012 et 2013 (-25,6%), mais l'évolution tendancielle annuelle 2006-2013 reste positive (+3,1%).

L'aide à la mise en place de politiques de qualité n'est pas sollicitée, compte tenu de la dégressivité du montant de l'aide. Elle a précédemment contribué à la mise en place de l'IGP Melon de Guadeloupe dont l'enregistrement a été officialisé en mars 2012. Cette IGP permet à la filière de conforter son positionnement sur le marché local et les marchés hors région de production. Quatrième produit commercialisé hors région de production après le rhum, la banane et le sucre, le melon est majoritairement destiné à l'Hexagone, à contre-saison de la production métropolitaine, mais doit lutter contre la concurrence croissante des producteurs espagnols, marocains et sénégalais en début de saison. Marquée par l'épisode des cendres du volcan de Montserrat, la filière s'emploie à retrouver son niveau de production d'avant 2010 (7 950 tonnes en 2009) et atteint une production de 4 772 tonnes en 2013.

Les aides à la production de vanille n'ont pas été sollicitées ; il s'agissait déjà en 2011 et 2012 d'une production aidée tout à fait marginale (de l'ordre de 100 kg). La filière des plantes à parfum, médicinales et aromatiques a bénéficié d'une aide en progression concernant la fabrication de produits élaborés à partir de ces mêmes plantes qui porte en 2013 sur 3 653 kg, soit une augmentation de +12,9% par rapport à 2012.

L'interprofession IGUAFLHOR, créée en 2009, regroupe les producteurs, les agro-transformateurs, les distributeurs et les approvisionneurs. Elle a bénéficié d'une augmentation du montant d'aide à la structuration de 35% au travers de l'opération de promotion déjà engagée en 2011 et qui s'est prolongée et intensifiée par la suite.

4.4.5.2 Bilan de la mesure en faveur des productions végétales de diversification pour la Guyane

Tableau 13 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guyane

GUYANE	Montant payé	Répartition par aides	Évolution 2012-2013
Aide à la commercialisation locale des productions locales	22 500	16%	132,7%
Aide à la transformation	8 015	6%	-3,9%
Aide à la commercialisation hors région de production	11 742	9%	-22,6%
Actions d'accompagnement des filières	0	0%	na
Structuration de la filière	94 486	69%	na
Riz irrigué	0	0%	na
TOTAL	136 744	100%	312,0% hors riz -73,7% riz compris

Sources : ODEADOM, ASP

Si l'on considère l'ensemble des aides en faveur de la diversification végétale guyanaise (y compris l'aide au riz irrigué), le montant de ces aides diminue de -73,7% entre 2012 et 2013. A noter que cette baisse est due à l'absence d'aide à la production et à la commercialisation de riz irrigué, dans la mesure où le montant global des autres aides en faveur des productions végétales de diversification est multiplié par plus de 3 entre ces 2 années.

DV 4

La structuration des filières se limite en Guyane à 2 structures agréées en activité : l'association PFFLG (Producteurs de fruits, de fleurs et de légumes de Guyane), créée en 2007, et le GDA de Mana (Groupement de Développement Agricole). Pour la première année, la Guyane mobilise une aide à la structuration de la filière ; celle-ci correspond à un montant de 94 486 €, soit 69% du total du montant payé en faveur des productions végétales de diversification guyanaises.

DV 5

La forte progression des tonnages aidés dans le cadre de la commercialisation locale se poursuit avec une augmentation de +86,4% entre 2012 et 2013. Les tonnages aidés atteignent 119 tonnes en 2013, alors qu'ils n'étaient que de 19 tonnes en 2011 ; ce résultat correspond à la commercialisation par des producteurs individuels réunis au sein de l'association PFFLG.

Le tonnage aidé destiné à la transformation est stable. La transformation concerne un transformateur, Délices de Guyane.

La filière n'est pour l'instant pas assez structurée, pour organiser collectivement le transport, la collecte et le conditionnement des fruits et légumes à destination de la transformation, de la distribution ou de l'exportation, et bénéficier des aides correspondantes.

La filière rizicole fournissait depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales de la région. Depuis 2010, la filière est en grande difficulté, avec notamment le phénomène d'érosion marine et un nombre limité de matières actives phytosanitaires homologuées. En 2011, la tentative de reprise de la production a été freinée par des difficultés administratives. L'année suivante, l'activité a été quasi inexistante. Concernant 2013, une nouvelle société a été créée et a mis près de 1000 ha en culture. Cependant, compte-tenu des semis tardifs, aucune demande d'aide à la production de riz n'a été déposée au titre de 2013 ; elle devrait l'être pour 2014.

Jusqu'en 2009, l'aide à la commercialisation hors région de production a été fortement mobilisée pour l'exportation vers l'Union européenne (Espagne) du riz produit en Guyane. En 2010, 2011 et 2013, du fait des difficultés de la filière rizicole, l'aide à la commercialisation hors région de production n'a pas été mobilisée pour le riz et concerne exclusivement d'autres produits, notamment des produits transformés (9 tonnes en 2013 contre 4 en 2012).

4.4.5.3 Bilan de la mesure en faveur des productions végétales de diversification pour la Martinique

Tableau 14 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Martinique

MARTINIQUE	Montant payé	Répartition par aides	Évolution 2012-2013
Aide à la commercialisation des productions locales	2 359 846	61%	16,1%
Aide à la transformation	604 324	16%	16,5%
Aide à la commercialisation hors région de production	244 514	6%	-4,5%
Actions d'accompagnement des filières	505 522	13%	18,8%
Structuration de la filière	136 833	4%	158,6%
TOTAL	3 851 039	100%	17,2%

Source : ODEADOM

En 2013, un carême court et un début de saison cyclonique précoce ont limité les potentiels des cultures maraîchères et vivrières. Par ailleurs, la tempête Chantal a impacté l'ensemble des productions végétales et particulièrement celles en cours de récolte ou sur le point d'être récoltées.

Malgré tout, la production de fruits et légumes augmente en 2013 pour atteindre 18 093 tonnes (+19,7%), mais ne couvre que 41,7% des besoins locaux. Néanmoins, deux familles de produits, ananas et tubercules, continuent de régresser. Les exportations progressent de +20,3% pour atteindre 688 tonnes, mais se situent à un niveau qui reste relativement faible face notamment aux importations de 25 345 tonnes. Ainsi, la consommation des fruits et légumes s'inscrit en hausse à 43 438 tonnes (+10%) et le taux de couverture par la production locale augmente à 41,7%. Hormis les pommes, les principaux fruits et légumes importés sont des produits tropicaux.

Les circuits courts de distribution (vente à la ferme, sur les marchés et aux restaurants) permettent d'écouler seulement 1/10 de la production locale en 2013 (1 700 tonnes).

En 2013, la part du secteur organisé dans la production locale est stable, à 42,5%. Il s'agit de 2 GPPR (l'Association Caraïbes Exotiques, qui obtient sa reconnaissance au 1^{er} janvier 2014 et la nouvelle SICA Château Gaillard créée fin 2011) et de 5 OP reconnues (Caraïbes Melonniers, la SCA Ananas Martinique, le GIE MHM, la SOCOPMA et l'Association des Verges et Jardins Tropicaux). Cette tendance montre néanmoins que les organisations de producteurs sont capables d'absorber une progression de production à l'égard de quelques produits tels que le melon, la tomate et le concombre. Concernant les prix, de manière globale, l'avantage semble s'accroître entre 2012 et 2013 en faveur de l'organisation. Cependant, les très grandes difficultés rencontrées par la principale organisation de producteurs, SOCOPMA, ne permet pas d'appuyer le développement de la filière. (Source : IEDOM).

L'aide à la commercialisation sur le marché local des productions locales, qui reste la principale aide de la mesure, est en hausse de +16,1% mais cette hausse ne touche que les filières fruits et légumes, qui ont bénéficié d'une aide exceptionnelle suite à la tempête Chantal pour des tonnages qui n'ont pu être récoltés.

L'aide sur les plantes et fleurs chute de -5,9%. En 2013, la production florale martiniquaise régresse de 11,8%. Cette filière, relativement peu structurée, approvisionne un marché de niche, dont le chiffre d'affaires est estimé à environ 2,5 millions d'euros. Selon la DAAF, cette production est en déclin en raison de son manque de structuration et d'une production insuffisante ne permettant pas de bénéficier des innovations techniques. En revanche, les exportations s'améliorent de 35,6% tandis que les importations reculent de 8,1%.

Les aides à la transformation, après avoir subi une diminution entre 2011 et 2012, augmentent de +16,5% en 2013 avec un tonnage aidé de +30,7%.

La part des organisations de producteurs dans l'aide à la commercialisation hors région de production diminue au profit des producteurs indépendants (-9,3% et +10% respectivement). Le montant global

DV 6

DV 7






de ces aides marque un repli de -4,5% mais reste conséquent ; le tonnage aidé correspondant augmente légèrement (+1,1%), sans pour autant atteindre les tonnages plus importants de 2006 à 2011.

L'aide au conditionnement qui a été mise en place en 2011, continue sa progression, avec une hausse de +17,4%, fortement mobilisée par les structures Caraïbes Melonniers, GIE MHM, SICA Château Gaillard et SOCOPMA. L'aide à la collecte, après une très forte baisse en 2012, montre une augmentation de +100% pour dépasser le montant des 4 années précédentes. En revanche l'aide au transport et le soutien à la consommation par les collectivités sont en baisse.

L'interprofession IMAFLHOR, créée en 2010, n'avaient bénéficié que très partiellement de l'aide à la structuration en 2012 ; elle a pu cependant en 2013 permettre la mobilisation de 136 833 euros, soit +158,6% par rapport à l'année précédente.

4.4.5.4 Bilan de la mesure en faveur des productions végétales de diversification pour La Réunion

Tableau 15 – Montant des aides 2013 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution, La Réunion

LA REUNION	Montant payé	Répartition par aides	Évolution 2012-2013
Aide à la commercialisation locale des productions locales	4 660 008	 55%	3,5%
Aide à la transformation	732 557	 9%	6,1%
Aide à la commercialisation hors région de production	1 181 006	 14%	0,4%
Actions d'accompagnement des filières	1 449 456	 17%	13,7%
Structuration de la filière	15 815	0%	8,9%
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	483 060	 6%	-12,7%
TOTAL	8 521 901	100%	3,8%

Source : ODEADOM

Les résultats du recensement agricole de 2010 montrent que la culture légumière connaît un nouvel essor, avec une progression d'un quart des surfaces agricoles qui lui sont dédiées. Par ailleurs, les surfaces agricoles vouées aux cultures fruitières ont progressé de 5,7 % entre 2000 et 2010, selon les recensements agricoles. Ce regain est lié à la croissance de la demande locale, mais également au renforcement de l'organisation de la filière ainsi qu'à des politiques publiques incitatives.

DV 8

DV 9

La production de « légumes » se concentre principalement dans la production de légumes frais (85% de la production totale). La production de tubercules, racines et bulbes regroupe l'essentiel des autres productions. La tomate est le fruit-légume le plus produit dans l'île, avec 16 400 tonnes ; viennent ensuite les salades et brèdes (10 700 tonnes), le chou (4 300 tonnes) et le choucho (3 500 tonnes). Ces quatre légumes représentent les deux tiers de la production.

La production fruitière est estimée à 40 797 tonnes, avec plus du tiers d'ananas. Viennent ensuite les bananes, pour près d'un quart, puis les agrumes, notamment clémentines et mandarines. Les letchis concentrent 6,6 % de la production totale. Bien que les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques, les estimations actuelles de la DAAF reposent sur des hypothèses de rendements stables depuis 2010.

Le début de la campagne 2013 a été marqué par le passage de deux épisodes cycloniques en janvier, Dumile et Felleng. Le manque de produits s'est fait rapidement sentir et les cours ont augmenté significativement jusqu'à la fin du premier trimestre. Dès le mois d'avril, il y a eu un retour progressif à des cours de saison, avec une offre en fruits et légumes qui s'est étoffée. Malgré ces aléas climatiques, la valeur de la production végétale de l'exercice s'est maintenue au niveau de 2012 à 281 millions d'euros.

Entre 2012 et 2013, le montant de l'aide à la commercialisation a légèrement augmenté (+3,5%), avec un tonnage aidé en diminution de -2,5%. L'aide à la transformation montre une augmentation de

+6,1%, pour un tonnage aidé en hausse de +5,9% atteignant 1 593 tonnes. Hors zone de production, le montant d'aide à la commercialisation et le tonnage concerné sont plutôt stables.

Les actions d'accompagnement progressent de +13,7% en 2013. L'aide au conditionnement, créée en 2011, poursuit sa croissance en 2013 avec un montant conséquent de 856 691 €. La progression concerne également le soutien à la consommation par les collectivités (+20%). En revanche, la mise en place de politique de qualité baisse de -89,3 pour atteindre le montant de 8 987 €

En 2013, la filière comptait 5 OP reconnues (SCA Vivéa, SICA Terre Réunionnaise, Anafruit, SCA Terre Bourbon et SCA Fruits de La Réunion), et 4 GPPR (Association des producteurs réunionnais de fruits et légumes destinés à la transformation (APRFLDT), SCA Ananas Réunion (reconnue fin 2013), SCA Vergers de La Réunion et Association les Vergers de l'Ouest).

Depuis 2009, ces OP et les GPPR sont regroupés au sein de l'AROP-FL, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes. Puis a été créée le 8 juin 2012 l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle Fruits et Légumes (ARIFEL). L'aide à la structuration des filières a été faiblement mobilisée pour financer une action de promotion et de la même manière qu'en 2012.

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales montre une forte baisse en 2013, de -12,7%. Cela est lié à la baisse sur les plantes à parfum de -27,2%, soit 195 393 € puisque l'aide sur la vanille est stable.

Les aides à vanille d'un montant de 287 667 € ont augmenté de +1% par rapport à 2012, avec une augmentation de +59,4% sur la production de vanille verte mais une baisse de -32,9% du maintien des surfaces plantées en vanille et cela proportionnellement au poids de vanille verte aidé de +62,3% et des surfaces plantées aidées de -26,1%. Ainsi le poids de vanille verte aidé est le plus élevé depuis 2006. De plus l'aide à la fabrication de produits élaborés à partir de la vanille noire, créée en 2011, permet de conforter ces résultats en apportant de nouveaux débouchés à ce secteur. La filière vanille est organisée autour de deux structures : la SCA Provanille, coopérative qui regroupe une centaine de producteurs, qui collecte la vanille verte et apporte un appui technique aux producteurs, et l'UR2 (union de deux coopératives) qui assure la transformation de la vanille et sa commercialisation. La production est répartie sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe, pour une surface totale cultivée de 187 hectares (dont 90 % en production extensive en sous-bois) et une production de vanille verte estimée à 11,2 tonnes en 2010. La production de vanille noire atteint, elle, à peine 4 tonnes (en 2009), et reste très en deçà de la demande. Sans compter la demande extérieure, la demande locale est estimée à environ 12 tonnes de vanille noire.

L'aide à la culture de géranium et de vétiver est en forte baisse entre 2012 et 2013 (-24,9%) mais également en évolution tendancielle annuelle (-9,2%). En 2013, la production de géranium a bénéficié de la mise en œuvre des circonstances exceptionnelles du fait du cyclone Dumile. Les surfaces aidées en culture de géranium et de vétiver diminuent de moitié et représentent 41 hectares en 2013. Le poids aidé à la production d'huile essentielle et d'hydrolat est également en très forte baisse, de -60,5% pour atteindre 701 kg en 2013. Le niveau de production attendu, 15 kg d'huile essentielle selon la Chambre d'agriculture, n'est pas atteint par la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon confrontée à des aléas climatiques ces dernières années, mais surtout en raison de la pénibilité de ce type de production.

4.5 Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

4.5.1 Objectifs et actions

La situation d'insularité des DOM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion) ou d'isolement (Guyane) pèse sur la sécurité des approvisionnements des produits alimentaires et tout particulièrement des viandes et du lait. Actuellement, quelles que soient les filières et les départements, les productions animales locales représentent moins de 50 % du marché local. La stratégie globale vise donc à améliorer l'auto approvisionnement local tout en développant l'emploi.

Par conséquent, l'objectif premier consiste à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité, en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels pour l'ensemble des DOM sont donc les suivants :

- augmentation de la production ;
- amélioration des performances des éleveurs ;
- amélioration de la structuration des filières ;
- développement de l'emploi direct et induit.

Pour répondre aux objectifs opérationnels du programme en faveur des productions animales, les actions suivantes seront mises en œuvre dans chacun des DOM :

- primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- programmes globaux de soutien aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions là où elles existent. En effet, les interprofessions regroupent l'ensemble des intervenants des filières (des fabricants d'aliments du bétail aux distributeurs et aux consommateurs) dans une démarche de partenariat autour d'un objectif commun : le développement de la production locale ;
- aides à l'importation d'animaux reproducteurs.

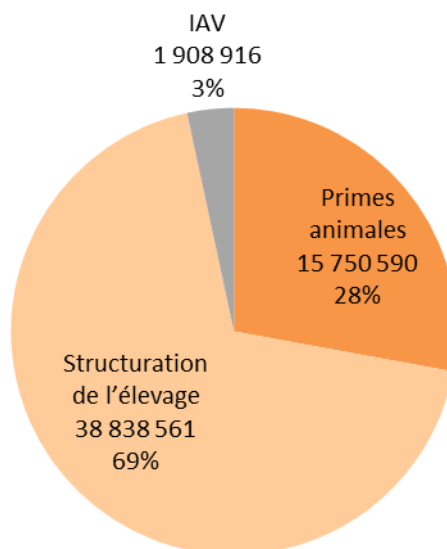
Compatibilité et cohérence :

- des primes animales incitatives à l'amélioration de la production et au passage par l'abattoir des animaux seront mises en œuvre, ces primes animales sont destinées à l'ensemble des éleveurs des DOM, qu'ils soient adhérents d'un groupement de producteurs ou non ;
- les éleveurs adhérents du secteur organisé bénéficieront en outre des aides prévues dans les programmes globaux de soutien aux filières animales pilotés par les interprofessions. Ces programmes permettront le développement et le renforcement de la structuration des filières.

Enfin, pour accompagner le développement des cheptels locaux, des aides à l'importation de reproducteurs seront octroyées pour compenser une partie du coût d'acheminement des animaux reproducteurs vers les DOM.

4.5.2 Exécution financière des actions en faveur des productions animales

Figure 11 – Réalisations des actions en faveur des productions animales en 2013, en euros



Sources : ODEADOM, ASP

En 2013, les trois actions du POSEI France en faveur des productions animales représentent un montant total payé de 56 498 068 €, en augmentation de +9,2% par rapport à 2012. Sur la période 2006-2013, l'évolution tendancielle est de +10,8%/an.

Les actions « structuration de l'élevage » représentent plus des deux tiers (69%) des montants payés en faveur des productions animales, les primes animales 28%, les importations d'animaux vivants (IAV) 3%.

Les IAV bénéficient de l'augmentation la plus importante entre 2012 et 2013 avec +65,3%, les actions pour la structuration des élevages augmentent globalement de 12,4%, tandis que les primes animales voient leurs montants diminuer globalement de -1,7%.

En terme d'évolution tendancielle 2006-2013, la «structuration des élevages» affiche un taux de +14,3%/an, IAV +12,2%/an et les primes animales de +4,3%/an.

4.5.3 Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur des productions animales

Les indicateurs prévus dans la partie introductive des « productions animales » du programme POSEI France 2013, sont repris dans les tableaux et textes des actions de « structuration de l'élevage » des différents DOM.

4.5.4 Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants

4.5.4.1 Description de l'action

Cette action se compose de 3 aides directes au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

L'organisme payeur de cette action est l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Les bénéficiaires de cette action sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales regroupent trois aides :

- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), avec une prime de base et un complément par veau ;
- La prime à l'abattage (PAB), avec une prime de base et un complément gros bovins ;
- La prime aux petits ruminants (PPR).

4.5.4.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à l'action « Primes animales aux éleveurs de ruminants », tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

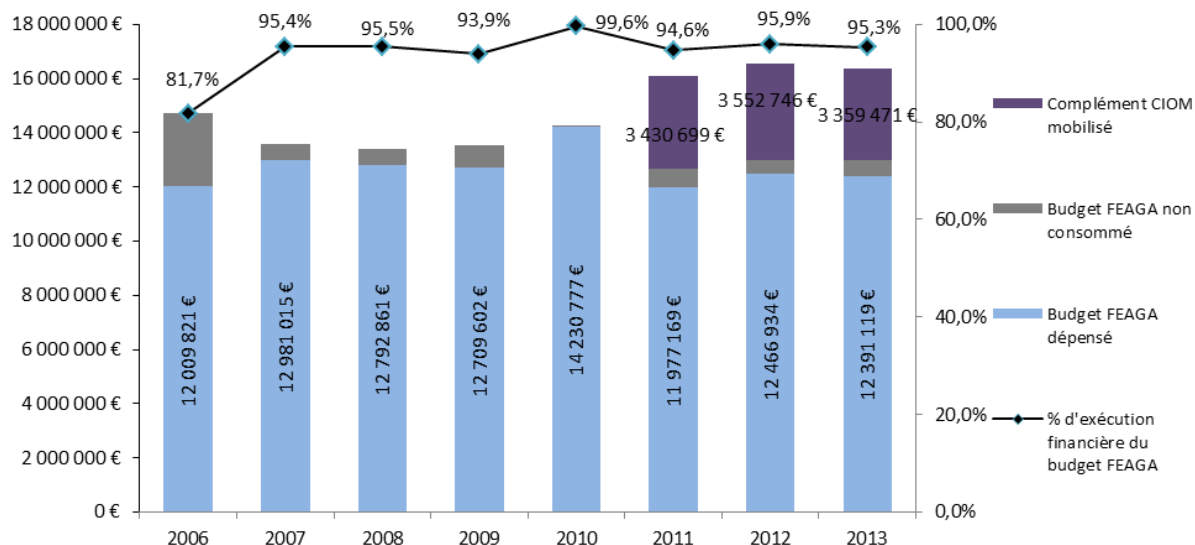
- Le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande bovine, ovine et caprine ;
- L'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

4.5.4.3 Les modifications du programme POSEI pour l'action Primes animales

2013	Regroupement des actions en faveur des productions animales au sein d'une même mesure. Harmonisations de forme.
2012	Harmonisation de la rédaction du programme sans incidence sur la mise en œuvre.
2011	Revalorisation du complément veau ADMCA de 100 à 200 €
2010	Prime aux petits ruminants (PPR – aide directe aux éleveurs) : Augmentation du montant unitaire de l'aide par animal admissible de 20%, à 34 €/par animal, afin de rechercher un effet de levier sur la production.
2009 ponctuelles	Versement d'une avance à compter du 16 octobre pour les mesures « Primes animales » et « Banane ». Dans un contexte de prix agricoles bas et de coûts de production élevés, de nombreuses exploitations agricoles rencontrent des difficultés financières. Dans les DOM, la situation est de plus aggravée par l'impact d'aléas climatiques périodiques. Face à cette situation dégradée, la Commission, par le Règlement (CE) n° 691/2009 du 30 juillet 2009, a autorisé les États membres, à compter du 16 octobre 2009, à verser des avances atteignant jusqu'à 70% des paiements prévus au titre des demandes effectuées en 2009 pour certains régimes de soutien incluant les aides directes versées dans le cadre du programme POSEI France (mesures « Banane » et « Primes animales »). Ceci représente, pour l'année 2009, une dérogation aux dispositions du Règlement (CE) n° 73/2009 de la Commission qui prévoit que les paiements au titre des régimes de soutien doivent être effectués, au titre d'une année (N), au cours de la période allant du 1er décembre (N) au 30 juin (N+1).

4.5.4.4 Bilan quantitatif et financier global de l'action « Primes animales » en 2013

Figure 12 – Exécution financière de l'action Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2013 PA1



Source : ASP

L'année 2011 avait marqué une rupture avec le doublement du montant unitaire pour le complément veau de l'Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), accompagné de la mise à disposition d'un complément national. En 2013, le **montant total** versé dans le cadre des primes animales atteint 15 750 590 € soit -1,7% de moins par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par l'application de la discipline financière relative à l'année civile 2013, conformément aux règlements (UE) n° 73/2009 et 1181/2013. Le **complément national** a été mobilisé à hauteur de 3 359 471 € pour 2013, correspondant au paiement du complément veau de l'ADMCA.

L'allocation budgétaire **FEAGA** de 13 000 000 € identique à 2012, a été consommée à 95,3%, soit dans la même proportion que l'année précédente.

En 2008 et 2009, un stabilisateur avait été appliqué après estimation prévisionnelle du montant total d'aides à payer à partir des données statistiques sur les bovins de la BDNI (base de données nationale d'identification), mais l'importance des stabilisateurs avait été surévaluée, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire.

Tableau 16 – Montants (en €) des primes animales tous DOM en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012

Tous DOM	Montants versés (€) en 2013	% par aides	Evolution 2012-2013 (1 an)
Total	15 750 590	100,0%	-1,7%
ADMCA	12 852 972	81,6%	-3,4%
PAB	2 464 403	15,6%	4,7%
PPR	433 215	2,8%	20,5%

Source : ASP

Les montants versés pour l'**ADMCA** (Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant) ont atteint 12 852 972 €, en diminution de -3,4% par rapport à 2012. Le poids relatif de cette aide perd -1,5 point à 81,6% des primes animales. Le nombre de têtes primées (57 805) diminue de -2,7%, alors que le nombre de bénéficiaires augmente de +4,5% (2 611) qui correspond principalement à une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires petits éleveurs en Guadeloupe et aussi en Martinique. PA2

Pour la **PAB** (Prime à l'abattage), le montant total payé en 2013 atteint 2 464 403 € en augmentation de +4,7%. Son poids relatif dans le total augmente d'un point à 15,6%. La PAB a concerné 13 299 têtes primées (+2,4%) et 1 614 bénéficiaires (+9,1%). Cette augmentation est là aussi due à une augmentation du nombre de bénéficiaires petits éleveurs de Guadeloupe et Martinique.

Les montants alloués à la **PPR** (Prime aux Petits Ruminants), 433 215 €, sont en hausse de +20,5% en 2013 par rapport à 2012, avec un poids relatif de 2,8% des montants versés dans le cadre des primes animales. 13 258 têtes ont ainsi été primées en 2013 (+25,7%) auprès de 297 bénéficiaires (+22,7%). L'évolution des montants payés, du nombre de tête et de bénéficiaires pour cette aide est à imputer principalement à La Réunion et la Martinique.

Tableau 17 – Répartition par DOM et évolution des montants payés pour l'action « primes animales » en 2013

	Montants versés (€) en 2013	% par aides	Evolution 2012-2013 (1 an)
Guadeloupe	5 251 427	33,3%	↑ 1,9%
Guyane	2 701 269	17,2%	↓ -6,8%
Martinique	3 124 088	19,8%	↑ 0,6%
La Réunion	4 673 805	29,7%	↓ -3,9%
Tous DOM	15 750 590	100,0%	↓ -1,7%

Source : ASP

4.5.4.5 Bilan de l'action « Primes animales » par DOM

L'évolution des montants totaux versés au titre des primes animales en 2013 a été différente selon les DOM.

Les montants versés en **Guadeloupe** sont en augmentation (+1,9%). La part relative de ce DOM reste la plus importante avec 33,3% du montant total.

PA3

Tableau 18 – Montants (en €) de primes animales en Guadeloupe en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012

Guadeloupe	Montants versés (€) en 2013	% par aides	Evolution 2012-2013 (1 an)
Total	5 251 427	100,0%	1,9%
ADMCA	4 591 050	87,4%	0,6%
PAB	563 653	10,7%	13,4%
PPR	96 725	1,8%	4,6%

Source : ASP

L'ADMCA, qui représente 87,4% des montants versés en Guadeloupe concernant 2013, progresse peu (+0,6%). En plus forte progression (+13,4%), la PAB atteint 10,7% des montants versés, et la PPR en hausse de 4,6% moins de 2% des montants.

Du point de vue des réalisations, le nombre de têtes primées a globalement progressé pour atteindre 26 592, soit +6,5% par rapport à 2012, essentiellement du fait de la PAB.

Le nombre de bénéficiaires augmente fortement pour l'ADMCA (+97) et la PAB (+73) et plus faiblement pour la PPR (+5).

L'évolution remarquable est la forte augmentation des bénéficiaires et du nombre de têtes primées de la prime à l'abattage, tendancielle depuis 2006.

La **Guyane** a connu une diminution des montants versés de -6,8%. Cette diminution due à l'ADMCA (-9,1%) cache les progressions pour la PAB (+11,2%) et la PPR (+8,4%).

PA4

Tableau 19 – Montants (en €) des primes animales en Guyane en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012

Guyane	Montants versés (€) en 2013	% par aides	Evolution 2012-2013 (1 an)
Total	2 701 269	100,0%	-6,8%
ADMCA	2 340 696	86,7%	-9,1%
PAB	315 098	11,7%	11,2%
PPR	45 475	1,7%	8,4%

Source : ASP

Le nombre total de têtes primées est passé en 2013 à 14 731, soit une réduction de -1,5% par rapport à 2012.

Le nombre de bénéficiaires augmente pour la PPR (+13,0%), et diminue pour l'ADMCA (-2,9%) et pour la PAB (-10,6%).

En **Martinique**, les montants versés sont quasiment stables (+0,6%).

PA5

Tableau 20 – Montants (en €) des primes animales en Martinique en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012

Martinique	Montants versés (€) en 2013	% par aides	Evolution 2012-2013 (1 an)
Total	3 124 088	100,0%	0,6%
ADMCA	2 516 130	80,5%	-2,3%
PAB	450 901	14,4%	12,1%
PPR	157 057	5,0%	24,0%

Source : ASP

Le nombre global de têtes primées (18 826) a augmenté de 10,4% par rapport à 2012. Cette progression s'explique par la PAB (+35,0%) et la PPR (+33,7%), quand l'ADMCA voit le nombre de têtes primées diminuer légèrement (-1,2%).

Le nombre de bénéficiaires augmente pour les trois types d'aides : +37,2% pour la PPR, +13,0% pour la PAB et +9,4% pour l'ADMCA.

Les montants versés à **La Réunion** en 2013 diminuent par rapport à 2012 (-3,9%).

Tableau 21 – Montants (en €) des primes animales à La Réunion en 2013, répartition par aide et évolution par rapport à 2012

PA6

La Réunion	Montants versés (€) en 2013	% par aides	Evolution 2012-2013 (1 an)
Total	4 673 805	100,0%	-3,9%
ADMCA	3 405 096	72,9%	-5,2%
PAB	1 134 751	24,3%	-3,1%
PPR	133 957	2,9%	36,0%

Source : ASP

Le nombre de têtes primées diminue de -5,9% à 24 213. Cette diminution est à imputer à l'ADMCA (-4,7% soit -738 têtes) et à la PAB (-25,3% soit -1 717 têtes). Le nombre de têtes pour la PPR progresse de 29,7% soit 944 têtes.

En termes de nombre de bénéficiaires, l'ADMCA connaît une baisse (-6,6%), alors que PAB (+7,1%) et PPR (25,4%) une augmentation.

4.5.5 Structuration des élevages – Présentation générale

4.5.5.1 Description des actions de structuration des élevages

La « structuration des élevages » se décline en quatre actions : une action spécifique à chaque DOM avec des objectifs qui lui sont propres. Les aides déclinées au sein de ces actions pour atteindre les objectifs se répartissent en trois catégories :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Les aides soutiennent l'ensemble des filières d'élevage : bovins viande et bovins lait, porcins, ovins, caprins, volailles de chair, œufs de consommation, cunicole, aquacole et apicole.

En Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de la mesure « structuration de l'élevage » sur le terrain. En Guyane, deux associations de préfiguration des interprofessions (APIFEG pour les productions animales et APIFIVEG pour les productions végétales) ont été créées au printemps 2012 pour un démarrage effectif à l'automne de cette même année. En vue d'une reconnaissance prochaine, l'APIFEG est devenue INTERVIG (Interprofession des Viandes en Guyane) durant l'été 2013.

La structure des interprofessions peut varier d'un DOM à l'autre, regroupant les différentes familles de l'amont à l'aval :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers) ;
- Les acteurs de la restauration collective ;
- Les acteurs de l'importation des viandes et des œufs ;
- Les consommateurs.

4.5.5.2 Rappel des objectifs

Les actions « structuration des élevages » participent à la réalisation de trois des objectifs opérationnels du programme POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production locale venant se substituer aux importations de produits animaux et végétaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou des exportations, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

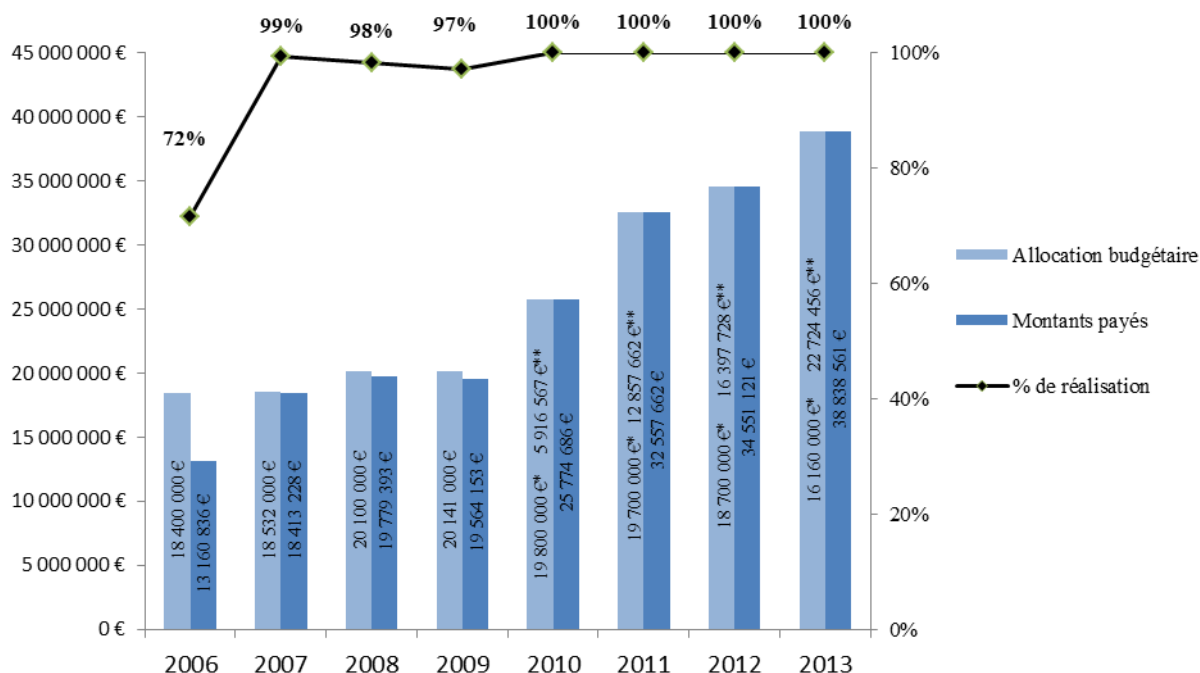
Les objectifs propres aux actions « structuration des élevages », tels qu'ils sont définis dans le POSEI France 2013 sont déclinés de façon spécifique au sein de chacun des DOM.

4.5.5.3 Les modifications du programme POSEI pour les actions « structuration des élevages »

Chaque DOM ajuste les actions selon les spécificités de la filière et du territoire.

4.5.5.4 Bilan global de la structuration des élevages

Figure 13 – Exécution financière de la structuration des élevages de 2006 à 2013



Source : ODEADOM

* : Allocation budgétaire FEAGA

** : Complément national, part mobilisée

La demande de financement de ces actions est en augmentation constante depuis le début du programme. Si l'allocation a plafonné en 2008 et 2009 à un niveau proche de 20 M€ le complément national a permis de l'abonder sur la période 2010-2013. De ce fait, en 2013, l'allocation budgétaire du FEAGA ne représente plus que 41% (soit 16,16 M€) du montant total payé (38,84 M€).

En 2013, comme les trois années précédentes, le taux d'exécution financière FEAGA est de 100%.

SE1

Quatre filières principales bénéficient de l'essentiel des aides : bovins viande et lait, porcins et volailles représentent ensemble deux tiers du total des paiements. Leur part est d'autant plus importante que les aides inter-filières, en forte augmentation en 2013, ou le projet DEFI à La Réunion bénéficient à ces filières au moins au prorata de leur activité.

Tableau 22 – Répartition par DOM des paiements pour les actions de structuration des élevages en 2013 SE2

2013	Montants en €	% par DOM
Guadeloupe	4 890 698 €	13%
Guyane	1 878 226 €	5%
Martinique	9 877 494 €	25%
La Réunion	22 192 142 €	57%
Total payé	38 838 561 €	100%

Source : ODEADOM

4.5.6 Action 2 – Structuration de l'élevage de Guadeloupe

4.5.6.1 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe

Les deux principales orientations du programme sont :

- garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes ;
- augmenter la production locale et son poids relatif sur le marché local afin de répondre à la demande du consommateur, en tenant compte de l'évolution régulière du marché.

Les objectifs opérationnels sont :

- amélioration de l'organisation des filières ;
- amélioration de la productivité des élevages ;
- renforcement de la formation des éleveurs ;
- développement de la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs ;
- renforcement de la visibilité des produits locaux sur le marché ;
- création et pérennisation de l'emploi.

4.5.6.2 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe

2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ; ▪ Modifications : Aides d'incitation à l'organisation - Filière cunicole - Fidélisation aux groupements de commercialisation ; Aides d'incitation à l'organisation - Filière porcins - Fidélisation aux groupements de commercialisation ; Aides d'incitation à l'organisation - Filière œufs Aide au transport et à la collecte pré et post-abattage ▪ Créations : Aides d'incitation à l'organisation - Filière porcins - Fidélisation à l'insémination artificielle (IA) ; Aide à l'amélioration de la productivité - Filière apicole – Amélioration de la productivité par le maintien sanitaire des colonies.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide d'incitation à l'organisation ; - aide à la sécurisation des élevages ; - aide au transport et à la collecte pré et post- abattage ; - aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement ; - aide aux cultures fourragères ; - aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; - aide au transport entre la Martinique et la Guadeloupe. ▪ Suppression : aide à l'amélioration des points de vente

4.5.6.3 Bilan de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe

Le budget global pour l'action structuration de l'élevage en Guadeloupe a augmenté de +20% pour atteindre 4 890 698 € principalement du fait des montants payés au titre des actions Inter-filières (+75%) et de la filière bovine viande (+14,2%). La forte augmentation des montants payés dans la filière cunicole a une incidence moindre car elle porte sur un budget plus modeste.

SE3

Cette évolution s'inscrit dans une évolution tendancielle à la hausse de +22,2% par an depuis 2006, et qui concerne toutes les filières sauf la filière avicole, volailles de chair.

La filière porcine et la filière bovine viande regroupent près des deux tiers des montants d'aides payés (respectivement 32% et 31%).

Tableau 23 – Répartition des montants payés par filières pour la structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2013 et évolution

Guadeloupe	Montants payés en € 2013	Evolution 2012-2013 (1 an)	Evolution tendancielle 2006-2013	% par filière
Total payé	4 890 698	20,2%	22,2%	100%
Filière bovine viande	1 494 508	14,2%	22,3%	31%
Filières ovine et caprine	127 630	2,7%	15,3%	3%
Filière porcine	1 554 044	-0,4%	21,1%	32%
Filière avicole, volailles de chair	0	0,0%	-33,4%	0%
Filière avicole, œufs	0	-100,0%	35,1%	0%
Filière cunicole	84 424	27,2%	12,8%	2%
Filière Apicole	8 980	-84,7%	23,4%	0%
Filière Aquacole	20 183	7,3%	1,0%	0%
Inter-filières	1 600 930	75,1%	26,7%	33%

Source : ODEADOM

De janvier à septembre, trois abattoirs agréés ont été fonctionnels en Guadeloupe. En effet, suite à un incendie déclaré le 20 septembre 2013, l'abattoir de Sainte-Rose (CPG) spécialisé dans l'espèce porcine est détruit. Il reste donc deux abattoirs multi-espèces : l'abattoir du Moule, géré par la SAS GESTAG, qui concentre 92 % de la production locale, et l'abattoir de Marie-Galante, géré par la CCMG. En 2013, les conditions d'une mise en service du nouvel abattoir situé dans la commune de Gourbeyre ne sont toujours pas remplies.

Tableau 24 – Tonnage des abattages contrôlés par espèce en Guadeloupe, en 2013 et évolutions

Abattage (t.e.c.)	2012	2013	Evolution 2012-2013 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2006-2013
Bovins	1787	1848	3,4%	-24,8%
Ovins-caprins	9	11	22,2	6,0%
Porcs	1292	1361	5,3%	7,4%
Volaille	347	nd	nd	-10,6%
Lapins	31	26,8	-13,5%	1,9%

Sources : ODEADOM - Iguavie

Filière bovine viande

SE4

Suite au constat des écarts entre les données du recensement agricole 2010 et les données de la Base de Données Nationale de l'Identification (BDNI), un nettoyage des bases de données locales a été effectué. Aussi, le nombre de vaches a diminué de 24% en 2013 par rapport à 2012, et en parallèle le nombre de détenteur de bovins diminue de 26%.

La Guadeloupe demeure le DOM ayant le cheptel le plus important, avec 58% du cheptel cumulé de Guadeloupe, Martinique et La Réunion.

En dépit du nettoyage des bases de données qui a conduit à retirer un nombre très important de petits détenteurs, le cheptel reste fortement atomisé avec 41% du cheptel détenu par des éleveurs ayant moins de 10 têtes, 16% par des éleveurs ayant moins de 5 bovins.

Les éleveurs adhérents à une organisation de production sont 427, en augmentation constante depuis 2009, année où il avait été fait également une régularisation du système d'adhésion aux OP qui avait conduit à une réduction massive du nombre des adhérents. Il y a deux coopératives de commercialisation : SICA Cap viande +6% (dynamique régulière), SICA PEBA +30% (liée au changement de l'équipe dirigeante), et une coopérative d'autres services : Sélection Créole (ex UPRA créole) -19%.

Les abattoirs de Guadeloupe ont traité 1 848 tonnes de viande bovine en 2013, en légère progression par rapport à 2012 (+3,4%). Notons que le poids moyen de carcasse par tête est en légère progression.

Le nombre de producteurs ayant abattu est en forte progression et la part de la production issue des OP dans l'abattage contrôlé est en bonne progression, passant de 26% à 28%. La consommation de viande bovine a ainsi sensiblement diminué en 2013, avec 12,5 kg de consommation annuelle par habitant contre 15,4 kg en 2012.

Les importations sont en baisse (-29%) et passent de 4 377 tonnes en 2012 à 3 099 tonnes en 2013, en grande partie du fait d'une baisse de la consommation en produits congelés importés (-36%).

Légère progression de la production locale et forte baisse des importations font que le taux de couverture⁶ du marché local passe de 29% en 2012 à 37 % (viande fraîche et congelée). Le taux de couverture en viande fraîche n'a quasiment pas changé, car les importations de viande fraîche ont progressé en proportion des abattages locaux.

Filière ovine et caprine

L'élevage de petits ruminants est traditionnellement important en Guadeloupe mais mal connu, avec un nombre très important de petits détenteurs. L'abattage contrôlé ne concerne certainement qu'une part très réduite de la production locale, d'autant qu'il y a des pratiques coutumières et rituelles d'abattage et de consommation des moutons ou des chèvres.

Aussi le tonnage des abattoirs qui correspond au volume commercialisé par les organisations de producteurs est très réduit et reste quasi constant autour de la dizaine de tonnes en équivalent carcasse, pour 88 adhérents. Ces adhérents qui ont un cheptel moyen de 20 chèvres ou brebis, bien qu'encore relativement petits comparés à l'élevage hexagonal, sont certainement les éleveurs les plus gros.

Si le marché informel de la viande issue des abattages non contrôlés est sans doute non négligeable, il ne peut être pris en compte dans le calcul du taux de couverture. Aussi, les importations de viande étant très importantes (1 404 tonnes), le taux de couverture ne prenant en compte que le tonnage issu de l'abattage contrôlé, est particulièrement faible à moins de 1%.

Notons que l'importation en viande fraîche est très importante (82 tonnes), mais en baisse. Ainsi, le taux de couverture en viande fraîche progresse en passant de 8% à 12%.

Filière porcine

Le cheptel porcin est mal connu, d'autant qu'une part de l'élevage est atomisé. L'information la plus solide est le nombre de truies détenues par les éleveurs professionnels adhérents à une organisation de producteur.

Le nombre de truies détenues par les adhérents d'OP avaient régulièrement augmenté depuis 2006, pour être de 1 390 truies en 2012, mais il a baissé en 2013 à 1 186, soit une baisse de 15% principalement au sein de la COOPORG (-26%) et moins dans la deuxième organisation de producteurs, KARUKERA PORC (-2%). Le nombre d'adhérents est resté identique à la COOPORG,

⁶ Le taux de couverture est un peu faussé par le fait que l'on compare la production locale en tonne équivalent carcasse et les importations qui sont le plus souvent de la viande découpée, notamment les produits congelés.

le nombre de truies par éleveur ayant diminué pour faire face aux difficultés d'écoulement. Concernant KARUKERA PORC, le nombre des adhérents a diminué. Globalement, le cheptel moyen par adhérent augmente.

Le tonnage abattu dans les abattoirs agréés est à 90% celui des organisations de producteurs. Il est en augmentation de +5,5% par rapport à 2012, du fait de l'augmentation des abattages des organisations de producteurs, pour atteindre 1 361 tonnes en équivalent carcasse.

Suite à l'incendie de l'abattoir de Sainte-Rose (CPG), le tonnage a été reporté sur l'abattoir multi-espèce du Moule (GESTAG).

La production locale couvre 95% du marché local en produit frais mais seulement 35% du marché total en y comptant les importations de produits congelés qui correspondent à 63% du marché contrôlé. Il est à noter que la baisse de la consommation a porté sur les produits congelés (-4%) alors que la consommation de viande fraîche de porc a augmenté (+4%).

Filière avicole

La volaille de chair

La filière de volaille de chair est désorganisée depuis l'arrêt de l'abattoir d'AVICOOP qui a depuis 2010 une activité quasiment nulle. Le nouvel abattoir a pris du retard, et devrait démarrer son activité en 2014.

La COPAVIG n'est pas adhérente à l'IGUAVIE en 2013, du fait de lacune dans son dossier d'adhésion en tant qu'organisation de producteur et n'a pas bénéficié d'aides du POSEI.

Les données sur la production de volaille de chair sont non disponibles. En 2012, 344 tonnes équivalent carcasse avaient été abattues et commercialisées par une organisation de producteurs, qui comptaient 21 adhérents.

Les importations ont diminué en 2013 pour atteindre 11 844 tonnes, à plus de 95% en produits congelés. Le taux de couverture du marché était très faible en comprenant les produits congelés, mais relativement important sur le seul marché de la viande de volaille fraîche (30% en 2012).

La production d'œufs

Les données sont également non disponibles du fait de la désorganisation de la filière.

Sur les 4 éleveurs réunis au sein de la SICAPOG, 1 seul a commercialisé via cette structure une partie de l'année. Du coup, l'activité a été quasi nulle. Une nouvelle structure (l'UPOG) est en création composée notamment d'anciens membres de la SICAPOG.

Il n'y a pas eu d'aides du POSEI pour cette production.

La consommation de 2010 à 2012 a été relativement stable autour de 60 millions d'unités (3 500 tonnes). Le taux de couverture par la production locale (contrôlée) était en augmentation pour atteindre 90% du marché en 2012, avec un taux de couverture par la production issue des organisations de producteurs qui a régulièrement diminué, passant de 35% en 2008 à 10% en 2012, et 0% en 2013.

Les importations d'œufs n'ayant pas sensiblement augmenté en 2013 ; les gros producteurs d'œufs qui alimentent la grande et moyenne distribution continuent à commercialiser leur production en dehors des organisations de producteurs.

Filière cunicole

Les données de production en dehors des organisations de producteurs ne sont pas disponibles.

On constate une stabilisation du nombre de cages mères productives au sein du seul groupement d'éleveurs, le SYLAP, et depuis juin 2013, CUNIGUA qui a pris le relai pour ce qui est de l'activité économique, le SYLAP se recentrant sur ses missions de syndicat.

L'abattage contrôlé correspond à la production commercialisée par l'organisation de producteurs.

Notons une diminution de la production due à une diminution de la productivité par le fait d'être revenu à la monte naturelle et d'avoir arrêté l'insémination artificielle.

Le tonnage de l'abattage contrôlé est de 26,8 t.e.c. en 2013, ce qui correspond à une baisse de -13% par rapport à 2012.

Les importations ont fortement diminué, passant de 44 à 28 tonnes. Aussi, en dépit de la baisse de production (abattage contrôlé), le taux de couverture augmente, pour revenir à 49%.

Seulement 6 sur les 13 éleveurs de l'OP, ceux qui ont commercialisé leur production via l'OP, ont pu bénéficier des aides à la fidélisation ou au transport, ou à la découpe.

L'aide à l'amélioration de la productivité numérique n'a concerné que 4 éleveurs qui ont pu dépasser le seuil de 30 lapins vendus par cage mère.

L'aide à l'achat de reproducteurs a diminué du fait de l'arrêt d'achat de doses de semences (insémination artificielle) et parce que la production d'animaux sélectionnés localement a cessé en raison de difficultés rencontrées par l'éleveur en charge de cette activité.

Filière apicole

Le suivi de la filière a démarré en 2010, lors de la mise en place de l'aide au bénéfice de l'apiculture.

Le nombre de ruches répertoriées par l'association des apiculteurs APIGUA augmente régulièrement pour atteindre 5 473 en 2013 (+9%), mais le nombre de ruches détenues par les adhérents à l'organisation de producteurs, la SICA MIEL PEYI GWADLOUP, reste stable à 4 073. Cela correspond à l'augmentation du nombre des apiculteurs membres de l'association qui passe de 73 à 84 en 2013, alors que nombre des adhérents à l'OP reste stable à 21.

Le nombre de ruches dont la récolte de miel passe par le groupement de commercialisation est en augmentation, pour atteindre 2 655, concernant seulement 5 adhérents de la SICA MPG.

Ainsi si la production de miel contrôlée (celle de l'ensemble des apiculteurs adhérents d'APIGUA) est en diminution, la quantité de miel commercialisée par la SICA MPG est en augmentation, atteignant 36 tonnes sur les 71 tonnes au global, soit 51% du miel contrôlé.

Les importations ont été en augmentation, mais les fluctuations annuelles sont importantes. Aussi le taux de couverture du marché par la production locale contrôlée est revenu à 27%, taux analogue à 2011, après une montée à 34% en 2012.

Les bénéficiaires de l'aide à la commercialisation ont été les 5 éleveurs ayant commercialisé leur production via la SICA MPG.

Filière aquacole

Les 9 aquaculteurs du département sont adhérents du SYPAGUA. Les bassins d'eau douce sont consacrés à la production conjointe d'Ouassou (crevette *Macrobrachium rosenbergii*) et de Tilapia (poisson) et les cages en mer sont dédiées à celle d'Ombrine (poisson). 1 seul adhérent produit de l'Ombrine.

Sur les 9 aquaculteurs, 5 subissent un arrêté de confinement de leur production eu égard au problème de pollution des sols par la chloredécone compte tenu des risques sanitaires induits pour l'homme. Sur les 4 restants, 2 ont commercialisés en 2013 via le SYPAGUA. Les 2 autres aquaculteurs commercialisent leur production en direct car les volumes en jeu sont faibles. Un plan de relance de l'activité est prévu pour ces derniers.

L'évolution des volumes produits est hétérogène : -36% pour l'ouassou, +14% pour le tilapia et +86% pour l'ombrine. Pour cette dernière, on observe une montée en puissance régulière depuis 2010. S'agissant de la production passant par l'OP, on observe la même tendance positive.

La tendance est toujours à une forte proportion des importations, sous forme de produits congelés principalement.

La consommation en produits aquacoles du type ouassou, tilapia et ombrine est de près de 3 000 tonnes, assurée essentiellement par les importations ; la production locale ne couvre qu'une très faible part des besoins, inférieure à 1%.

4.5.7 Action 3 – Structuration de l'élevage de Guyane

4.5.7.1 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de Guyane

Les objectifs de l'action structuration de l'élevage de Guyane sont centrés sur quatre filières (bovine, porcine, caprine pour la viande, volailles de chair et œufs) avec un dispositif qui, à l'instar des 3 autres DOM, vise à soutenir le fonctionnement technique et économique des différents maillons de chacune des filières des produits animaux.

La Guyane émergeant peu au POSEI par rapport aux autres DOM, un important travail de réflexion a été réalisé en 2011 et a abouti à une restructuration du programme d'actions de 2012, notamment en faveur de la structuration des élevages, pour le rendre plus lisible et mieux répondre aux objectifs. Concernant la structuration des élevages, la principale modification a ainsi consisté à regrouper la plupart des aides en créant un tronc commun d'aides transversales éligibles à l'ensemble des filières et à créer 3 nouvelles aides.

Malgré les efforts entrepris, la Guyane ne représente encore en 2013 que 5% des montants payés en faveur de la structuration des élevages des DOM.

4.5.7.2 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de Guyane

2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ; ▪ Modifications : Aide à l'incitation à l'organisation Aide à l'insémination artificielle Aide à l'achat de reproducteurs locaux Aide à l'amélioration des performances des élevages – filière avicole Aide à l'amélioration de l'affouragement ▪ Suppression : Aide à l'amélioration de la productivité des élevages – filière volaille de ponte
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Regroupement d'aides entre les filières : <ul style="list-style-type: none"> - aide aux campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales ▪ Regroupement d'aide entre les filières et modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'incitation à l'organisation ; - aide à l'insémination artificielle ; - aide à l'achat de reproducteurs locaux ; - aide à la spécialisation des ateliers de productions animales (ancienne aide à la diversification de l'offre en production bovine) ; - aide à l'amélioration des performances d'élevage (anciennes aides « Prime à l'abattage et à la performance - Filière porcins », « Aide à la collecte et prime à l'abattage » - filière ovins-caprins) ; - aide à la livraison des viandes et des œufs (ancienne aide soutien à la distribution dans les communes éloignées) ; - aide à la collecte des animaux et des œufs (anciennes aides « à la collecte du bétail par les structures professionnelles », « à la collecte et prime à l'abattage » pour les

	<p>porcins et des aides « au regroupement des œufs vers le centre de conditionnement » et « des volailles » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide de soutien à la valorisation de la production par la découpe ou par la transformation ; - aide à l'amélioration de l'affouragement (aide déplacée de la mesure « céréales et oléoprotéagineux en Guyane ») ; - aide aux campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création : <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'amélioration de la productivité des élevages ; - aide à la valorisation et acquisition de co-produits végétaux destinés à l'alimentation du cheptel ; - aide à la commercialisation de viande bovine et porcine auprès des collectivités. ▪ Suppression : <ul style="list-style-type: none"> - Aide au soutien à la gestion du marché local du porc
--	--

4.5.7.3 Bilan de l'action structuration de l'élevage de Guyane

Les réalisations financières de l'action en Guyane sont en forte augmentation depuis 2011, au rythme précisément de la structuration des filières et de l'interprofession. En 2013, les montants versés atteignent 1 187 226 € soit 20,4% de plus qu'en 2012. SE5

Tableau 25 – Répartition des montants payés par filières pour la structuration de l'élevage de Guyane en 2013 et évolution

Guyane	Montants payés en € 2013	Evolution 2012-2013 (1 an)	Evolution tendancielle 2006-2013	% par filière
Total payé	1 187 226	20,4%	43,4%	100%
Filières bovine et bubaline viande	622 605	14,3%	45,9%	33%
Filière lait	0	0,0%	0,0%	0%
Filières ovine et caprine	20 130	-43,1%	36,1%	1%
Filière porcine	673 056	64,7%	36,1%	36%
Filières avicole et cunicole	0	0,0%	9,5%	0%
Filière œufs de consommation	288 336	-30,5%	46,9%	15%
Inter-filières	274 099	74,7%	59,7%	15%

Source : ODEADOM

La Guyane ne dispose que d'un seul abattoir en état de fonctionnement, localisé à Rémire et d'un potentiel maximum de 1 200 tonnes par an. L'abattoir de Mana et l'atelier de transformation pour des productions végétales attenants à l'abattoir, ont été construits en 2012, mais la livraison et la mise en activité ont été retardées au second semestre 2014.

En l'absence d'infrastructures locales de transformation, les filières bovine et porcine, soutenues par la forte demande locale, restent concurrencées par les produits surgelés importés de l'Union européenne. Les structures coopératives tentent de répondre au double défi que constituent l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants), et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation).

Filière bovine

Le cheptel continue de progresser de façon régulière. En revanche le nombre d'éleveurs dont les animaux sont déclarés, qui avait tendance à augmenter depuis 2008, a légèrement diminué. SE6

L'abattage contrôlé a augmenté (+3,5%) pour atteindre 355 tonnes équivalent carcasse, après avoir été plutôt stable, les trois dernières années.

Quatre organisations de producteurs (ou associations agréées), l'APAPAG, Biosavane, l'OPEG, et la SCEBOG, se répartissent à la fois l'appui technique aux éleveurs, la collecte, l'abattage et la vente pour l'instant sans valorisation par la découpe ou la transformation. La SCEBOG est l'organisation principale de producteurs.

Les importations ont légèrement diminué, l'abattage a légèrement progressé, aussi le taux de couverture du marché (contrôlé) par la production locale s'améliore en passant de 14,4% à 15,4%, montrant néanmoins qu'il y a encore une marge de progression.

Filière porcine

La production est mal connue. Il est dénombré 135 éleveurs en 2013, ce qui semble correspondre à une progression qui ne se reflète pas nécessairement dans l'évolution de l'abattage (contrôlé). En 2013, le tonnage viande porcine produit par l'abattoir de Rémire est en progression pour atteindre 399 tonnes, sans renouer toutefois encore avec les tonnages des années 2006-2009 qui étaient autour de 440 tonnes.

Trois organisations de producteurs (ou associations agréées), Cochon Roi, l'OPEG et la SCEBOG, assurent l'appui technique dont l'achat de reproducteurs locaux et l'amélioration de la performance et de la productivité des élevages, la collecte des animaux, l'abattage et la mise en marché. L'OPEG est l'organisation qui commercialise le plus gros tonnage, suivi d'assez loin par la SCEBOG.

Une seule structure, VIVENDA, assure la découpe et la transformation de la viande à la sortie de l'abattoir, et bénéficie d'une aide spécifique qui s'est élevée à 293 653 €, ce qui représente 44% de l'ensemble de l'aide à la filière porcine.

Les importations (contrôlées) ont diminué (-6,7%), aussi le taux de couverture progresse en passant de 13,9% à 16,2%, montrant comme pour la viande bovine, qu'il y a encore une marge de progression.

Filière ovine-caprine

La taille du cheptel ainsi que le nombre d'éleveurs demeurent des informations incertaines.

La donnée fiable est le tonnage de l'abattage (abattoir de Rémire) qui se maintient à un petit niveau, 3,3 tonnes équivalent carcasse. Face au volume des importations (contrôlées), qui sont d'ailleurs en forte augmentation en 2013, la production locale (contrôlée) ne parvient à couvrir qu'à peine 1% de la demande.

Deux organisations de producteurs, l'OPEG et l'APOCAG (organisation des producteurs ovins caprins de Guyane), animent la production, la collecte, l'abattage et la mise en marché de la viande, sans procéder à de la découpe ou de la transformation. Les deux réalisent des tonnages quasiment identiques et faibles.

Filière avicole

La filière avicole souffre d'une désorganisation. La filière volaille de chair est encore à la recherche d'un partenariat pour la création d'une unité d'abattage.

Les données sur l'élevage ainsi que sur l'abattage sont indisponibles.

Pour l'instant la production locale de poulet frais est commercialisée sur les circuits courts, avec un abattage réalisé au niveau des élevages. Une estimation de la production locale serait de 300 tonnes par an (*source CACG*).

En revanche les importations (contrôlées) sont connues et montrent une constante progression de 6% par an, tendance constatée depuis 2007. Les tonnages des importations atteignent 9 295 tonnes en 2013 (dont les produits congelés), ce qui indique un potentiel pour la production locale dès lors que la question de l'outil d'abattage et de découpe sera solutionnée.

La production d'œufs en revanche bénéficie d'une application stricte des délais de consommation qui pénalise l'importation des œufs frais. L'aide POSEI en 2013 est en retrait par rapport à 2012, mais expliqué par le fait que l'aide 2012 avait été « gonflée » par un report de l'année précédente. Il s'agirait néanmoins d'une augmentation de la production soutenue sur les 3 dernières années.

La principale organisation de producteur est la CACG (Coopérative Elevage Avicole Cunicole Guyane), mais un opérateur indépendant, CIRO EAL, est aussi bénéficiaire, pour un volume d'œufs beaucoup plus faible. Ces deux structures ont bénéficié des aides pour la production, la collecte des œufs et leur livraison.

Les actions transversales de l'interprofession

Après un démarrage de l'activité interprofessionnelle assez modéré depuis 2009, le budget a considérablement augmenté en 2013, passant de 58 055 € à 414 682 €

Les aides activées qui sont pour l'essentiel nouvelles, se déclinent comme suit :

- Animation au niveau de l'interprofession et au sein de Vivenda ;
- Campagnes publicitaires qui ont concerné pour l'essentiel la filière porcine ;
- Sécurisation des élevages qui a faiblement fonctionné ;
- Amélioration de l'affouragement très sollicitée pour l'élevage bovin ;
- Valorisation et acquisition de produits végétaux, pour produire de l'alimentation en élevage porcin ;
- Commercialisation aux collectivités et livraison des viandes : mobilisées pour le porc découpé et transformé (Vivenda).

4.5.8 Action 4 – Structuration de l'élevage de Martinique

4.5.8.1 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de Martinique

Les deux priorités du programme piloté par l'interprofession « productions animales » (AMIV) sont les suivantes :

- garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers des organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances de l'élevage ;
- augmenter la production locale et ses parts de marché afin de répondre à la demande du consommateur en tenant compte de l'évolution régulière du marché.

Ces priorités se déclinent selon les objectifs suivants :

- renforcer les compétences des hommes et les performances des exploitations, mettre en place un réseau de fermes de référence ;
- établir les moyens d'une croissance régulière des productions ;
- développer la découpe/transformation par les professionnels ;
- valoriser des produits et créer des valeurs ajoutées ;
- pérenniser et créer des emplois.

4.5.8.2 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de Martinique

2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : Aide au renforcement des disponibilités fourragères ▪ Création : Aide à l'achat et à la pose d'embryons
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide forfaitaire en faveur d'une production compétitive et de qualité ; - aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement ; - aide à la sécurisation des élevages ; - aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; - aide au renforcement des disponibilités fourragères. ▪ Aide déplacée dans le texte : aide au renforcement des disponibilités fourragères

4.5.8.3 Bilan de l'action structuration de l'élevage de Martinique

Les paiements de l'action structuration de l'élevage de Martinique sont en progression constante sur l'ensemble de la période 2006-2013 (+17,3%/an), avec une augmentation sensible en 2013 par rapport à 2012 (+32%). Le montant total payé est de 9,877M€ **SE7**

Les actions inter-filières constituent le premier poste de dépenses de l'action, mobilisant plus du tiers des paiements. Elles témoignent de l'importance des actions collectives de l'interprofession et leur poids relatif passe de 21% en 2011 à 34% en 2012 et 37% en 2013, avec un montant payé de 3,617 M€ soit +1,056M€

En outre, les paiements des aides pour toutes les filières sont en hausse en 2013.

Tableau 26 – Répartition des montants payés par filières pour la structuration de l'élevage de Martinique en 2013 et évolution

Martinique	Montants payés en € 2013	Evolution 2012-2013 (1 an)	Evolution tendancielle 2006-2013	% par filière
Total payé	9 877 494	32,4%	17,3%	100%
Filière bovine viande	1 420 129	18,1%	15,9%	14%
Filière lait	123 259	39,1%	-7,2%	1%
Filières ovine et caprine	281 429	4,8%	8,1%	3%
Filière porcine	2 151 720	33,5%	17,3%	22%
Filière avicole, volailles de chair	2 054 446	33,4%	14,3%	21%
Filière cunicole	174 397	23,0%	18,1%	2%
Filière aquacole	55 104	18,8%	43,1%	1%
Inter-filières	3 617 010	41,3%	24,1%	37%

Source : ODEADOM

Les filières de viande blanche sont dominantes (porc et volaille) ; elles représentent chacune un peu plus de 20% des paiements avec une augmentation similaire de 33% en un an. Il s'agit des deux filières les plus organisées, la part de la production organisée dans la production totale représentant plus de 85% pour la filière porcine et 100% pour les volailles de chair. Les abattages sont en hausse respectivement de 11% et de 4%.

La filière bovine viande représente 14% des paiements de l'action, avec une hausse de 18% en 2013 et un montant payé de l'ordre de 1,42 M€. La hausse des paiements est sensible depuis 2011, en comparaison avec la période 2006-2010. Il s'agit notamment de revalorisations des montants forfaitaires, puisque les tonnages abattus par l'interprofession progressent (2011-2013) mais à un rythme plus lent.

Tout en progressant également, les quatre autres filières (bovins lait, petits ruminants, filière cunicole, filière aquacole) émargent pour quelques pourcents du total payé en 2013 comme en 2012.

L'évolution tendancielle 2006-2013 est positive pour toutes les filières, à l'exception de la filière lait qui affiche une tendance négative (-7,2%).

L'évolution 2013/2012 des abattages et de la structuration varie selon les filières.

Les chiffres et les principaux faits marquants en 2013 sont commentés ci-dessous sur la base des informations fournies par l'AMIV, l'interprofession des viandes en Martinique.

En terme de structuration, l'année 2012 avait vu la création d'une union de coopérative, MADIVIAL, regroupant 5 coopératives (bovin viande et lait, porcs, volailles et lapin). Cette nouvelle coopérative avait un chiffre d'affaires consolidé de 14 M€ et regroupait 280 éleveurs adhérents. Néanmoins, fin 2013, cette union de coopératives a vu la création de quatre groupes de production séparés, n'évoluant plus dans un cadre de concertation (MADIVIAL, COOPMAR, CODEM ET SCACOM).

Pour la filière porcine, la production est en hausse de 11,4% pour atteindre 1078 tec. L'interprofession gagne un point et représente 87% de la production locale. Les importations sont stables, le taux de couverture du marché local gagne également un point et s'élève à 27%. Malgré ces évolutions positives, le nombre d'éleveurs adhérents à la coopérative diminue de 34% avec une sortie de 28 éleveurs qui ont créé des groupements séparés.

La situation de la filière volaille (poulet de chair) est stable. La production locale entièrement interprofessionnelle (depuis 2006) progresse de 4,4% pour atteindre 1462 tec. La hausse des ventes et de la production atteinte en 2012 est maintenue voire renforcée en 2013, et liée aux accords de

substitution de poulet importé passés avec deux unités industrielles de transformation (COMIA et Caraïbes Agro) pour un volume global de 400 tonnes. La coopérative (SCAM) est devenue l'unique propriétaire de l'abattoir de volaille. Le renforcement des performances de production se poursuit avec notamment la systématisation de la pesée automatique et permanente des lots de volaille.

Les importations sont stables (10 826 tec) et le taux de couverture du marché est de 12%. La production locale a pu ainsi accompagner l'augmentation de la consommation de la viande de volailles (poulet essentiellement) qui représente dorénavant 55% des achats de viande.

La filière viande bovine affiche des tonnages abattus par les structures adhérentes de l'interprofession en légère croissance (+3,7%). Néanmoins, la production locale non organisée progresse plus et la part de la production organisée perd un point et s'élève à 35%. Le taux de couverture du marché local est de 24%.

La coopérative bovine s'oriente vers une plus grande autonomie fourragère des élevages et une amélioration des poids carcasse. Elle bénéficie par ailleurs des travaux du réseau de références pour les exploitations bovines allaitantes et les ateliers d'engraissement bovins. Des marges de progrès sont identifiées au niveau de la conduite du pâturage et de la gestion de la reproduction.

Au niveau de la filière bovin lait, la production de lait a diminué de 771 000 litres en 2006 à 309 000 litres en 2012. Pour la première fois sur la période, la production progresse à nouveau de +17% pour atteindre environ 361 000 litres en 2013. Cette progression est probablement à mettre en relation avec le relèvement de 0,34 € du prix d'achat du lait au producteur décidé en 2012.

La situation reste très fragile avec 9 adhérents et 100 vaches laitières. Plusieurs orientations ont été décidées par les acteurs de la filière pour sauvegarder la production, dont la réduction des charges d'exploitation de la coopérative, le renforcement de l'autonomie fourragère des élevages et la réhabilitation du cheptel laitier.

La filière des petits ruminants (ovins-caprins) affiche des tonnages abattus par les adhérents de la coopérative en légère baisse (-1 tec soit -2,9% pour les viandes ovine et caprine). La part de la filière organisée gagne 4 points et s'élève à 58%. En revanche, les importations augmentent de 22% et le taux de couverture du marché local reste faible (5%). Pour cette filière ovins/caprin, trois initiatives sous forme associative ont vu le jour à côté de la SCACOM. Alors que le nombre des adhérents à une OP diminue (-6 adhérents), le nombre apparent des bénéficiaires a fortement augmenté (+ 28 bénéficiaires) mais cela est dû au double compte des adhérents qui ont été bénéficiaires dans l'année au titre de deux structures.

Filière cunicole

La production de lapins repose sur seize éleveurs et 1 123 cages mères relevant entièrement de l'interprofession. Les producteurs et MADIVIAL ont montré un dynamisme important en 2013 avec une production qui progresse de 18% et s'élève à 52 tec. Une gamme étendue de produits est proposée. L'importation est passée de 25 à 18 tec. Le taux de couverture du marché local est de 74%.

La filière aquacole compte 6 éleveurs et une production de 10 tonnes d'ombrine ocellée et de 6,5 tonnes d'écrevisses.

Les actions inter-filières concernent notamment la communication (notamment au salon régional de l'agriculture, à la foire à la viande et auprès des enseignes locales), l'observatoire des marchés, certaines formations, les collaborations inter-filières et le partenariat avec le Réseau rural (PDR).

Action 5 – Structuration de l'élevage de La Réunion

4.5.8.4 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de La Réunion

L'objectif du programme réunionnais réside dans la conquête des parts de marché pour permettre aux filières animales locales de se développer dans le cadre d'un modèle de développement socio-économique spécifique.

Compte tenu du bilan des programmes réalisés sur les 10 dernières années, qui a permis de structurer et de développer l'amont des filières, il s'agit maintenant d'amplifier l'activité des filières dans le cadre d'un marché devenu très concurrentiel (développement des importations à bas prix, en particulier de produits congelés et développement des magasins hard discount).

Les axes forts et les objectifs communs du programme sont les suivants :

- favoriser la solidarité des membres des Interprofessions dans le cadre de la promotion des produits locaux au sein des circuits modernes de distribution ;
- susciter l'émergence d'une production de matière première locale, régulière et homogène, répondant aux exigences d'un marché en mutation ;
- accroître les parts de marché des filières animales réunionnaises pour assurer le développement de la production locale, en s'appuyant sur une communication « Produit Pays » et pour améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'île en denrées de première nécessité ;
- rattraper les retards de niveaux de consommation de La Réunion par rapport à la métropole ;
- poursuivre les investissements au sein des filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier ;
- maintenir le revenu des producteurs.

La particularité de La Réunion est d'avoir un dispositif « projet DEFI » composé de trois mesures : l'aide à la croissance maîtrisée de la production, l'aide à la mise en marché et à la commercialisation et l'aide à la communication. Ces aides sont mises en œuvre de façon synergique, de façon à :

- favoriser la montée en puissance des nouveaux producteurs ;
- augmenter significativement les parts de marché de la production locale en pratiquant notamment une péréquation des prix payés au producteur permettant une politique commerciale plus globale avec des campagnes promotionnelles.

Le dispositif est mis en place en 2010 pour 3 ans pour être évalué sur les résultats obtenus.

4.5.8.5 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de La Réunion

2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits inter-professionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (Projet DEFI) Aide à la croissance maîtrisée de la production (Projet DEFI) ▪ Créations : Aide à la préservation des débouchés sur le marché local - filière cunicole Aide au soutien de l'acquisition de reproducteurs produits localement - filière ovine Aide à l'accroissement du cheptel - filière ovine
-------------	--

	Aide pour favoriser le recours à l'insémination artificielle - filière ovine Aide à la commercialisation dans les structures organisées - filière ovine Aide à la collecte des ovins-caprins
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide à la croissance maîtrisée de la production : annexe 2 - Cahier des charges relatif à l'aide au produit d'exigence Cœur Pays lait ▪ Suppression : aide à la sécurisation des élevages caprins

4.5.8.6 Bilan de l'action structuration de l'élevage de La Réunion

Le montant total payé en 2013 pour l'action structuration de l'élevage de La Réunion s'élève à 22,192 M€, soit une hausse de +3,4% par rapport à 2012. Les évolutions sont assez différentes selon les filières. SE9

Tableau 27 – Répartition des montants payés par filière pour la structuration de l'élevage de La Réunion en 2013 et évolutions

La Réunion	Montants payés en € 2013	Evolution 2012-2013 (1 an)	Evolution tendancielle 2006-2013	% par filière
Total payé	22 192 142	3,4%	10,8%	100%
Filière bovine viande	4 590 507	2,5%	8,6%	21%
Filière lait	5 252 432	-0,4%	2,4%	24%
Filière ovine-caprine	164 899	476,0%	53,6%	1%
Filière porcine	3 398 709	-4,0%	9,9%	15%
Filière avicole, volailles de chair	2 715 487	-30,3%	11,1%	12%
Filière cunicole	92 419	-17,5%	30,3%	0%
Filière apicole	160 791	0,5%	56,8%	1%
Inter-filières	1 553 076	57,9%	7,0%	7%
Projet DEFI	4 263 822	42,6%	48,3%	19%

Source : ODEADOM

Les montants payés sur les deux filières bovines (viande et lait) entre 2012 et 2013 sont en hausse pour la viande (+2,5%) mais en légère baisse pour le lait (-0,4%). Ce sont les deux premières filières en termes de paiements (4,59 M€ et 5,25 M€).

La filière porcine connaît un recul de -4% en termes de montants payés entre 2012 et 2013, montants qui s'élèvent à près de 3,40 M€. Les paiements de la filière volailles de chair sont en net recul de -30% par rapport à 2012, s'élevant à environ 2,71 M€. Les montants payés en 2012 étaient cependant particulièrement élevés en regard des paiements de l'année 2013 qui se situent dans la moyenne des années précédentes avec une évolution tendancielle 2006-2013 de +11%.

Au niveau des filières plus marginales en termes de budget (ovine-caprine, cunicole et apicole), les évolutions sont hétérogènes :

- La filière ovine-caprine affiche des paiements en très forte hausse s'élevant à près de 165 k€ (+476% par rapport à 2012) ;
- Les paiements de la filière cunicole sont en recul de -17,5% par rapport à 2012, s'élevant à 92 k€;
- La filière apicole affiche des paiements constants par rapport à 2012 avec près de 161 k€

Le budget relatif au projet DEFI est en hausse importante par rapport à 2012 (+42,6%), avec un montant payé de plus de 4,26 M€ Pour rappel, DEFI a été lancé en 2011 suite aux Etats Généraux de l'Outre-Mer sur le développement endogène. Il s'inscrit sur une période de dix ans et vise à gagner en moyenne dix points de part de marché pour les productions locales. Il incite les consommateurs à choisir les productions régionales par une baisse des prix ciblée sur une centaine de produits locaux. Par ce biais, DEFI vise à développer les productions locales et les emplois liés, au détriment des importations. Le projet DEFI est le fruit d'une action concertée de l'ensemble des acteurs interprofessionnels des filières animales. Il repose sur des actions de commercialisation, d'aide à la croissance maîtrisée de la production et de communication. La filière cunicole a rejoint le projet DEFI depuis janvier 2013.

Les actions inter-filières ont également connu une hausse importante entre 2012 et 2013 (+58%) avec 1,553M€ payés. Elles couvrent des actions de communication par filière, l'observatoire de la consommation locale ainsi que l'animation et la gestion des actions inter-filières.

Quelques considérations plus détaillées sont présentées par filière, basées sur les données de réalisation et les rapports de l'Interprofession.

SE10

Filière bovins viande

La production organisée est en recul de -10% en 2013 par rapport à 2012, s'élevant à 1 485 tec. La production totale étant également en recul, la part de la production organisée gagne 3 points pour se situer à 88%. Le taux de couverture du marché reste stable à environ 25%. En revanche, le taux de couverture en viandes fraîches est estimé à 43%. L'interprofession souligne l'évolution du marché de la viande congelée importée qui se développe, mais l'on constate néanmoins que les importations globales de viandes bovines fraîches et congelées ont été plutôt stables (-50 tec). Les ventes de viandes fraîches locales se font pour l'essentiel en GMS et en boucheries traditionnelles. Les ventes en collectivités ont fortement chuté, en raison des contraintes budgétaires qui jouent en faveur de la viande importée congelée.

Le volume de viande répondant aux exigences « Cœur Pays » progresse encore et atteint 65% du volume total.

Face à la baisse de la production de viande bovine (en 2012 et en 2013), un plan de relance de la production a été formalisé par la SICAREVIA en avril 2013, visant à répondre aux contraintes identifiées (taux de renouvellement du troupeau insuffisant engendrant une baisse de productivité et de production). Le projet DEFI participe au redressement : dix éleveurs ont rejoint la coopérative SICAREVIA et huit éleveurs se sont installés dans le cadre de la croissance maîtrisée.

Filière bovins lait

La production de lait est en recul de -6% en 2013 et s'élève à environ 18,05 millions de litres. La filière a connu plusieurs difficultés qui ont affecté la production : les cyclones DUMILE et FELENG en janvier 2013, une grève à l'usine de transformation du lait et un arrêt de la collecte, une période de grippe bovine en novembre qui s'ajoutent à la sécheresse qui a sévi pendant trois années consécutives à La Réunion.

La diminution de production résulte aussi de l'arrêt d'activité de producteurs, pas tout à fait compensé par les transmissions et créations d'élevages (notamment appuyés par le projet DEFI croissance maîtrisée). Malgré tout, de nouveaux producteurs laitiers s'installent, ce qui est un fait positif. En outre, la qualité du lait continue à s'améliorer, 56% du lait répond à l'exigence cœur pays, soit une croissance de +3 points par rapport à 2012.

La production moyenne par vache se maintient à près de 6 000 litres par vache laitière, toutefois la taille moyenne des troupeaux est en diminution de 2,2 vaches par rapport à 2012.

Dans le cadre du projet DEFI, la filière lait a connu une croissance de la production de +29% sur les yaourts, la transformation du lait étant un des moyens visés pour valoriser la production de lait.

Le revenu de référence est maintenu.

Filière porcine

La production est en léger recul, résultant principalement de l'effet de la mise aux normes des bâtiments et stabulations (normes bien-être des truies). En effet, beaucoup d'éleveurs ont réduit leur cheptel pour respecter les surfaces nécessaires par truie. Certains producteurs ont arrêté leur activité face aux investissements à consentir. Les arrêts de certains producteurs n'ont pas été entièrement remplacés par les nouvelles installations. Il existe pourtant une vraie politique d'installation dans le secteur, soutenue également par le projet DEFI (croissance maîtrisée) qui a renforcé l'installation de 7 éleveurs. La diminution de production vient à la fois d'une sortie de truies en 2012 et d'une baisse du poids moyen des carcasses en 2013 (83,2kg) pour répondre à une demande qui est restée soutenue.

La viande de porc est la viande la plus consommée à La Réunion. La proportion de la production organisée par rapport à l'ensemble de la production locale s'élève à 81%. La technicité des élevages continue à progresser, tel qu'illustré par les indices de reproduction (recours à l'insémination artificielle, contrôle de gestation par échographie,..), de productivité (25,9 porcelets/truie/an) et de qualité (69% de la production conforme au « Cœur Pays »).

Filière volailles de chair

Les chiffres de la volaille de chair ne concernent que le poulet de chair. La production est quasiment constante par rapport à 2012 (-1%), s'élevant à 9 800 tec. La production totale est de 11 045 tec, dont celle de 18 éleveurs de la Coopérative des Fermiers du Sud qui vont rejoindre l'interprofession en 2014. Les importations sont stables entre 2012 et 2013, mais elles avaient connues une hausse sensible en 2012 ; elles s'élèvent à 18 630 tec de poulets congelés. Le taux de couverture du marché local est de 33%. Le taux de couverture du marché en frais s'élève quant à lui à 97%.

Selon l'observatoire de la consommation, la commercialisation du poulet frais a régressé de -4,8% en 2013, au profit du poulet congelé qui a progressé de près de +12% avec un prix très attractif mais inaccessible pour la production locale (moins de 1,5€/kg en promotion). En revanche, la filière volaille connaît des croissances intéressantes sur les produits DEFI (+31% de 2009-2013 sur la liste de produits définis). Sur la période 2012-2013, deux éleveurs ont été installés dans le cadre de DEFI (sur 600 m²).

Globalement, les surfaces de production ont été augmentées de +1 400 m², mais également les vides sanitaires en élevage. Cette combinaison a conduit à une rotation de 4,88 lots/an au lieu de 5,2 lots/an, à l'origine de la chute du revenu de la ferme de référence de 20%.

Filière cunicole

La filière lapin a intégré le projet DEFI en janvier 2013. La production a légèrement diminué de 5,6% en 2013. Une perte de 512 cages mères est recensée entre 2012 et 2013. Ceci étant, les indicateurs de productivité (kg carcasse/cage mère/an) continuent à progresser. Les importations ont diminué de près de 50% (112 tec au lieu de 235 tec) ce qui explique les gains importants de parts de marché. Le taux de couverture du marché est de 67,4%.

4.5.9 Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants

4.5.9.1 Rappel des objectifs

Les objectifs propres aux aides à l'importation d'animaux vivants (IAV) sont les suivants :

- Développement de la production locale des différentes filières d'animaux de boucherie par la fourniture d'animaux reproducteurs de race pure et de race commerciale pour les porcins ;
- Soutien à la production de viandes de volailles et de lapins via celui des importations d'œufs à couver, de poussins d'un jour (espèce Gallus mais aussi dinde, pintade, oie et canard) et de géniteurs lapins ;
- Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles (par exemple, chevaux et ânes pour les centres équestres et les ranchs pour les touristes).

IAV3

4.5.9.2 Description de l'action

Les aides IAV visent à soutenir l'acheminement par voie aérienne ou maritime d'animaux adaptés au contexte climatique local et destinés principalement à la reproduction. Ces aides compensent une partie du coût de transport de l'UE vers les DOM ou entre DOM (pour les animaux nés dans les DOM). Sont éligibles bovins, bubalins, ovins, caprins, porcins, équins, asins, lapins et lapereaux, poussins et œufs à couver. Les filières apicoles et aquacoles sont aussi éligibles et ce, en fonction des éventuels besoins exprimés par chacun des DOM.

Les bénéficiaires de ces aides sont les importateurs (éleveurs individuels, coopératives, associations, groupements de producteurs et sociétés d'intérêt collectif agricole). Dans tous les cas, le bénéficiaire final est l'éleveur à qui le montant de l'aide est répercuté lorsque l'importateur n'est pas un éleveur individuel.

Les montants d'aide unitaire sont définis par groupes d'espèces et par DOM. Le tableau IAV1 reprend ces montants unitaires et les conditions d'éligibilité de l'aide.

4.5.9.3 Les modifications du programme POSEI pour les IAV

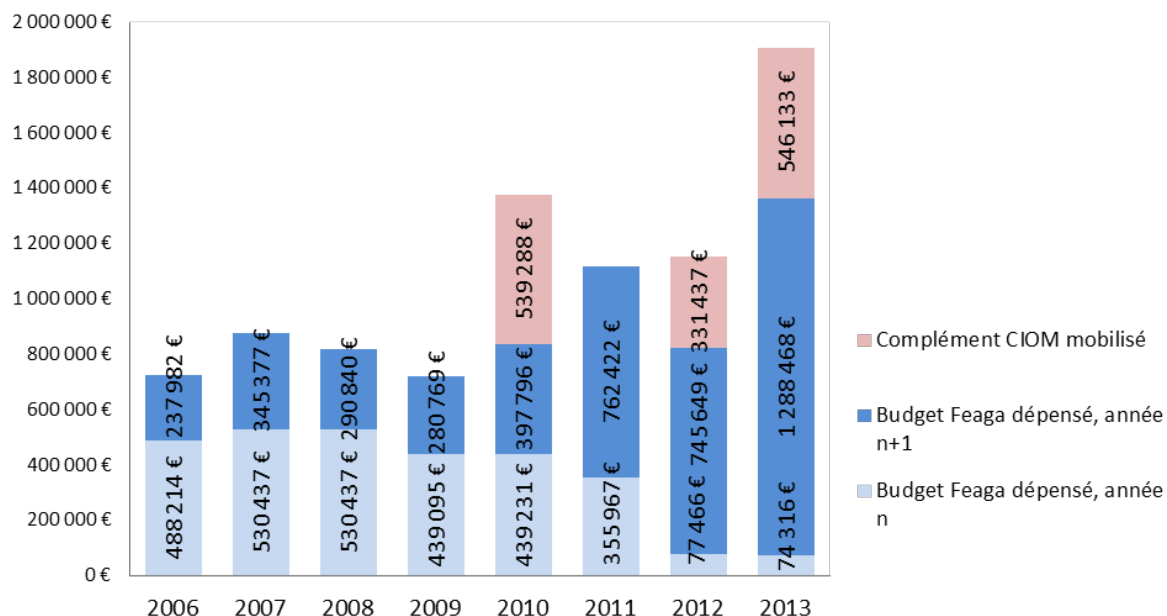
Action « Aide à l'importation d'animaux vivants »	
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du mode de calcul de l'aide : définition d'un montant d'aide forfaitaire par groupe d'espèces et par DOM au lieu d'un montant d'aide unitaire plafonné à 80% du coût de transport aérien ou maritime (voir Tableau IAV1)
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières bovins, bubalins, ovins-caprins : diminution de la période de détention obligatoire des animaux importés, sur les recommandations faites par l'Institut de l'Élevage d'après les pratiques locales d'élevage
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité d'importation de races commerciales pour les porcins reproducteurs ▪ Précision des sanctions en cas de non-répercussion de l'aide aux éleveurs : remboursement de l'intégralité de l'aide ou exclusion définitive du dispositif ▪ Précision de la destination des porcs importés : reproducteurs ▪ Baisse des taux d'aide porcins et lapins. Baisse des montants unitaires : porcins tous DOM à 300 €/ unité (VS 420 €) ; création de 2 classes pour les lapins, tous DOM : 16 €/ lapereau et 28 €/ lapin adulte (VS 33 €). ▪ Plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport aérien ou maritime ▪ Changement des dates limite de dépôt. Date limite : 28 février année N+1, sauf en cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle.

	<ul style="list-style-type: none"> Précision des modalités de gestion. 1 arrêté national avec les dotations financières par DOM, 1 arrêté local par DOM avec les bilans par espèces.
2010	<ul style="list-style-type: none"> Filière bovins et bubalins : augmentation du montant de l'aide de 1 100 € à 2 000 € par animal importé pour les 4 RUP, l'importation s'effectuant par transport aérien du fait des conditions sanitaires. Filière ovins et caprins : augmentation du montant de l'aide de 300 € à 450 € par ovin ou caprin importé en Guyane, en raison du changement des conditions de transport aérien. Gestion et suivi du dispositif : les bilans prévisionnels d'importation, inclus auparavant dans le programme POSEI France, sont désormais fixés par arrêté.
2009	<ul style="list-style-type: none"> Modification ou précision des modalités et critères d'attribution ; Obligation de naissance dans les DOM pour les animaux faisant l'objet de l'aide pour les échanges inter-DOM ; Modification du taux d'aide pour les échanges d'animaux entre les DFA ; Obligation de répercussion de l'aide au bénéficiaire final, l'éleveur, si l'importateur n'est pas un éleveur individuel ; Secteurs bovins, bubalins, ovins-caprins, porcins et équins-asins : augmentation de la période de détention obligatoire des animaux importés ; Secteur volailles : ouverture de l'aide aux poussins de toutes les espèces de volailles (dindes, dindons, canards et pintades compris) ; Secteur lapins : obligation pour les reproducteurs importés de provenir d'élevages sélectionneurs.

4.5.9.4 Exécution financière des aides à l'importation d'animaux vivants

IAV2

Figure 14 - Exécution financière des aides à l'importation d'animaux vivants, en euros, années de réalisation 2006 à 2013



Source : ODEADOM

Pour une année civile de réalisation n, les paiements des aides de cette action étant réalisés au fil de l'eau, ils se répartissent sur deux exercices FEAGA (n et n+1). En outre, ces paiements peuvent être complétés sur fonds nationaux depuis 2010.

Concernant l'année de réalisation 2013, le budget FEAGA 2013 a été sollicité à hauteur de 74 316 € le budget FEAGA 2014 à hauteur de 1 288 468 € et le complément national à hauteur de 546 133 €. Le total de la campagne 2013 s'élève donc à 1 908 916 €, en forte augmentation par rapport à 2012 (+65%).

4.5.9.5 Bilan des aides à l'importation d'animaux vivants par filières

A l'instar des années précédentes, les aides IAV concernent quasi-exclusivement **les volailles et œufs à couver** qui regroupent plus de 96% du montant total payé au titre des IAV.

Le montant des aides à la **filière des œufs à couver** a connu en 2013 une hausse de 300% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par des montants d'aide unitaires moyens plus élevés (0,45 €/unité au lieu de 0,17 €/unité précédemment) ainsi que par des quantités en hausse de 49% et qui atteignent leur niveau maximum équivalent à celui de 2008. Cette évolution redresse en positif l'évolution tendancielle annuelle des montants à +15%. Cette filière représente 27% des montants d'aides 2013 de cette action, contre 11% en 2012.

La **filière volaille** est en croissance par rapport à l'année précédente et concentre 69% des aides versées. Cette croissance est forte pour les montants (+55%) et plus modérée pour les quantités (+11%). Les montants unitaires moyens sont ainsi en forte augmentation (+39%). Sur le moyen terme, l'évolution tendancielle est à la hausse, aux alentours de +25% par an pour les montants et les quantités.

Les filières ovine et caprine, porcine, cunicole, équine-asine représentent chacune près de 1% du montant des aides IAV 2013.

Les montants et les quantités importées pour la **filière porcine** ont fortement diminué, respectivement de -71% et -78% en 2013 par rapport à 2012, tandis que le montant unitaire moyen connaît une hausse de 30%.

La **filière cunicole** connaît en 2013 une chute des montants (-82%), des quantités (-60%) et du montant unitaire moyen (-56%). Elle affiche une évolution tendancielle annuelle des montants de -5,3% et des quantités de +7,7%.

La filière « **chevaux et ânes** » voit ses montants augmenter de 36% et ses quantités stables entre 2012 et 2013, ce qui reflète un montant unitaire moyen en progression de 36%.

Aucune importation n'a été soumise à l'aide en 2013 concernant **les filières bovine-bubaline, ni les filières apicole et aquacole** qui n'ont d'ailleurs jamais sollicité ce type d'aide depuis la mise en place du POSEI France.

4.5.9.6 Bilan par DOM des aides à l'importation d'animaux vivants

En 2013, les aides IAV ont majoritairement été sollicitées par des importateurs réunionnais et martiniquais qui rassemblent 84% de ces aides.

Tableau 28 – Répartition des montants payés pour les aides IAV par DOM, en 2013

2013	Montants en €	Répartition par Dom	Evolution 2012-2013
Réalisation tous DOM	1 908 916	100,0%	65,3%
Réalisation Guadeloupe	187 523	9,8%	45,6%
Réalisation Guyane	117 839	6,2%	-0,2%
Réalisation Martinique	723 579	37,9%	19,6%
Réalisation La Réunion	879 975	46,1%	190,9%

Source : ODEADOM

Le bilan des aides IAV est très contrasté selon les DOM.

- Le montant versé en 2013 pour la **Guadeloupe** (187 523 €) augmente de 45,6% par rapport à 2012. Cette augmentation est liée pour l'essentiel à celle du montant unitaire moyen d'aide à la filière volailles qui présente des quantités importées quasi stable (-2%). Cette filière regroupe 93% des montants. **IAV4**
- En **Guyane**, le montant d'aide versé (117 839 €) est stable par rapport à 2012, mais la répartition de ce montant entre filières est cependant différente. Les importations de volailles aidées sont en baisse (-29% en quantité et -22% en montant versé) mais restent prépondérantes. Les quantités importées (+936%) et le montant des aides versées connaissent une hausse très importante concernant les œufs à couver dont le montant d'aide unitaire a été multiplié par près de 3. Les porcins importés aidés sont en baisse (-41% en quantité et -51% en montant versé). Quelques importations de chevaux et des ovins-caprins ont également été soutenues. **IAV5**
- En **Martinique**, le montant versé augmente de près de 20% par rapport à l'année précédente (au-delà de l'évolution tendancielle annuelle de 13%) et atteint 723 579 €. Cette progression des montants concerne uniquement la filière volailles qui représente 96% des montants versés dans ce département. Malgré une légère diminution des quantités importées aidées, le montant moyen d'aide IAV à cette filière augmente de 48%, grâce à la modification apportée au programme POSEI 2013 (déplafonnement). **IAV6**
- C'est à **La Réunion** que la progression du montant total versé (879 975 €) est la plus importante avec +191% par rapport à 2012. Cette progression est expliquée par l'augmentation du montant unitaire et du nombre d'unités des œufs à couver importés, et par la progression du nombre d'unités de volailles importées qui a presque doublé entre 2012 et 2013. Ces deux filières représentent l'essentiel des montants versés, les importations relatives à la filière cunicole étant en nette baisse (-41% des quantités et des montants). **IAV7**

4.6 Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement

4.6.1 Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité), ainsi que l'é étroitesse des marchés, entraîne des surcoûts importants pour leur approvisionnement en matières premières, en produits pour l'alimentation humaine et animale, ainsi qu'en intrants pour l'agriculture. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux, et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger ces surcoûts, en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En ce qui concerne les aliments pour le bétail, en l'absence, au niveau local, de production en quantité suffisante (Guyane) et/ou en l'absence de production de certains aliments spécifiques, les opérateurs ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter, vers certains pays tiers et dans le cadre du commerce régional, des produits transformés à base de matières premières ayant bénéficié du RSA, sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié.

4.6.2 Rappel des objectifs

Les objectifs du RSA, tels qu'énoncés dans le programme POSEI France, sont de :

- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées ;
- Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif, face à un environnement régional voire international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres ;
- Permettre aux industries de transformation des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et la fabrication sur place des produits destinés à l'alimentation humaine ;
- En transformant sur place ces produits de base importés, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, proposent au consommateur des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux produits correspondant aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local, dans un environnement économique très concurrentiel ;
- A travers les opérations de réexpédition et / ou de réexportation, les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et participer également au maintien de l'emploi ;
- Permettre le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées.

4.6.3 Les modifications du programme POSEI depuis 2006 concernant la mesure RSA

Le système CALAO (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer) avait été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011. Dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais, le système CALAO a été élargi aux autres RUP françaises début 2012.

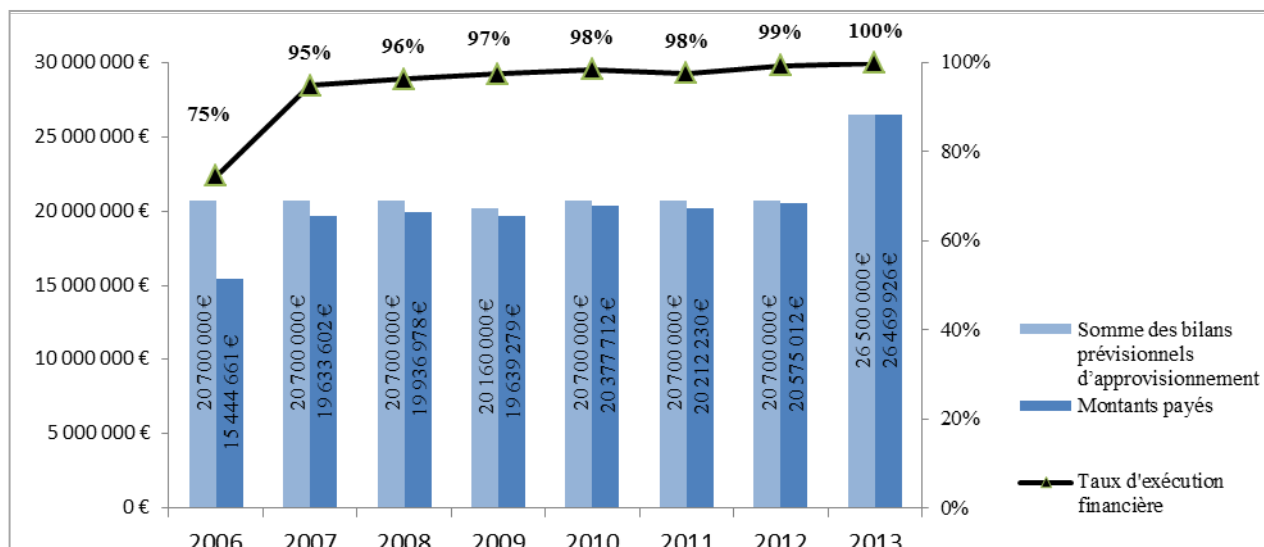
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013, abrogeant le règlement (CE) du Conseil n° 247/2006, a augmenté le plafond de l'enveloppe financière RSA pour les DOM de 30 %, soit de 20,7 M€ à 26,9 M€ <p>Cette augmentation de l'enveloppe a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Une augmentation des taux d'aide (€/ tonne) pour les « Céréales » et pour les « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » pour la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion ; ➔ Une augmentation des contingents pour les « Céréales » et pour les « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » pour les 4 DOM ; ➔ Une augmentation des contingents pour les « Préparations de fruits et légumes » pour la Guyane et la Martinique. <p>- Enfin, d'autres ajustements, moins importants, ont été opérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduction des contingents « Produits laitiers » origine UE pour la Martinique et la Guyane ; ➔ Réduction des contingents « Huiles végétales » pour la Martinique ; ➔ Réduction ou mise à zéro des contingents pour les « préparations BIO utilisées pour l'alimentation animale » pour la Guyane et pour la Martinique ; <p>Ajout des produits « Noix de cajou », « Noix », « Café », « Arachides », « Mélasses » et « Cacao en fèves » dans les contingents de produits importés (pays tiers), dans la catégorie « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » pour la Martinique.</p>
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guyane : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des contingents céréales et des préparations de fruits et légumes aux dépens des produits laitiers (origine UE), des autres produits (Bio) destinés à l'alimentation animale et humaine. ▪ Martinique : <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de produits « morues et harengs séchés, salées ou fumés » et « riz », au contingent « céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » en provenance de pays tiers ; - Mise à zéro du contingent relatif aux autres produits (Bio) destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE) au profit des préparations de fruits et légumes.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous DOM : Introduction du contingent alimentation animale « Agriculture Biologique » provenance UE, et baisse du contingent « céréales » en contrepartie. ▪ Antilles / Guyane : Homogénéisation de la liste des produits éligibles de la catégorie « céréales et autres produits » selon celle de La Réunion (dont ajout de la pulpe de betterave pour les Antilles). ▪ Guyane : Augmentation du taux d'aide « céréales et autres produits » origine UE de 24,5% (passage de 128,5 €/t à 160 €/t). ▪ Tous DOM : Augmentation du contingent des « intrants semences et plants » origine UE de La Réunion, et baisse pour les autres DOM.

<p>2010</p>	<p>Afin de donner la priorité aux produits destinés à l'alimentation animale, aux intrants et aux produits de base de l'alimentation humaine, le malt a été supprimé des produits éligibles (catégorie « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine »). La catégorie « préparation de fruits » a été restreinte, pour exclure tout produit contenant des fruits tropicaux susceptibles d'être produits localement.</p> <p>En raison du développement des filières maraîchères et horticoles dans les départements français d'Amérique, le contingent de semences et de plants a été étendu à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Par ailleurs, la catégorie « intrants semences et plants » a été élargie aux glaïeuls, lys, graines fourragères et graines de légumes.</p>
<p>2009</p>	<p>Pour le secteur des céréales et l'ensemble des DOM : au sein du groupe des « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (marchandise communautaire) », un ensemble de produits, classés sous le code NC 2308, « Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs », peut bénéficier des dispositions du RSA à compter du 1^{er} janvier 2009. Par ailleurs, le contingent « huiles végétales pays tiers » pour La Réunion est augmenté à 6 500 tonnes.</p>
<p>2008</p>	<p>Les contingents ont été adaptés en 2008 : les contingents ouverts pour les produits importés depuis les pays tiers ont été fortement augmentés pour tous les DOM. Des précisions ont été apportées, d'une part, concernant l'enregistrement et le maintien de l'agrément des opérateurs et, d'autre part, concernant la constitution des dossiers de demande d'aide.</p>

4.6.4 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2013

4.6.4.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2013

Figure 15 - Exécution des bilans prévisionnels d'approvisionnement du RSA par année de réalisation, de 2006 à 2013, en euros



Source : ODEADOM

Le montant global des bilans d'approvisionnement RSA étaient constant (20,7 M€) depuis 2006, à l'exception de l'année 2009 pour laquelle il a été diminué afin de pouvoir attribuer des allocations plus importantes aux MFPA, considérant les besoins respectifs de ces 2 volets de mesures pour l'année de réalisation concernée.

RSA1

Suite à la publication du R (UE) n° 228/2013 augmentant le plafond des montants destinés au RSA à partir de l'exercice FEAGA 2013 à 26,9 M€, les bilans d'approvisionnement prévisionnels 2013 ont été modifiés. Le montant global de ces bilans prévisionnels atteint le plafond de 26,9 M€, soit une augmentation de 30% par rapport aux années précédentes.

En dépit de l'augmentation conséquente des bilans prévisionnels, le taux de réalisation de ces bilans est de 98,4% en 2013, proche de celui de 2012 (99,4 %). Ce taux élevé reflète l'augmentation des besoins d'approvisionnement qui avait motivé la revalorisation du plafond budgétaire réglementaire du RSA.

En 2013, 44 opérateurs ont bénéficié du RSA (43 en 2012), majoritairement pour des opérations d'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne. 3 nouveaux opérateurs ont été enregistrés au registre des opérateurs du RSA en Guyane qui totalise ainsi 19 opérateurs. La Guadeloupe et la Martinique affiche chacune 1 opérateur de plus par rapport aux dernières années, alors que La Réunion a perdu 1 opérateur.

4.6.4.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE)

En 2013, 350 274 t ont été introduites, soit + 10,9% par rapport à 2012.

353 718 t avaient été prévues dans les bilans prévisionnels, soit + 11,3%.

26,47 M€ d'aides ont été payées (+ 28,7%) à 44 bénéficiaires du RSA.

RSA3

La grande majorité des introductions d'origine UE est effectuée par La Réunion, qui représente 60% des aides et 62% des volumes en 2013.

RSA2

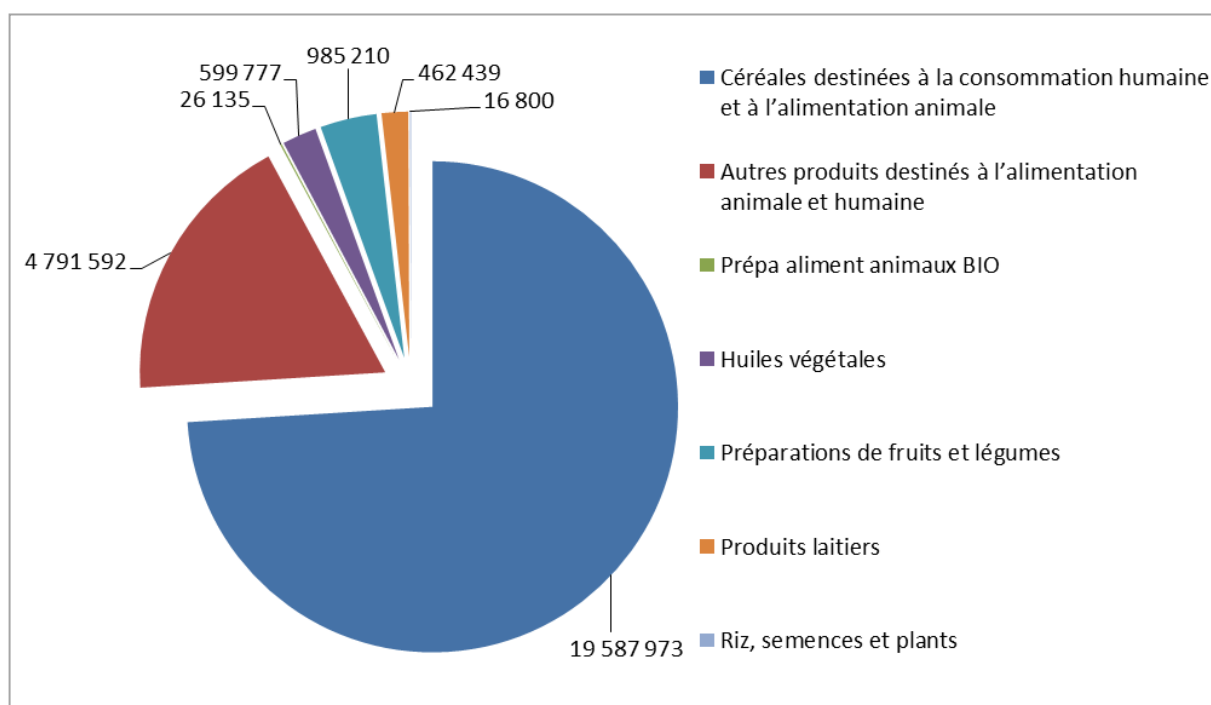
La hausse moyenne de 10,9% des volumes aidés observée en 2013 par rapport à l'année précédente, est différenciée selon les DOM :

- Une forte augmentation pour la Guyane (+16,6%) et pour La Réunion (13,5%) ;
- Une hausse plus modérée pour la Guadeloupe (+7,8%) et la Martinique (+4,4%) ;

A l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale », qui mobilisent 24,4 M€ en 2013, soit 92% du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France.

La hausse de 30% de l'enveloppe RSA a ainsi bénéficié exclusivement aux « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale » qui ont vu leur montant payé augmenter de 32% par rapport à la campagne 2012.

Figure 16 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2013 (en euros)



Source : ODEADOM

4.6.4.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)

En 2013, **14 108 t** ont été importées à partir de pays tiers, soit **-11,4%** par rapport à 2012. 10% des contingents ont ainsi été utilisés, soit un point de moins qu'en 2012.

La Réunion représente 96% des volumes importés dans le cadre du RSA d'origine pays tiers en 2013.

En **Guadeloupe**, les volumes importés restent très limités (93 t).

En **Martinique**, ces volumes sont également limités (467 t).

En **Guyane**, aucune importation n'est enregistrée.

72,6% des quantités importées concernent le riz, et 21,4% les huiles végétales.

Globalement, les volumes importés de pays tiers se réduisent chaque année depuis 2007 (-72,9% entre 2007 et 2013). Cette baisse est due essentiellement à la diminution des importations de riz de La Réunion.

4.6.4.4 Bilan des réexportations ou réexpéditions de produits ayant bénéficiés du RSA : articles 16 et 18 du Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission

Dans le cadre du RSA, les opérateurs peuvent réexporter – réexpédier des produits ayant bénéficié du RSA (aide ou exonération de droits de douanes) sous réserve de certaines conditions :

- article 16 : avec remboursement de l'aide perçue ;
- article 18 : sans remboursement de l'aide perçue mais dans la limite des quotas et destinations prévus à l'annexe II du R (CE) n°793/2006.

Réexportations ou réexpéditions après remboursement de l'aide perçue (article 16 du R (CE) n°793/2006)

RSA7

En 2013, la Guadeloupe réexporte quasi-exclusivement des céréales (134,8 t).

La Martinique réexporte également des céréales (101,3 t), mais aussi des fruits et des produits laitiers.

La Réunion réexporte des céréales (3,6 t), mais en quantité moindre par rapport aux Antilles, ainsi qu'un peu de produits laitiers et de fruits.

La Guyane n'effectue pas de réexportation.

Réexportations dans le cadre du commerce régional (article 18 du R (CE) n°793/2006)

RSA6

En 2013, 8 651 t de produits ont été réexportés dans le cadre du commerce régional, soit - 6% par rapport à 2012.

58% des possibilités de réexportation, figurant dans l'annexe 2 du Règlement (CE) N° 793/2006 de la Commission (14 813 t), ont été utilisées. Cela représente une régression de 4 points par rapport à 2012.

Depuis 2006, les réexportations continuent de concerner très majoritairement **La Réunion**, qui est à l'origine de 97,6% des volumes réexportés en 2013.

Sur cette période 2006-2013, les quantités réexportées par la **Guadeloupe** et la **Martinique** sont moindres et irrégulières. En 2013, elles représentent 184 t pour la Guadeloupe, et 21 t pour la Martinique.

La **Guyane** ne possède pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

Depuis 2006, les réexportations dans le cadre du commerce régional sont quasi-exclusivement constituées de 2 catégories de produits : les aliments pour animaux et la farine de froment, avec respectivement 88,3% et 11,7% des quantités réexportées en 2013.

4.6.4.5 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA

RSA8

Le tableau RSA8 donne des estimations des surcoûts liés à l'éloignement, établies à partir des déclarations des opérateurs RSA.

4.6.4.6 Utilisation des bilans prévisionnels

RSA9

En 2013 comme en 2012, les bilans prévisionnels (contingents) sont utilisés à plus de 99% pour l'ensemble des DOM. Les réalisations de la Guyane et de la Martinique n'atteignent pas ce pourcentage, avec respectivement 91%, et 97% d'utilisation en 2013. Les réalisations de la Guadeloupe atteignent 99,9%, et celles de La Réunion 100%.

Sur la base de l'enquête déclarative auprès des opérateurs RSA, on observe des introductions hors RSA de produits éligibles au programme en hausse de près de 13% par rapport à 2012, avec 39 500 t environ.

Cette évolution est contrastée selon les DOM (ces données, issues d'une enquête déclarative, sont fournies à titre indicatif) :

- En **Guadeloupe**, ces introductions hors RSA sont divisées par 3 entre 2012 et 2013 (environ 380 t introduites en 2013) ;
- En **Guyane**, ces volumes sont en forte augmentation, avec 370 t introduites ;
- En **Martinique**, avec 7 200 t, les introductions hors RSA sont légèrement en baisse par rapport à 2012 ;
- A **La Réunion**, ces volumes atteignent 11 800 t, soit une baisse de - 55% par rapport à 2012.

4.6.4.7 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA

Les prix à la consommation des ménages pour les produits alimentaires sont en augmentation de 3% dans les 4 DOM (donnée moyenne) et de 1,4% en métropole. L'écart de l'indice entre la métropole et les DOM, en diminution les années précédentes, s'est creusé en 2013, passant de 1,8 point d'indice en 2012 à 4 en 2013.

Selon l'enquête déclarative, les volumes produits par les opérateurs RSA et destinés à l'alimentation animale augmentent fortement en 2013 par rapport à 2012 (+60% environ). Cette augmentation est bien supérieure à l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2013, qui est de 11%.

La quantité de farine produite dans les DOM augmente en 2013 (+20% environ). Cette augmentation est également supérieure à l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2013, qui est de 9%.

Ces augmentations sont à mettre en lien avec l'augmentation du plafond RSA (+30%), appliquée en faveur des « céréales et autres produits destinés à l'alimentation animales et humaine ».

4.6.5 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM

4.6.5.1 Bilan du RSA pour la Guadeloupe

En 2013, les **introductions** atteignent 63 606 t, soit une progression des volumes de 7,8% par rapport à 2012. Cette progression renforce l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2013 (3,4%). **RSA11**

Les céréales comptent pour 97,1% de ces volumes en 2013.

Le volume des **importations** en provenance de pays tiers baisse de moitié par rapport à 2012, alors que l'évolution tendancielle annuelle est de +20,5% sur la période 2008-2013. Les importations en provenance de pays tiers représentent moins de 1% du bilan prévisionnel. **RSA12**

Seuls les aliments pour animaux ont fait l'objet de **réexportations** dans le cadre de l'article 18 du Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission en 2013, avec 184 t, soit 26% du plafond déterminé par l'UE. La Guadeloupe a réexporté, après remboursement préalable de l'aide perçue et au titre de l'article 16, 135 t de céréales et une quantité infime de produits laitiers ayant bénéficié du RSA.

4.6.5.2 Bilan du RSA pour la Guyane

En 2013, les **introductions** atteignent 12 121 t, soit une progression de 16,6% des volumes par rapport à 2012. Cette progression dépasse largement l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2013 (4,5%). **RSA13**

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 96% de ces volumes introduits.

Aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2013.

La Guyane n'a pas fait de réexportation. Elle ne possède d'ailleurs pas de contingents au titre de l'article 18 du Règlement (CE) n°793/2006.

4.6.5.3 Bilan du RSA pour la Martinique

En 2013, les **introductions** atteignent 58 611 t, soit une progression de 4,4% des volumes par rapport à 2012, confirmant l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2013 (2%). **RSA14**

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité de ces introductions (95,4% en 2013).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers poursuivent leur reprise initiée en 2012, pour atteindre 467 t. Seuls du riz (Céréales et Autres produits) et des préparations de fruits et de légumes sont importés en provenance de pays tiers.

Les **réexportations** de la Martinique dans le cadre de l'article 18 sont très faibles en 2013, avec seulement 21 t de blé tendre (soit 3,81 % du plafond d'utilisation fixé par l'UE). La Martinique a cependant réexporté 101 t de céréales ayant bénéficié du RSA, au titre de l'article 16, et donc après remboursement préalable de l'aide perçue, ainsi que 13 t de fruits et 11 t de produits laitiers.

RSA15

4.6.5.4 Bilan du RSA pour La Réunion

En 2013, les **introductions** atteignent 215 937 t, soit une hausse de 13,5%, l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2013 étant de 1,54%. À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine (dont BIO) constituent l'essentiel (96,5%) de ces volumes.

RSA16

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers continuent de régresser en 2013 (-11,7%), accentuant l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2013 (-18,2%). Ces volumes importés représentent 14% du bilan prévisionnel. Le riz constitue 73,4% de ces volumes.

Les **réexportations « contingentées »** atteignent 8 446 t en 2013, soit une baisse de 6% par rapport à 2012. Ces volumes représentent 62% du plafond fixé par l'UE. Les aliments pour animaux constituent 88,3% de ces volumes, et la farine de blé et de méteil 11,7%.

RSA17

La Réunion a également réexporté, au titre de l'article 16 : 3,6 t de céréales, 0,6 t de produits laitiers et 0,1 t de fruits ayant bénéficié du RSA.

5 Annexes

- 5.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France
- 5.2 L'évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2013
- 5.3 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM
- 5.4 Les statistiques des contrôles du POSEI France
- 5.5 Les indicateurs communs aux états membres

5.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France

Tableau 29 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-alimentation de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
	5		Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à La Réunion)	
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1	Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complètent leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison			4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à La Réunion)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Source : (Extrait du programme) Extrait du titre 3 « Stratégie d'intervention » du chapitre 1 « Présentation générale du programme » du programme POSEI France 2013

5.2 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

Pour la programmation 2007-2013, chaque DOM a un PDR spécifique.

L'analyse de la cohérence entre le POSEI (1^{er} pilier de la PAC) et le PDR (2^{ème} pilier de la PAC) doit se faire par DOM.

Quelques principes généraux sont néanmoins appliqués dans tous les DOM :

- POSEI n'a aucune aide à l'investissement qui est une exclusivité du PDR ;
- les aides au soutien de marché du POSEI focalisent sur la mise en marché des produits, alors que les mesures FEADER qui peuvent être complémentaires interviennent au niveau de la production ou de la transformation des produits.

Ainsi les producteurs peuvent bénéficier du PDR pour leurs investissements (mesures 121 et 123). Ils peuvent aussi le cas échéant bénéficier des mesures agroenvironnementales s'ils s'y engagent, et de l'indemnité compensatrice des handicaps naturels s'ils sont situés en zone à handicap.

Les organisations professionnelles agricoles peuvent en outre bénéficier d'une aide pour l'encadrement technique (mesure 111B). Les organisations de producteurs peuvent bénéficier d'aide à des démarches qualité (mesure 133). Les producteurs pouvant alors bénéficier d'une aide à la participation à ces démarches qualité (mesure 132).

Les aides du POSEI sont essentiellement destinés à soutenir les importations des intrants (RSA, IAV) et surtout la mise en marché. Il n'y a pas de superposition avec les aides du PDR.

Toutefois quelques aides du POSEI soutiennent la mise en marché de la production de façon indirecte, c'est-à-dire sans être directement liées aux volumes de production livrés ou commercialisés, et peuvent trouver une synergie avec les aides du PDR pour des études, du conseil, de l'information ou de la formation, dont peuvent bénéficier les organisations de producteurs. La mesure du POSEI qui vise à aider les interprofessions à organiser et gérer la mise en marché (filières élevage et de diversification végétale), peut ainsi venir en complément à l'accompagnement technique financé par le PDR et mise en œuvre par les organisations professionnelles agricoles et les interprofessions (mesure 111B). De même, les aides du PDR aux démarches qualité peuvent faciliter la mise en œuvre d'une stratégie d'une filière pour le développement d'un marché de produits de qualité (mesures 132 et 133). De façon similaire, l'aide POSEI aux réseaux de références peut également être en complémentarité avec les actions financées dans le cadre de PDR et menées par les filières pour améliorer la performance technico-économique des systèmes de production.

Notons que dans le cadre du CIOM, outre le volet visant à compléter le budget POSEI pour le développement de la production de diversification à destination des marchés locaux, il y a un volet visant à aider la recherche-développement en agriculture, et en particulier les actions des instituts techniques dans lesquels les organisations de producteurs sont parties prenantes.

Notons aussi la réflexion qui a été menée par l'autorité de gestion du POSEI au niveau national en 2013, sur le cadre stratégique du POSEI, et qu'en parallèle, les Conseils régionaux de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et le Conseil général de La Réunion ont mené également une réflexion concertée avec tous les acteurs concernés, sur la stratégie du développement rural dans le cadre de l'élaboration des PDR 2014-2020 pour lesquels ils sont dorénavant les autorités de gestion. Ces deux démarches conduisent à accentuer une mise en œuvre plus en cohérence du POSEI et des PDR, ainsi que des quelques programmes nationaux complémentaires (aides nationales pour le développement des organisations de producteurs, aides CIOM pour la recherche-développement, financements

régionaux pour la formation et la recherche, financements régionaux et nationaux de l'accompagnement technique mis en œuvre par les organisations de producteurs ou consulaires).

Guadeloupe

Ainsi dans le cadre du développement de l'IGP Melon de Guadeloupe, l'aide à la mise en place des politiques qualités du POSEI (MFPA productions végétales de diversification), il est recherché une complémentarité avec les mesures du PDR Guadeloupe :

- Mesure 111 B Actions de formation professionnelle et d'information / Encadrement technique ;
- Mesure 132 Aide à la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaires ;
- Mesure 133 Promouvoir les signes de qualité.

La demande de reconnaissance de l'IGP a été déclarée recevable en 2011 (JOUE 29/06/2011), puis enregistrée dans le registre des AOP et IGP en 2012 (R(UE) n° 181/2012 du 2 mars 2012).

Durant le processus menant à l'obtention de l'IGP, l'aide du POSEI a permis de compenser les surcoûts supportés par le producteur pour mettre en place puis respecter le cahier des charges conduisant à des changements de pratiques (aide mobilisée de 2006 à 2012). Cette aide est reversée aux producteurs via l'OP ou GPPR commercialisant les melons.

Guyane

Il n'y a pas d'opération spécifique montrant la synergie dans la mobilisation conjointe du POSEI et du PDR Guyane.

De façon plus générale, les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEI et les aides apportées dans le cadre du PDR Guyane sont complémentaires, avec une répartition claire des rôles entre POSEI s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, et PDR intervenant plus pour améliorer structurellement les systèmes de production.

Martinique

Un bon exemple de la complémentarité du POSEI et du PDR Martinique est celui de l'accompagnement de la CODEM, unique coopérative de bovins viande de Martinique.

Dans le cadre du POSEI, la coopérative a bénéficié de l'aide à l'organisation et à la professionnalisation des filières, pour un montant de 20 k€ en 2012, pour étudier mais aussi se former pour mettre en place une salle de maturation de la viande bovine et une ligne de fabrication de produits de demi-gros sous vide (produits prêts à découper), qui lui permet de concurrencer les importations de viande bovine, et ainsi augmenter ses parts de marchés. Pour ces investissements, la coopérative a bénéficié de la mesure 123A « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles par la transformation », pour un montant d'environ 120 k€

La Réunion

Comme dans les autres DOM, le POSEI ne vise en aucun cas l'aide à l'investissement productif qui est au cœur du PDR.

Les mesures du POSEI et du PDR sont néanmoins complémentaires, le PDR agissant plus au niveau des structures, des conditions de production ou de la transformation des produits.

Ainsi sur la canne à sucre, le POSEI aide à réduire les coûts du transport du bord de champs jusqu'à la collecte, alors que le PDR aide à la replantation des cultures de canne, à l'investissement dans les unités sucrières (123A), ou encore à la mise en place de pratiques agrienvironnementales (MAE).

5.3 Bilan des contrôles du POSEI France

Concernant les mesures gérées par l'ODEADOM, des anomalies ont été relevées chez 21 bénéficiaires (sur 401 bénéficiaires contrôlés, toutes mesures gérées par l'ODEADOM confondues). L'incidence financière (réfaction des demandes d'aides ou demande de remboursement) a été de 74 002 € (sur un total de 83 111 217 € contrôlés, toutes mesures gérées par l'ODEADOM confondues), soit un taux d'erreur de moins de 0,09%.

Les anomalies généralement constatées sont les suivantes :

- quantités de produits demandées à l'aide non éligibles ;
- erreur de saisie ;
- écritures comptables non réalisées ;
- absence de comptabilité matière ;
- discordances, incohérences ou écarts de quantités ;
- factures non acquittées ;
- absence de pesée et de traçabilité.

Il est à noter que le principal bénéficiaire de l'assistance technique est l'ODEADOM, principal organisme payeur du POSEI France, qui fait appel à des tiers (prestataires de services sélectionnés selon les règles du code des marchés publics). De ce fait, l'assistance technique est exclue du plan de contrôle sur place.

Contrôles physiques 2013 des importations/introductions RSA

Les irrégularités peuvent constituer des infractions douanières et/ou des irrégularités FEAGA. Dans ce dernier cas, les suites contentieuses éventuelles relèvent de l'organisme payeur. L'essentiel des infractions douanières constatées sont des erreurs de déclaration de quantités (déficit ou excédent) pour lesquelles l'envoi des certificats, dûment annotés, à l'organisme payeur lui a permis de connaître le poids réellement imputé sur le certificat et donc de régulariser l'opération. En conséquence, aucune irrégularité FEAGA n'a été relevée.

Contrôles physiques 2013 des exportations/expéditions

Les contrôles des opérations d'exportation dans le cadre de l'article 16§1 sont complexes à organiser pour de faibles enjeux financiers par opération (de 220 € à moins de 600 € à rembourser mensuellement à l'organisme payeur).

Le taux de contrôle de 5% s'applique à l'ensemble des déclarations d'exportation/expédition (avec ou sans certificat d'exportation ou d'expédition), avec un taux minimum de 2% appliqué à chacune des catégories d'exportation/expédition prévues aux articles 16 et 18 du R (CE) n° 793/2006.

5.4 Les indicateurs communs aux États membres

La Commission a demandé aux États membres concernés par le POSEI d'intégrer, à partir de l'année d'application 2011, une série d'indicateurs communs prédéfinis pour l'évaluation de la performance des programmes POSEI et de communiquer les données relatives à ces indicateurs par le biais du rapport annuel d'exécution.

Des premières données ont été fournies pour ces indicateurs dans le rapport annuel d'exécution POSEI France 2010. Afin d'améliorer et de compléter ces données, un groupe de travail relatif à ces indicateurs a été mis en place au niveau national. L'orientation retenue de recourir aux statistiques publiques et l'appui méthodologique des services statistiques du ministère chargé de l'agriculture ont permis d'obtenir des indicateurs plus robustes d'un point de vue statistique. La démarche entreprise explique les écarts entre les données relatives à ces indicateurs fournies dans les RAE POSEI France 2010 et suivants.

5.4.1 Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement

IC 1
à
IC 14

Les taux de couverture globaux (tous produits) du RSA sur les besoins d'approvisionnement ont augmentés pour tous les DOM entre 2006 et 2013.

Le taux de couverture du RSA sur les besoins en céréales est très élevé dans tous les DOM.

5.4.2 Indicateurs 2 a et b : Comparaison des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits / groupes de produits couverts par le RSA par rapport aux prix dans les EM et comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport à l'indice similaire dans l'EM

Concernant le POSEI France, les produits couverts par le RSA sont principalement destinés à l'alimentation animale.

A cette date, les indicateurs 2 a et b ne peuvent être produits, faute d'un relevé fiable des données sur les prix des intrants (dont aliments pour animaux et céréales) dans les DOM. Afin d'y remédier, le dispositif de collecte qui est déployé en métropole, est en cours d'extension dans les DOM. Ces prix sont relevés auprès des vendeurs de produits nécessaires aux exploitations.

En 2013 et 2014, les travaux concernant l'enquête portant sur la collecte sur le prix des consommations intermédiaires nécessaires à l'agriculture ont été engagés. Cependant, ils ont pris du retard, à la fois dans l'extension du dispositif dans les DOM, mais également dans le processus de dématérialisation de cette enquête sur internet.

Cette enquête statistique devra par ailleurs, mi 2015, faire l'objet d'une demande de renouvellement du statut d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire, par le service de la

statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture, au comité du label de la statistique publique du Conseil National de l'Information Statistique.

5.4.3 Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés

IC 15
à
IC 21

5.4.3.1 Produits retenus

L'indicateur 3 mesure le taux de couverture des besoins des DOM pour certains produits locaux clés. Conformément aux souhaits des services de la Commission européenne, la liste des produits a été complétée par rapport au RAE POSEI France 2011. Les produits (ou groupe de produits) suivis sont :

- Les légumes : dont melons ; tomates ; poivrons et piments ;
- Les fruits : dont ananas ; bananes ; mangues, goyaves et goyaviers ;
- Les pommes de terre ;
- La canne à sucre ;
- Le sucre brut ;
- Les rhums ;
- Les viandes : dont bovines ; porcines ; ovines ; caprines ; volailles et lapins ;
- Le lait entier (livré aux laiteries).

5.4.3.2 Analyse des résultats de l'indicateur 3

Les DOM présentent des niveaux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale très variables d'un produit à l'autre et d'un DOM à l'autre. Pour un certain type de culture (sucre et banane), les DOM sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout destinés à l'exportation. Par contre, les DOM sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait.

Légumes :

Globalement, les taux de couverture des légumes sont assez élevés.

La tomate est le produit le plus représentatif de la production légumière des DOM. La production locale en tomate fraîche est suffisante pour les besoins de La Réunion pour lesquels les importations sont faibles. On note une dégradation apparente du taux de couverture de l'approvisionnement local par la production locale en Guyane et aux Antilles. Les exportations de tomates fraîches sont quasi nulles pour les quatre DOM.

Les melons représentent un produit d'exportation pour les Antilles, contrairement aux autres DOM.

NB : Les melons sont comptabilisés dans les légumes, car il s'agit d'un produit demandant des installations et un savoir pour les cultiver de même nature que les légumes.

Les poivrons et les piments sont un des produits clé de la Guyane.

Fruits :

Les taux de couverture en fruits sont également très élevés, davantage encore que ceux des légumes.

La production de bananes en Guyane et à La Réunion suffit à fournir la demande locale. La banane des Antilles est destinée à l'exportation, ainsi que, dans une moindre mesure, l'ananas de La Réunion. Ces 2 fruits sont des produits clés de l'agriculture ultramarine française, ainsi que les mangues / goyaves et goyaviers pour la Guyane et la Martinique.

Pommes de terre :

Les pommes de terre sont mises à part des légumes, car dans les sources statistiques elles sont comptabilisées dans les grandes cultures, au même titre que les céréales et les oléagineux.

Les pommes de terre sont un produit clé de la production réunionnaise, contrairement aux autres DOM.

Canne à sucre, sucre et rhum :

La production de canne à sucre est destinée à la transformation locale en sucre brut et/ou en rhum.

La production de sucre de La Réunion est destinée à l'exportation. Cependant, cet important taux de couverture est à relativiser : en effet, les DOM ne produisent pas de sucre raffiné et doivent donc en importer.

La production en sucre de la Guyane est nulle, la totalité de la canne à sucre étant destinée à la fabrication de rhum agricole.

Le sucre de canne brut et le rhum sont des produits d'exportation.

Viande :

Le taux de couverture en viande est plus faible que pour les fruits et légumes. C'est en Guyane qu'il est le plus faible (6% en 2013), en dessous du niveau des Antilles (15%), et à La Réunion qu'il est le plus élevé (35%). La production alimente les besoins locaux, il n'y a quasiment pas d'exportations.

Lait entier :

Il n'y a pas de livraison de lait de vache aux industriels pour la Guyane. En 2013, la production en lait de La Réunion couvre 76 % des besoins des industriels, contre 3% aux Antilles.

5.4.4 Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) **IC 22** dans les RUP et dans les EM

Sur la période 2007-2013, les surfaces agricoles utilisées des exploitations diminuent beaucoup plus fortement aux Antilles qu'en métropole, et moins fortement en Guyane et à La Réunion. La diminution de la SAU des exploitations aux Antilles est liée à la pression foncière mais également à la déprise agricole.

C'est également aux Antilles (particulièrement en Martinique) que le nombre d'exploitations diminue le plus sur la période, alors qu'il augmente en Guyane. L'augmentation du nombre des exploitations guyanaises correspond au développement de l'agriculture vivrière.

La taille moyenne des exploitations augmente fortement aux Antilles et en métropole et dans une moindre mesure à La Réunion ; elle diminue en Guyane, en lien avec le développement de l'agriculture vivrière.

5.4.5 Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM

A La Réunion, on note une augmentation importante du cheptel ovin ; cependant, comme en métropole, le nombre total d'UGB affiche une légère baisse sur la période 2007-2013.

La Guadeloupe affiche une forte diminution de son cheptel, toutes filières confondues. Les filières d'élevage guadeloupéennes les plus touchées sont les filières caprines, porcines et bovines.

La Martinique et la Guyane présentent, quant à elles, une augmentation significative de leur cheptel global. En Martinique, cette augmentation est tirée par la filière volailles et dans une moindre mesure par la filière cunicole. Concernant la Guyane, la filière bovine est à l'origine de l'accroissement du nombre d'UGB total.

5.4.6 Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP **IC 26** **IC 27**

Conformément aux souhaits des services de la Commission européenne, la liste des produits a été complétée par rapport au RAE POSEI France 2011, en lien avec l'indicateur 3. Les produits (ou groupe de produits) suivis sont :

- Pour tous les DOM :
 - o La canne à sucre ;
 - o La banane ;
 - o La tomate ;
 - o Le lait de vache (livré aux laiteries) ;
 - o Les viandes : dont bovines, porcines, caprines, ovines, les volailles et les lapins ;
- Pour la Guadeloupe : ananas et melon ;
- Pour la Martinique : goyave et goyavier, ananas, melon et cristophine ;
- Pour la Guyane : mangue, ananas, citrons/limes/combavas, poivrons et piments ;
- Pour La Réunion : pommes de terre.

5.4.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux **IC 28** **à**

Les produits transformés dans les RUP françaises suivis dans le cadre du présent indicateur sont le sucre, le rhum agricole et les produits laitiers. Les données quantitatives de production pour les industries des viandes transformées ne sont pas disponibles dans les DOM. **IC 37**

L'enquête annuelle laitière n'étant disponible qu'à partir de 2010 dans les DOM, il n'y aura pas de données antérieures à 2010 concernant les produits laitiers.

5.4.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM **IC 38** **IC 39**

Sur la période 2007-2013, l'emploi agricole diminue plus fortement aux Antilles qu'en métropole. Il est stable à La Réunion et augmente en Guyane.

5.4.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP

La valeur du cheptel ne peut être calculée car le prix unitaire de chaque type d'animal ne fait pas l'objet de relevé.

5.4.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP **IC 40**

Les valeurs commerciales des produits agricoles sont calculées pour établir les comptes régionaux de l'agriculture par le SSP. **IC 41**

Les plantes industrielles correspondent essentiellement à la production de canne à sucre, au prix de livraison de la canne à la distillerie ou la sucrerie.

Les fruits comprennent la banane d'expédition.

Le total de la valeur commerciale des différents produits agricoles décomptés dans le tableau IC40 correspond à la valeur de la production agricole des RUP.

5.4.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux **IC 42**

L'estimation de la valeur de la production des industries agroalimentaires (IAA) n'est pas disponible dans la mesure où il n'y a pas de suivi des prix « sortie usine » pour les produits susceptibles d'intéresser les services de la Commission européenne. Ainsi, afin de suivre la valeur des produits transformés, l'indicateur choisi est la valeur de la production transformée vendue. **IC 46**

La valorisation de l'enquête statistique communautaire ProdCom dans les DOM permet de fournir des données pour les industries du rhum et du sucre.

L'enquête annuelle laitière, effective dans les DOM à partir de 2010, fournit des données relatives aux produits laitiers.

Notons que la diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85 % du total. Pour les DOM, il résulte de cette règle qu'un grand nombre d'informations statistiques sont sous secret statistique. Ainsi, un nombre limité de données est publié.

5.4.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP **IC 47**

La valeur ajoutée détermine la richesse créée et constituée par le travail du personnel et par l'entreprise elle-même. La variable utilisée pour cet indicateur est la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) dont le mode de calcul est précisé dans le document tableaux du présent RAE. **IC 56**

Le retraitement sous ce format des données INSEE, par le Service Statistique et Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture, n'a été effectué qu'à partir de l'année 2009. Il n'y a donc pas de données similaires pour les années antérieures. En outre, les données relatives aux années postérieures à 2009 sont annuelles et disponibles à n+2, voire n+3. **IC 23**

à
IC 25